



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT

(Tome II)

Réunion plénière du Conseil départemental de la Dordogne

Mercredi 20 janvier 2021

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021



Délibérations

N° 21-01 à N° 21-08

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Orientations Budgétaires 2021

Mercredi 20 janvier 2021 (matin)

PRESENTS :

M. PEIRO Germinal, Président

Mme ANGLARD

M. AUZOU

M. BAZINET

M. BENFEDDOUL

Mme BLANC LAJONIE

M. BOIDÉ

Mme BORDES

Mme BOUCAUD

M. BOURDEAU

Mme BOURRA

M. BOUSQUET

Mme CAPPELLE

Mme CHEVALLIER

M. CIPIERRE

Mme DEFOULNY

M. DELAGE

M. DELMARÈS

M. DOBBELS

M. DROIN

Mme HUTH

M. KARP

Mme LABARTHE

M. LAJUGIE

M. LAMONERIE

Mme LANGLADE

M. LOTTERIE

M. MAGNE

Mme MANET-CARBONNIÈRE

Mme MARTY

Mme MAYAUD

M. MOSSION

M. NADAL

M. NARDOU

Mme NEVERS

Mme PISTOLOZZI

M. PROTANO

Mme ROBERT-ROLIN

Mme SEDAN

Mme TALIANO

M. TESTUT

Mme VEYSSIÈRE

Mme VEYSSIÈRE

Régine

Jacques

Didier

Adib

Gaëlle

Thierry

Mireille

Christelle

Pascal

Francine

Dominique

Carline

Sylvie

Thierry

Christel

Henri

Frédéric

Stéphane

Jean-Fred

Joëlle

Michel

Cécile

Michel

Bruno

Colette

Jean-Paul

Jean-Michel

Nathalie

Elisabeth

Natacha

Laurent

Jeannik

Thierry

Juliette

Brigitte

Pascal

Marie-Pascale

Annie

Jacqueline

Michel

Colette

Marie-Rose

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme FLAQUIÈRE

Mme GERVAISE

Mme MARSAT

M. MÉRILLOU

M. TEILLAC

Mme VARAILLAS

M. ZACCARON

Maryline

Nicole

Marie-Lise

Serge

Christian

Marie-Claude

Armand

Président de Séance : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de Séance : Stéphane DOBBELS, Conseiller départemental.

La séance est organisée au Centre départemental de la Communication – Joséphine BAKER dans le respect des consignes sanitaires liées à la COVID-19. La séance n'est pas accessible au public mais retransmise en direct sur le site internet du Département.

La Séance est ouverte à 9H45 et levée à 13H15.

(Les travaux en commission ont été organisés en visioconférence TEAMS le mardi 19 janvier 2021 de 18H30 à 20H00)

DÉLÉGATIONS DE VOTE

Mme FLAQUIÈRE a donné pouvoir à M. DROIN (délibérations n° 21-01 à 21-08).
Mme GERVAISE a donné pouvoir à Mme ROBERT-ROLIN (délibérations n° 21-01 à 21-08).
Mme MARSAT a donné pouvoir à Mme SEDAN (délibérations n° 21-01 à 21-08).
M. MÉRILLOU a donné pouvoir à M. NADAL (délibérations n° 21-01 à 21-08).
M. TEILLAC a donné pouvoir à Mme MANET-CARBONNIERE (délibérations n° 21-01 à 21-08).
Mme VARAILLAS a donné pouvoir à M. AUZOU (délibération n° 21-01) et à M. PEIRO (délibérations n° 21-02 à 21-08).
M. ZACCARON a donné pouvoir à Mme Colette VEYSSIERE (délibérations n° 21-01 à 21-08).
M. KARP a donné pouvoir à Mme LANGLADE (délibérations n° 21-02 à 21-08).
Mme Marie-Rose VEYSSIERE a donné pouvoir à M. NARDOU (délibérations n° 21-02 à 21-08).
M. AUZOU a donné pouvoir à M. LAJUGIE (délibérations n° 21-02 à 21-08).
M. BENFEDDOUL a donné pouvoir à Mme DEFOULNY (délibérations n° 21-02 à 21-08).
M. LOTTERIE a donné pouvoir à Mme TALIANO (délibérations n° 21-02 à 21-08).
M. PROTANO a donné pouvoir à M. BOIDÉ (délibérations n° 21-02 à 21-08).
M. DELMARÈS a donné pouvoir à Mme LABARTHE (délibérations n° 21-02 à 21-08).
Mme HUTH a donné pouvoir à M. CIPIERRE (délibérations n° 21-02 à 21-08).
Mme MAYAUD a donné pouvoir à M. MOSSION (délibérations n° 21-02 à 21-05 et 21-07 à 21-08).
Mme NEVERS a donné pouvoir à M. BOURDEAU (délibérations n° 21-03 à 21-05 et 21-07 à 21-08).
Mme CHEVALLIER a donné pouvoir à M. DELAGE (délibérations n° 21-03 à 21-05 et 21-07 à 21-08).
Mme BOUCAUD a donné pouvoir à M. DOBBELS (délibérations n° 21-03 à 21-05 et 21-08).
M. BAZINET a donné pouvoir à M. MAGNE (délibérations n° 21-04 et 21-08).

Liste des rapports présentés :

N° du rapport	NATURE DE L'AFFAIRE	Nom du rapporteur	OBSERVATIONS
1^{ère} Commission : Finances - Administration générale - Patrimoine - Aide aux communes.			
21-01	Rapport général.	M. NADAL (Présentation Powerpoint par M. BÉCRET DGS)	Prend Acte. <u>Prise de parole</u> : MM. AUZOU, BOIDÉ, BOUSQUET, DELAGE.
4^{ème} Commission : Agriculture – Forêt - Aménagement Rural - Développement durable.			
21-06	Rapport sur la situation en matière de développement durable du Département de la Dordogne. Année 2020.	M. BOURDEAU	Prend Acte.
1^{ère} Commission : Finances - Administration générale - Patrimoine - Aide aux communes.			
21-02	Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne.	Mme LABARTHE	Prend Acte.
4^{ème} Commission : Agriculture – Forêt - Aménagement Rural - Développement durable.			
21-07	Orientations pluriannuelles du Département en matière de sobriété énergétique. Un pas de plus vers l'excellence environnementale	M. BOURDEAU (Présentation Powerpoint par M. de-MAZERAT DGA)	Voté à l'unanimité. <u>Prise de parole</u> : Mme BLANC-LAJONIE, MM. DELAGE, BÉCRET (DGS) Mme SEDAN.
1^{ère} Commission : Finances - Administration générale - Patrimoine - Aide aux communes.			
21-03	Budget Participatif Dordogne-Périgord 2020. Listes des lauréats et conventions-types.	M. DOBBELS	Voté à l'unanimité.

3ème Commission : Solidarité - Santé - Insertion - Famille - Enfance			
21-05	Réalisation du Pôle des Solidarités de COULOUNIEIX-CHAMIERES dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Convention financière.	Mme SEDAN	<u>Voté à l'unanimité.</u> <u>Prise de parole</u> : M. CIPIERRE, Mme BORDES, M. CIPIERRE.
2ème Commission : Emploi - Economie - Tourisme - Affaires européennes et Coopération décentralisée.			
21-04	ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE : - projet de convention avec M. le Préfet de la Dordogne. - prolongation exceptionnelle de la contractualisation avec les communes et intercommunalités à hauteur de 15,4 M€ au titre de 2021.	Mme LANGLADE	<u>Voté à l'unanimité</u> <u>Prise de parole</u> : M. BOIDÉ
	Motion		
21-08	Motion relative à la revalorisation des métiers de l'aide à domicile.	Mme SEDAN	<u>Voté à l'unanimité.</u> Déposée par les groupes « Socialiste et Apparentés » <u>Prise de parole</u> : MM. BOUSQUET, LAMONERIE.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-01 du 20 janvier 2021 Rapport général.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Adib BENFEDDOUL, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPERRE, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Frédéric DELMARÈS, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Joëlle HUTH, Michel KARP, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Elisabeth MARTY, Natacha MAYAUD, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Michel TESTUT, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Maryline FLAQUIÈRE	pouvoir à	Jean-Fred DROIN	Nicole GERVAISE	pouvoir à	Marie-Pascale ROBERT-ROLIN
Marie-Lise MARSAT	pouvoir à	Annie SEDAN	Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL
Christian TEILLAC	pouvoir à	Nathalie MANET-CARBONNIÈRE	Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Jacques AUZOU
Armand ZACCARON	pouvoir à	Colette VEYSSIÈRE			

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

PREND ACTE

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-01 du 20 janvier 2021

Rapport général.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE des orientations budgétaires 2021 telles que présentées dans le rapport du Président du Conseil départemental et ses annexes.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinial PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-02 du 20 janvier 2021

Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
au sein du Département de la Dordogne.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Elisabeth MARTY, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Michel TESTUT, Colette VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Michel LAJUGIE	Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Christel DEFOULNY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Maryline FLAQUIÈRE	pouvoir à	Jean-Fred DROIN
Nicole GERVAISE	pouvoir à	Marie-Pascale ROBERT-ROLIN	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE	Jean-Paul LOTTERIE	pouvoir à	Jacqueline TALIANO
Marie-Lise MARSAT	pouvoir à	Annie SEDAN	Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION
Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL	Pascal PROTANO	pouvoir à	Thierry BOIDÉ
Christian TEILLAC	pouvoir à	Nathalie MANET-CARBONNIÈRE	Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Germinal PEIRO
Marie-Rose VEYSSIÈRE	pouvoir à	Thierry NARDOU	Armand ZACCARON	pouvoir à	Colette VEYSSIÈRE

RAPPORTEUR : Cécile LABARTHE

PREND ACTE

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-02 du 20 janvier 2021

**Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
au sein du Département de la Dordogne.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

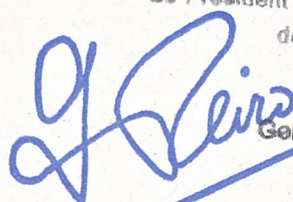
VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 26 novembre 2020,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 1ère Commission,

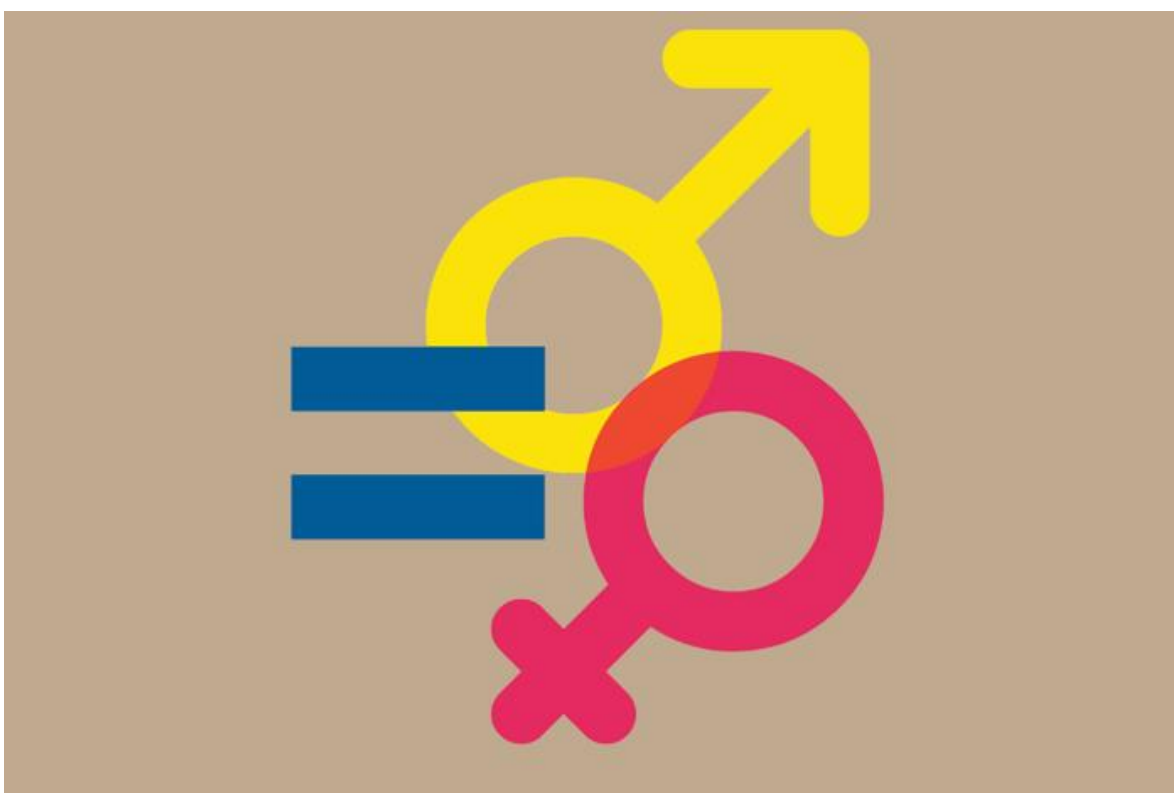
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne, établi à l'occasion du débat sur les Orientations budgétaires 2021, présentant la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que les politiques menées sur son territoire en faveur de cette égalité et proposant des actions à mener visant à poursuivre cette politique d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germain PEIRO

Annexe à la Délibération n° 21-02 du 20 janvier 2021

Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au Département de la Dordogne



Octobre 2020

Acquise en droit, l'égalité entre les femmes et les hommes est une préoccupation politique, sociale et éthique. C'est également un combat au quotidien, pour les rémunérations, l'égal accès aux responsabilités ou encore la conciliation des temps privés et professionnels. Par la reconnaissance des compétences et talents de chacun et chacune, l'égalité permet l'enrichissement des points de vue. Elle est un gage de démocratie et pour reprendre la maxime de Stendhal « *l'admission des femmes à égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation* ».

Le Département, en tant que premier employeur du territoire et acteur majeur des politiques publiques, dispose d'une responsabilité importante en la matière. Il lui appartient d'organiser la promotion de l'égalité Femmes/Hommes au plan local que ce soit dans la mise en œuvre de ses orientations politiques, de ses actions quotidiennes, de ses choix financiers.

Il doit contribuer au quotidien pour construire les conditions concrètes de l'égalité, que ce soit par ses interventions en faveur des familles et des femmes en particulier, dans le domaine de l'insertion, pour sensibiliser les collégiennes et les collégiens aux enjeux de l'égalité, et soutenir les initiatives dans les domaines culturels, économiques et sociétaux. Enfin, conscient de sa responsabilité sociale et de son devoir d'exemplarité, il est attentif à mener une gestion du personnel, respectueuse des principes d'égalité et de lutte contre les discriminations.

En application des dispositions de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et du décret d'application n° 2015-761 du 24 juin 2015, le présent rapport présente la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département de la Dordogne, préalablement à la proposition de son budget 2021.

Outre sa dimension réglementaire, ce rapport marque l'attachement de l'Assemblée départementale, composée paritairement de 25 femmes et 25 hommes à un principe constitutionnel qu'il faut faire vivre au quotidien dans l'intérêt des femmes et des hommes.

Le Président
du Conseil départemental,

Germinal PEIRO

SOMMAIRE

A) Cadre législatif et obligations départementales (page 3)

B) La politique Ressources Humaines en matière d'égalité femmes / hommes au Département de la Dordogne : le cadre général actuel et les facteurs d'égalité ou d'inégalité (page 7)

C) Les actions menées par la collectivité départementale en son sein pour poursuivre sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes (page 18)

D) Les actions 2021/2022 (page 21).

A) Cadre législatif et obligations départementales

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les collectivités de plus de 20.000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en amont du débat d'orientation budgétaire (décret du 24 juin 2015). Ce rapport concerne le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Définition de l'égalité :

Pour les êtres humains, l'égalité est le principe qui fait que tous doivent être traités de la même manière, avec la même dignité, qu'ils disposent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs.

Définition de l'égalité professionnelle femmes / hommes

C'est « l'égale visibilité, autonomie, responsabilité et participation des deux sexes à / dans toutes les sphères de la vie publique et privée » (Définition du Conseil de l'Europe).

1. La situation en matière de Ressources Humaines

Le rapport, présenté au Comité Technique Paritaire du 26 novembre 2020 avec avis favorable, fait état de la politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en comité technique paritaire comme prévu à l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

2. La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment :

- des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité,
- des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel,
- des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes,
- des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de la grossesse,
- des actions de lutte contre la précarité des femmes,
- des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers,
- des actions visant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales,
- des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales,
- des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres,
- des actions visant à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles sexués.

Rappel historique

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel garantissant aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines.

De nombreuses mesures réglementaires nationales, européennes et internationales visent à agir contre toute forme de discrimination. Ce cadre législatif tend à réduire les disparités dans le domaine des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique. Ces mesures veulent également impulser une dynamique d'amélioration continue.

La notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités femmes-hommes, elle n'est pas un principe mais un moyen d'atteindre l'égalité. La parité est la représentation à nombre égal des femmes et des hommes de différents niveaux de la vie sociale, professionnelle et politique.

■ Quelques dates clés

1907

Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.

1944

Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité.

1946

Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

1967

1965

Les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

Loi Neuwirth qui autorise la contraception.

1972

Le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour les travaux de valeur égale est retenu.

1975

Instauration du divorce par consentement mutuel. Obligation de la mixité scolaire. Loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse pour une période probatoire de 5 ans.

2001

Loi dite Génisson précise et complète la 1^{ère} loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 13 juillet 1983 en structurant le dialogue social sur le sujet.

2006

Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes par une obligation de négocier des mesures de suppression des écarts de rémunération avant le 31/12/2010.

2007

Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

2008

Loi du 27 mai 2008 portant adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, dont le congé maternité.

2008

Modification de l'article 1^{er} de la Constitution qui dispose désormais que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.



1981

Création d'un Ministère du droit des femmes.

1992

Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.

1995

Création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

1999

Modification des art. 3 et 4 de la Constitution pour introduire l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

2000

Loi de mise en œuvre de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ⁽²⁾.

1983

Toute discrimination dans le travail en raison du sexe est interdite par la loi ⁽¹⁾.

2012

Création d'un Ministère des droits des femmes, 26 ans après la disparition de ce dernier.

2013

Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

2013

Circulaire du 8 juillet 2013 pour la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ⁽³⁾.

2014

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

2015

Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP) est créé par la loi Roudy ; c'est une instance consultative qui participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique menée en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. ⁽²⁾ 2000 : cette loi prévoit l'alternance stricte femmes-hommes sur les listes aux élections européennes et sénatoriales à la proportionnelle ainsi qu'une alternance par tranche de 6 candidats aux élections municipales et régionales. La loi prévoit de surcroît une sanction financière à l'encontre des formations politiques ne respectant pas ce principe dans la présentation des candidatures aux élections législatives. ⁽³⁾ Applicable à l'ensemble des employeurs publics dans les trois versants de la fonction publique, ce protocole a été signé par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics le 8 mars 2013. ⁽⁴⁾ « L'Etat et les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ». Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions.

B) La politique Ressources Humaines en matière d'égalité femmes / hommes au Département de la Dordogne : le cadre général actuel et les facteurs d'égalité ou d'inégalité.

Notre Collectivité départementale compte, au 1^{er} octobre 2020, **2.301 agents**.

➡ Un taux de féminisation important

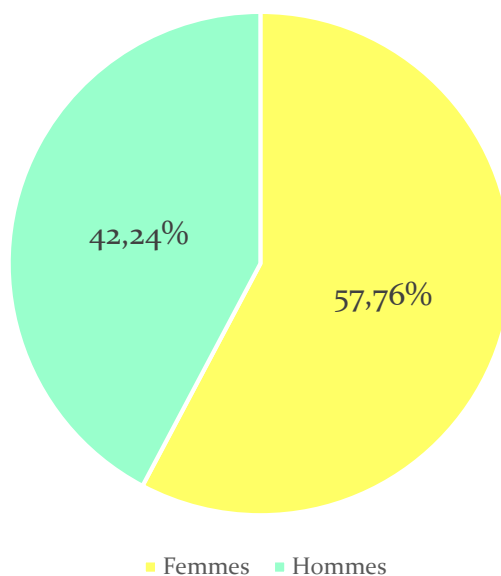
Au Département de la Dordogne, tous statuts confondus, quasiment 6 agents sur 10 sont des femmes :

- 57,76 % sont des femmes (1.329 agents),
- 42,24 % sont des hommes (972 agents).

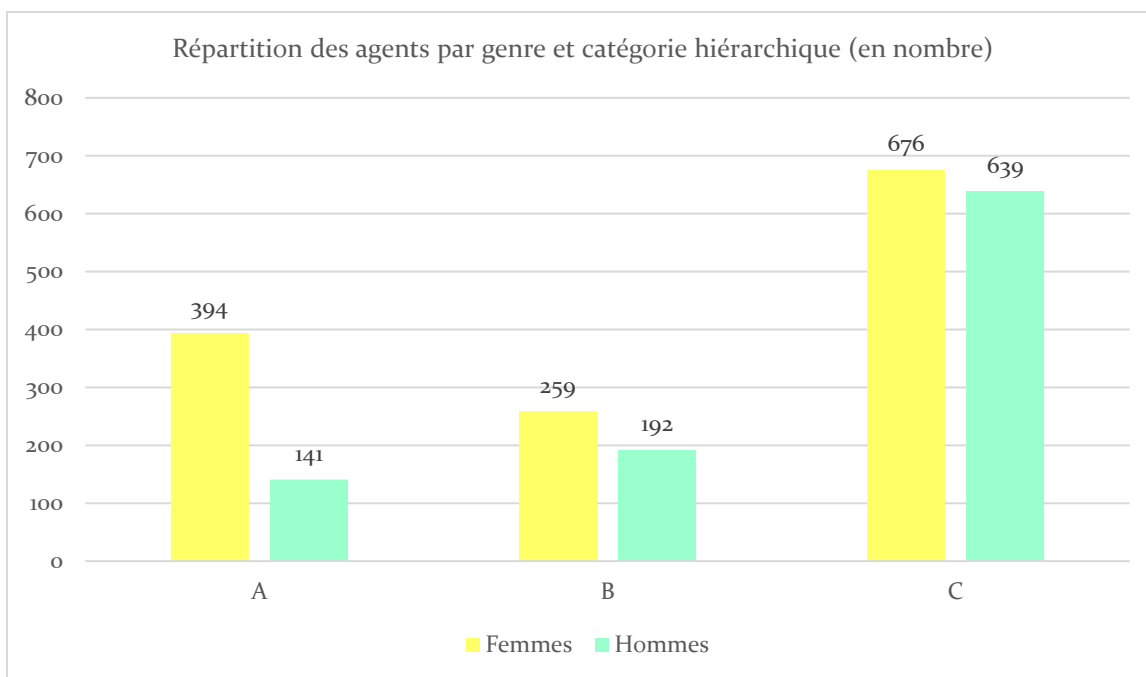
Données nationales

En 2017, 62 % des agents de la fonction publique sont des femmes. Le taux de féminisation de la fonction publique territoriale en Dordogne est légèrement inférieur au taux relevé au national, à savoir 61 % (FPE 56 % - FPH 78 %)

Répartition par sexe des agents départementaux
(octobre 2020)



- ➡ Proportionnellement, des femmes plus nombreuses en catégorie A et B que les hommes
(une certaine égalité en catégorie C)



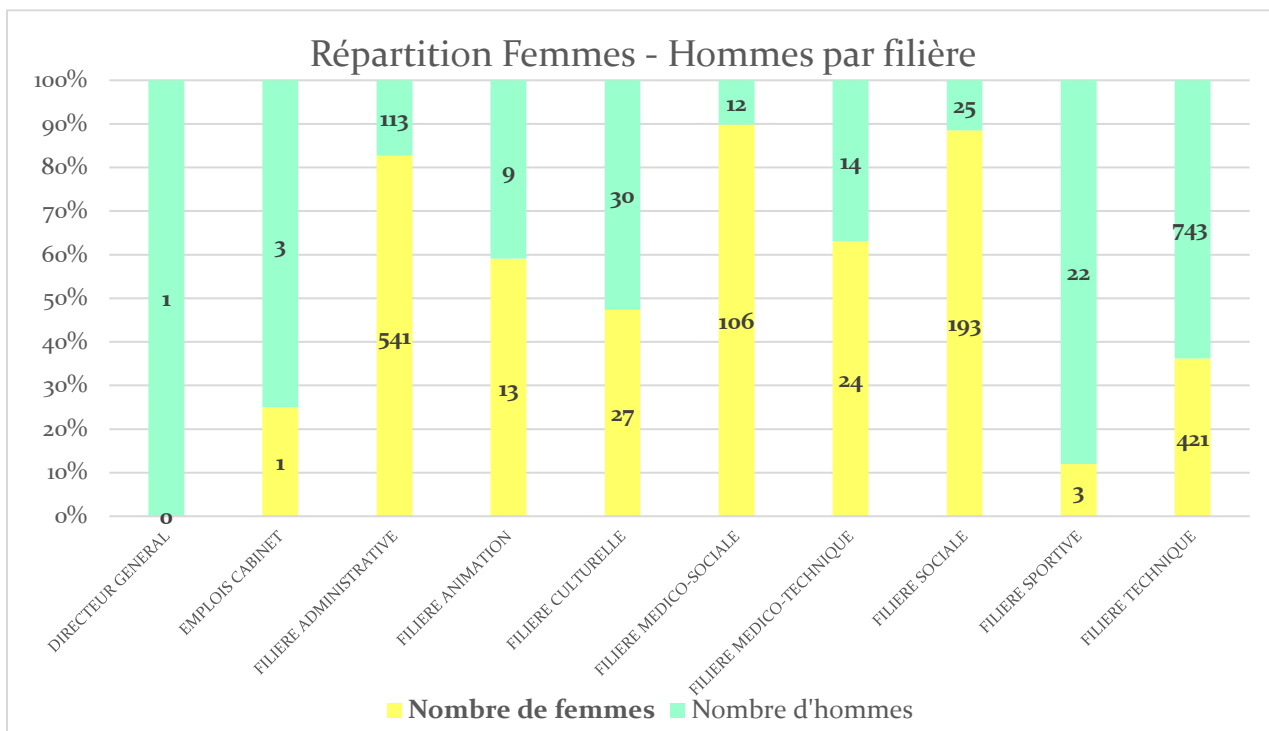
Au vu de la répartition par genre et par catégorie hiérarchique, les femmes ne semblent pas confrontées à des difficultés manifestes limitant leur accès aux catégories d'encadrement et d'encadrement intermédiaire (catégorie A et B).

- En moyenne, 65,53 % des femmes relèvent des catégories A et B,
- En moyenne, 34,46 % des hommes relèvent des catégories A et B.
- À contrario, 48,59 % des hommes relèvent de la catégorie C contre 51,41 % des femmes.

En comparaison

	Taux de féminisation au niveau national (données 2015 de la FPT)	Taux de féminisation au niveau national (données 2017 de la FP)
Catégorie A	62 %	65 %
Catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative)	63 %	56 %
Catégorie C	61 %	63 %

➡ Un taux de féminisation variable selon la filière



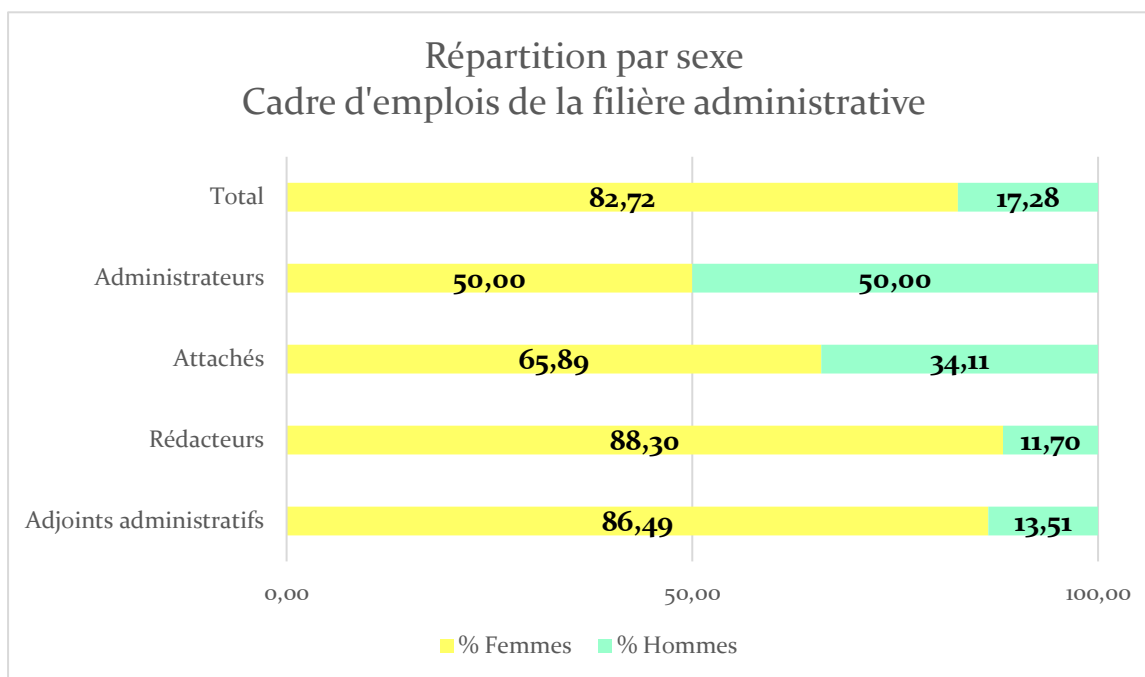
Les femmes sont plus présentes dans les filières :

- administrative,
- sociale ou médico-sociale.

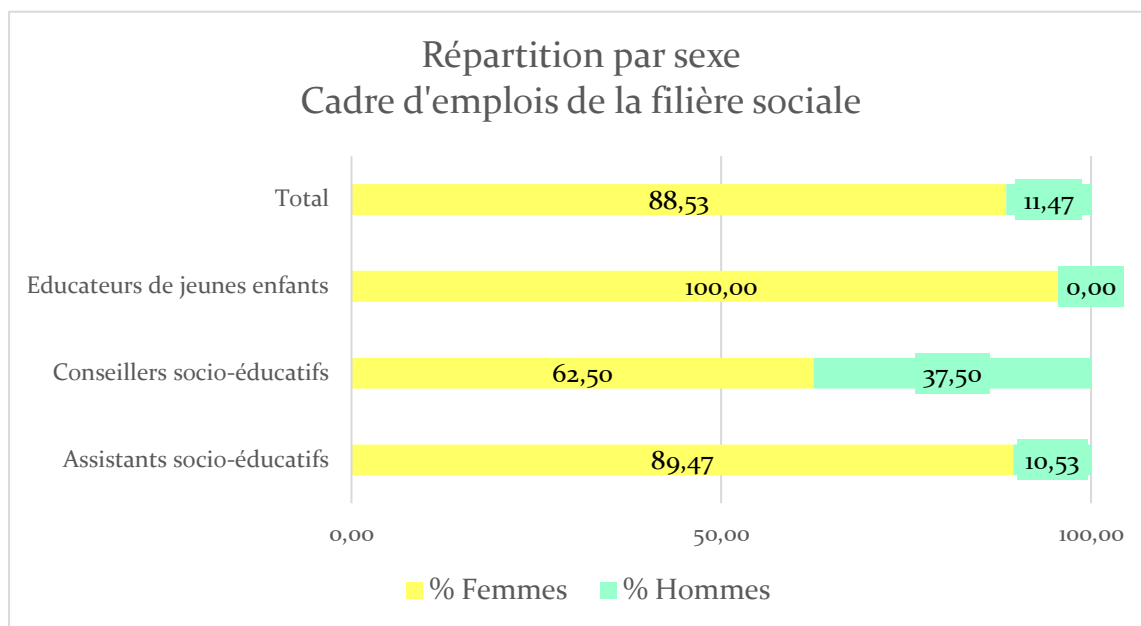
Les hommes sont massivement représentés dans la filière technique et sportive.

➡ Zoom sur les filières administrative, sociale et technique

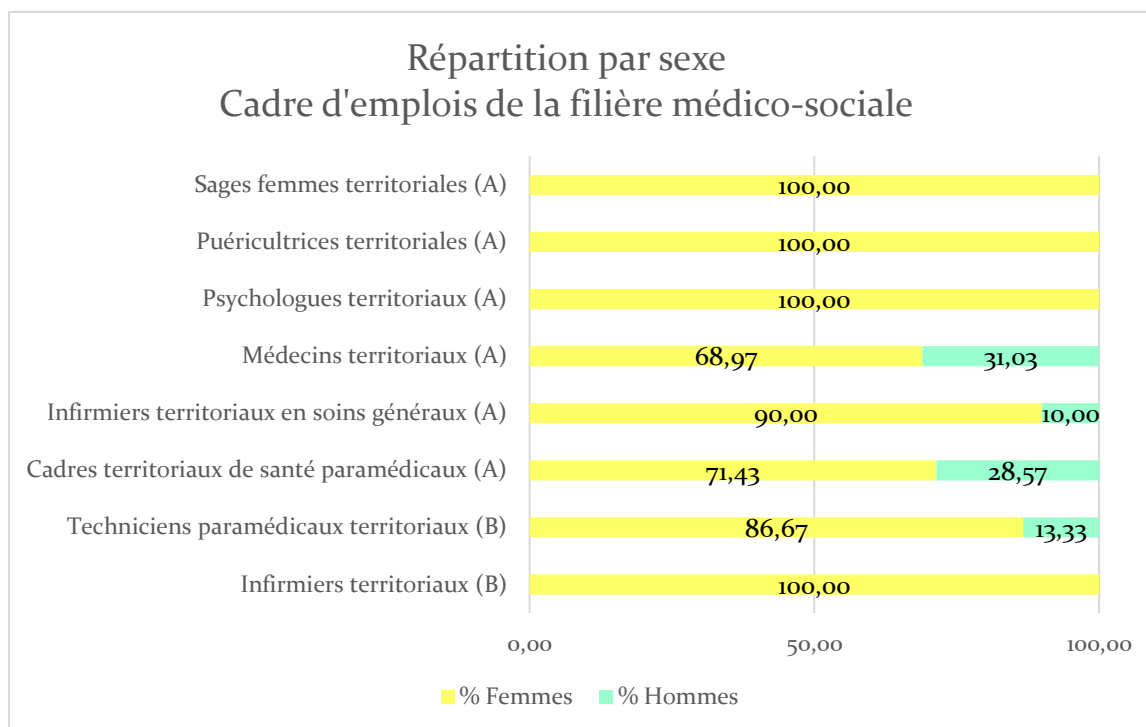
FILIERE ADMINISTRATIVE (à prédominance féminine)



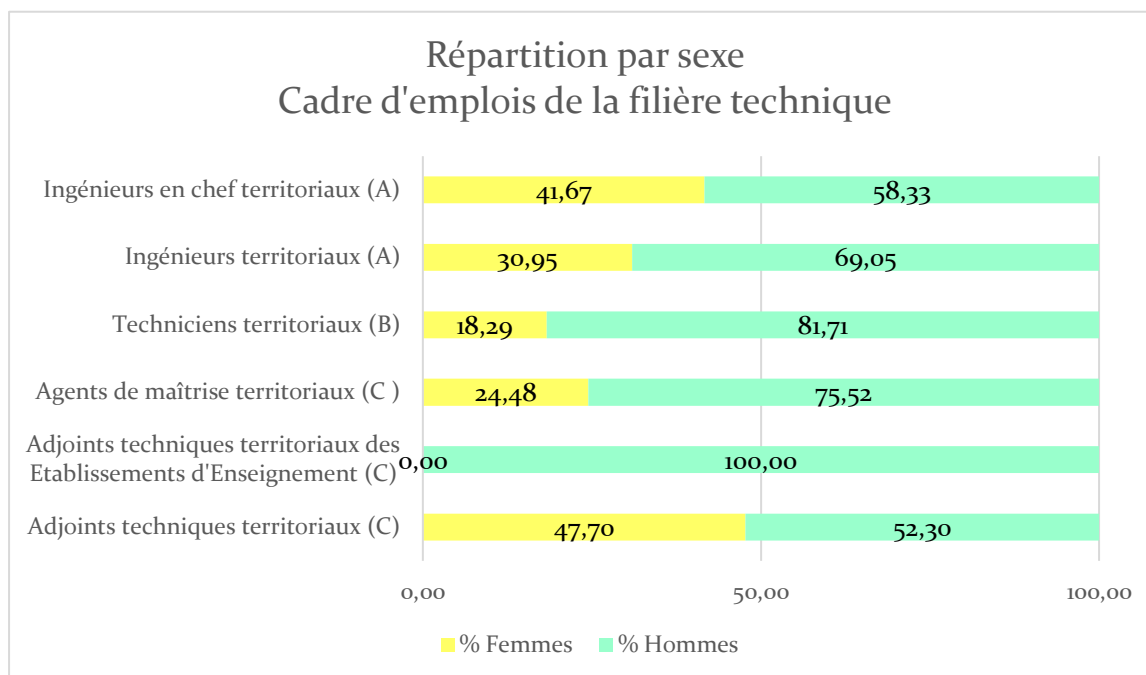
FILIERE SOCIALE (essentiellement féminine)



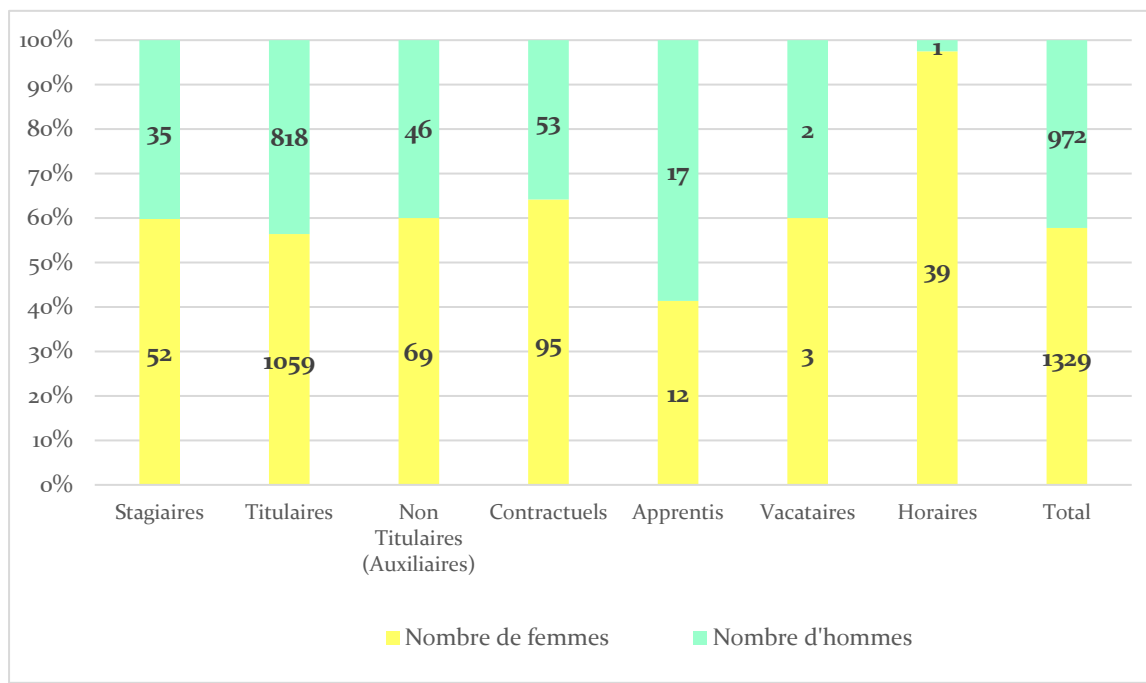
FILIERE MEDICO-SOCIALE (essentiellement « féminine »)



FILIERE TECHNIQUE à prédominance « masculine »



➡ Répartition des femmes et des hommes par statut



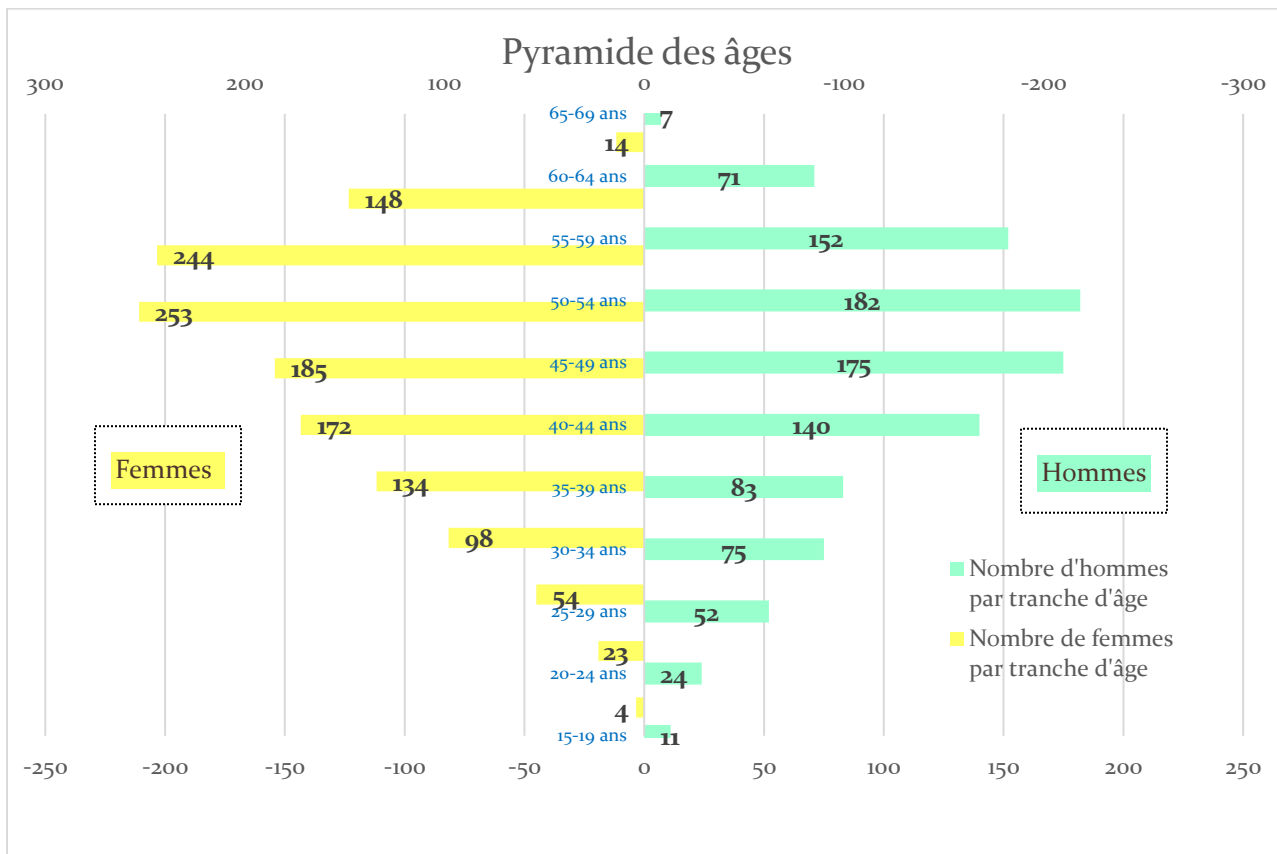
On note un nombre plus important de femmes quel que soit le statut (hormis en qualité d'apprentis).

➡ La pyramide des âges

Globalement, la structure par tranche d'âge des femmes est identique à celle des hommes.

La pyramide des âges en forme de « toupie » est le symbole du vieillissement des agents départementaux : 46,54 % des agents ont plus de 50 ans.

À noter un nombre plus important de femmes que d'hommes dans les tranches d'âge 30-69 ans.



Données nationales 2017 **Fonction Publique Territoriale**

Âge moyen pour les femmes ⇒ 45,50 ans

Âge moyen pour les hommes ⇒ 45,10 ans

➡ L'âge moyen

Tout statut confondu, l'âge moyen des femmes et des hommes au sein de la collectivité départementale est de 46,84 ans.

- Age moyen des Femmes est de **47,48 ans**,
- Age moyen des Hommes de **45,95 ans**.

a) Age moyen par genre et par statut

Statut	Total hommes & femmes		Age moyen hommes & femmes		Nombre de femmes		Age moyen femmes		Nombre d'hommes		Age moyen hommes	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
STAGIAIRES	123	87	37,62	38,46	61	52	38,82	40,63	62	35	36,45	35,23
TITULAIRES	1838	1877	48,53	48,42	1046	1059	49,37	49,35	792	818	47,41	47,22
AUXILIAIRES	128	115	36,77	39,23	85	69	38,02	39,19	43	46	34,30	39,28
CONTRACTUELS	118	148	44,55	42,51	69	95	42,42	39,74	49	53	47,55	47,47
APPRENTIS	24	29	19,79	20,14	8	12	21,25	21,25	16	17	19,06	19,35
VACATAIRES	11	5	56,91	66	7	3	52,14	64,33	4	2	65,25	68,50
HORAIRES	39	40	46,10	45,65	37	39	47,40	46,21	2	1	21,50	24,00
	2282	2301			1314	1329			968	972		
Evolution n-1/n						+ 15				+ 4		

On note que les femmes stagiaires et titulaires sont un peu plus âgées que les hommes, la tendance s'inverse pour les femmes non-titulaires, hors personnel horaire.

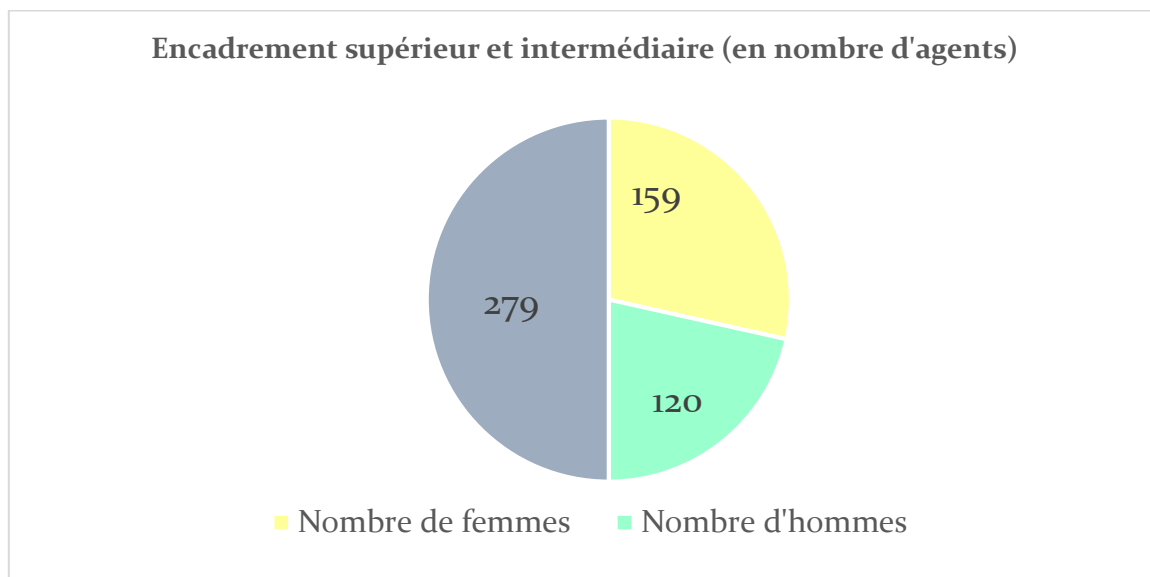
b) Age moyen par catégorie de grade

Categories de grade	Total femmes hommes		Age moyen femmes hommes		Nombre de femmes		Age moyen femmes		Nombre d'hommes		Age moyen hommes	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
A	529	535	47,12	46,89	389	394	46	45,77	140	141	51,09	50,03
B	454	451	49,86	50,16	260	259	50,19	50,36	194	192	48,08	49,89
C	1299	1315	45,56	45,68	665	676	47,48	47,38	634	639	43,48	43,87
Total	2282	2301			1314	1329			968	972		

L'évolution de grade des assistant(e)s socia(les)ux de B vers A n'a pas eu d'effet significatif sur la moyenne d'âge des agents de catégorie A et B femmes ou hommes.

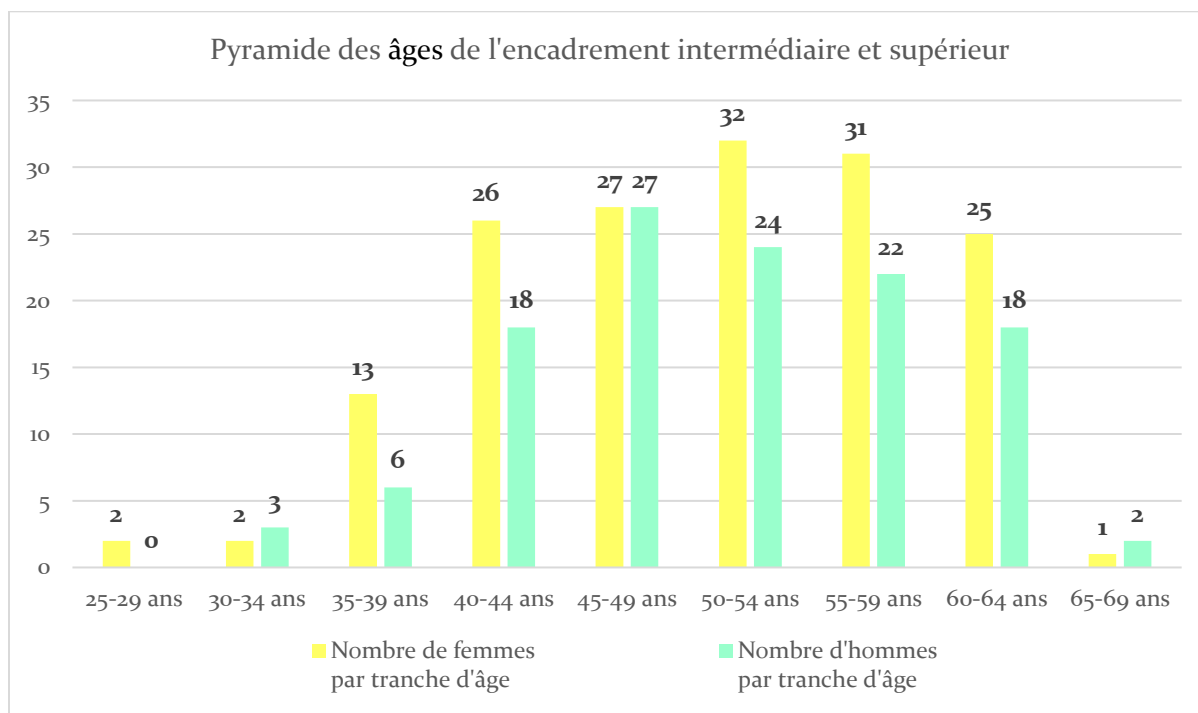
➡ Encadrement supérieur et intermédiaire

a) En nombre :



Un nombre plus important de femmes dans l'encadrement supérieur et intermédiaire et l'écart s'accroît en un an de + 2 agents féminins.

b) Pyramide des âges de l'encadrement supérieur et intermédiaire :



Les femmes dans l'encadrement supérieur et intermédiaire sont majoritairement représentées dans pratiquement toutes les tranches d'âge. On constate un équilibre femmes/hommes pour la tranche 45-49. Par contre, pour les tranches 50-54 ans, on note une augmentation des femmes par rapport à l'année dernière.

➡ Les emplois fonctionnels : une parité impossible mais un quasi équilibre

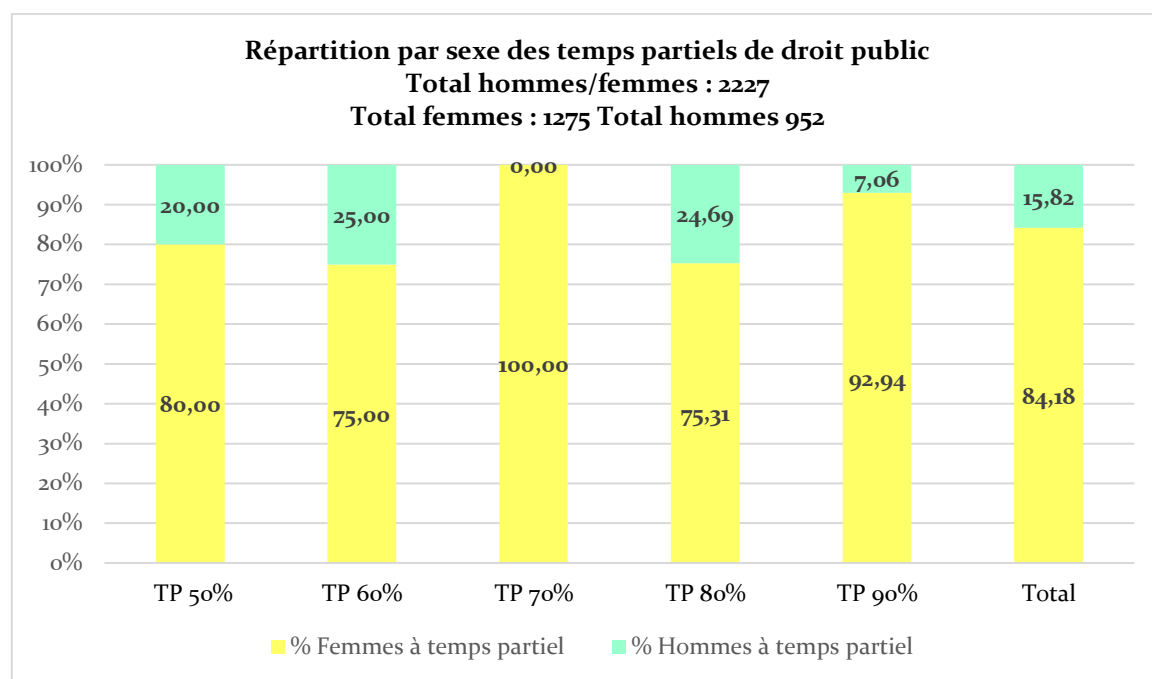
Les emplois fonctionnels sont des emplois stratégiques dont les nominations sont laissées au choix de l'autorité territoriale.

Ces emplois présentent au sein des services départementaux un quasi équilibre, comme le montre le tableau ci-dessous :

Données octobre 2020

Emplois fonctionnels	Hommes	Femmes
Directeur Général des Services	1	0
Directeur Général Adjoint	2	2
Total	3	2

➡ Le temps partiel : un facteur d'inégalité



Sur l'ensemble des temps partiels autorisés au sein des services départementaux (50 %, 60 %, 70 %, 80 %, 90 %), on constate que ce sont les femmes qui sont les plus nombreuses à bénéficier du travail à temps partiel proportionnellement à l'ensemble des agents de droit public : femmes : 84 % contre hommes : 15 %.

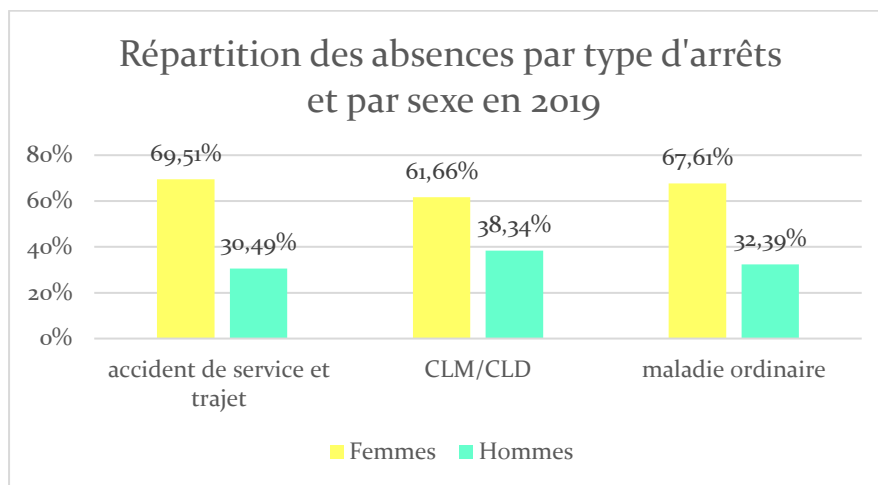
➡ Une rémunération équitable des femmes et des hommes au sein des services départementaux

Aucune discrimination n'est faite entre les femmes et les hommes en matière de rémunération. Le traitement brut est versé en fonction d'un indice majoré réglementaire et le régime indemnitaire est perçu en fonction du grade d'appartenance et de la fonction exercée.

Une inégalité Femmes/Hommes est toutefois notée dans le versement du régime indemnitaire de la filière technique, par rapport aux critères de la maîtrise d'œuvre, régime versé essentiellement au sein de la direction des routes, constituée majoritairement d'hommes.

➡ Absences médicales en 2019 : les femmes plus concernées que les hommes...

- Les **arrêts pour accident de service ou de trajet** concernent 80 agents : 46 femmes et 34 hommes. 35 agents ont également eu un accident de travail mais sans arrêt de travail dont 14 femmes et 21 hommes.
- Les **arrêts pour grave maladie (CLM, CLD)** concernent 64 agents : 37 femmes et 27 hommes.
- Les arrêts pour **maladie ordinaire** concernent 951 agents : 598 femmes et 353 hommes.



La répartition des absences est basée sur le nombre de jours d'arrêt de travail.

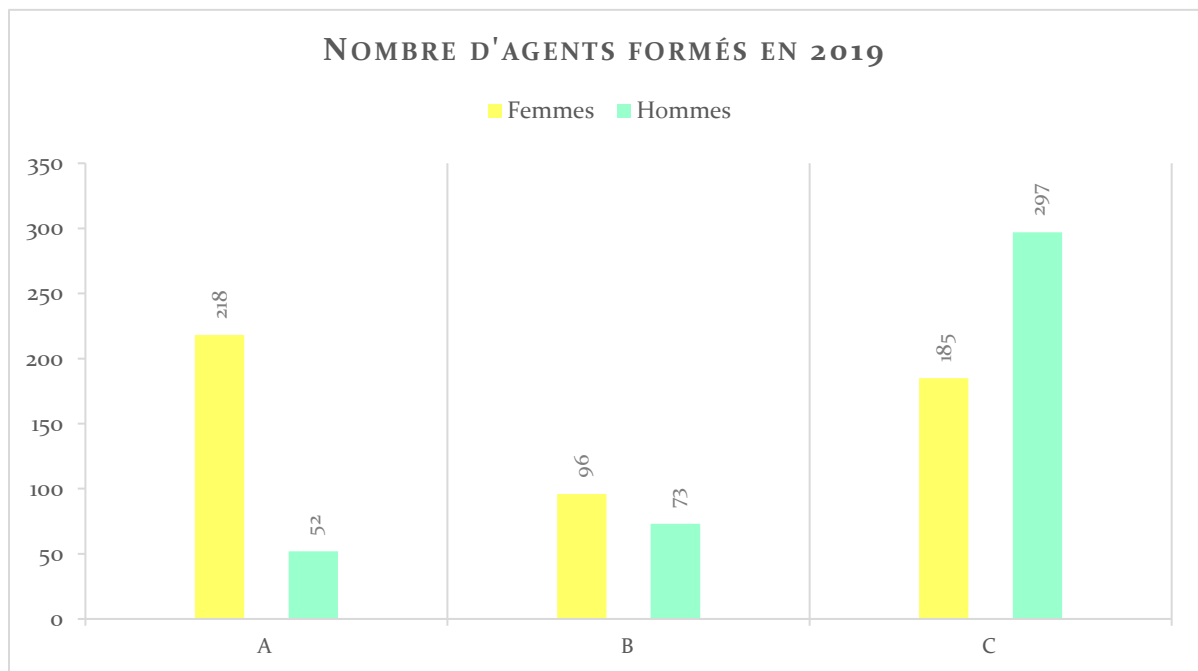
Les jours d'arrêts pour accident de travail concernent les accidents survenus en 2019 et antérieurs à 2019.

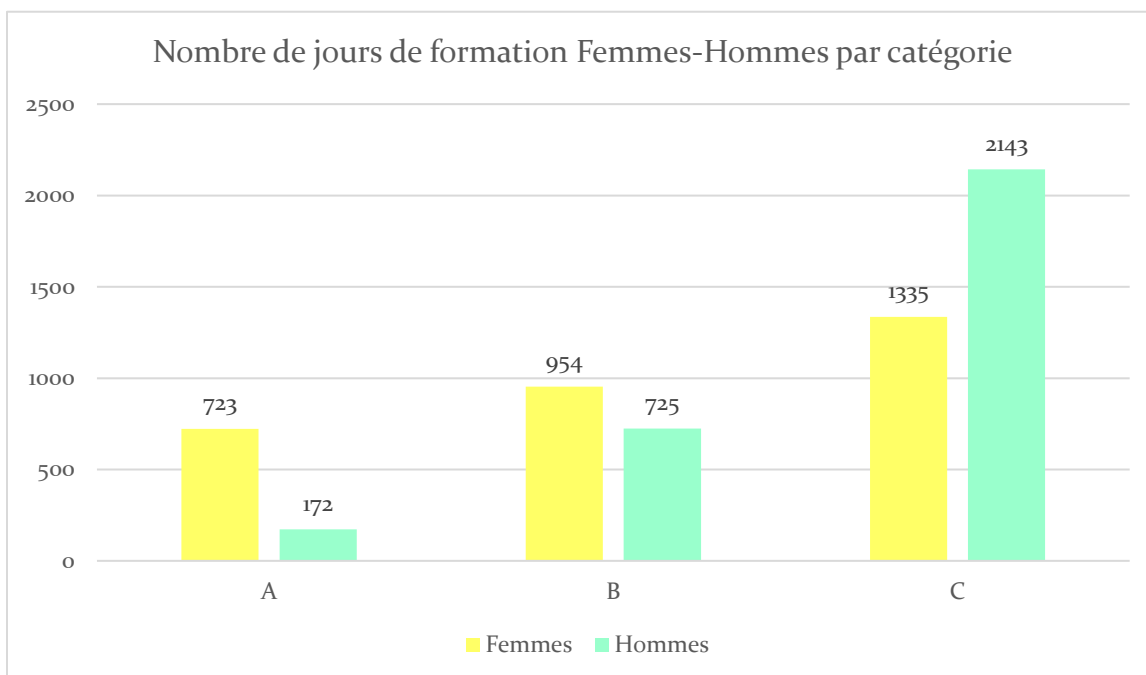
La bascule de l'accidentologie des hommes vers les femmes constatée en 2018 se renforce en 2019 (près de 7 jours d'arrêt sur 10 sont enregistrés pour une femme). Si la proportion de femmes prédomine pour les arrêts de maladie ordinaire et de grave maladie (plus de 60 % des jours d'arrêts), elle diminue par rapport à 2018 (- 2 points pour la maladie ordinaire et - 10 points pour la grave maladie).

➡ **Formation : globalement, femmes et hommes partent autant en formation, même si on peut observer quelques différences à l'intérieur de chaque catégorie :**

- Les temps de formation sont équitablement répartis auprès de l'ensemble des agents, la sur-représentation des femmes dans les catégories A et B se retrouvent dans les chiffres : en nombre d'agents formés comme en jours de formation. A noter également la formation des cadres sur l'année 2019 – 2020.
- A contrario, les agents de catégorie C hommes partent plus souvent en formation que les femmes. La présence en majorité d'hommes dans la filière technique qui nécessite la mise à jour régulière de certificats de compétences professionnelles explique cet écart.

A noter qu'il n'est pas possible de fournir les chiffres consolidés de janvier 2020 à octobre 2020, car de nombreuses formations ont été annulées et sont reportées du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19.





C) Les actions menées par la collectivité départementale en son sein pour poursuivre sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes

1) En matière de ressources humaines

- **L'Assemblée départementale a souhaité agir et poursuivre une politique d'égalité entre les femmes et les hommes ; une politique de recrutement et de formation sans discrimination.**

C'est dans ce cadre que la constitution des jurys de recrutement, favorise la mixité ; les fiches de poste sont actualisées par les agents de la DRH afin de supprimer toutes les dispositions qui peuvent s'avérer porteuses de discriminations liées au genre.

Dans le cadre de la formation, les cadres suivent un parcours qui comportent des modules intitulés :

- **Comprendre son style de management** : au sein duquel sont évoquées l'évolution du rôle du manager, la notion de management agile et la cohésion d'équipe.
 - **Le rôle du manager et les risques psychosociaux**. Ce module permet d'appréhender l'action des cadres au sein d'une équipe afin de créer ou instaurer des règles qui seront la base de la cohésion et du respect au sein de ce groupe.
- Ainsi, le Département s'est doté des mesures pour permettre aux cadres d'être attentifs à toutes les situations de discrimination qu'ils peuvent connaître au quotidien dans la gestion d'une équipe et notamment en matière d'égalité femmes – hommes.

- **En matière de commande publique et des marchés**, le cadre réglementaire est rappelé de manière automatique afin que les entreprises mettent en évidence dans leurs réponses les mesures prises en matière d'égalité femmes-hommes.

2) Dans le cadre des politiques publiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- **Renforcer les actions de prévention (en matière de Protection Maternelle et Infantile et Actions de Santé)**
Les actions et partenariats de type « planning familial » continuent d'être menés avec succès.
Le travail de sensibilisation dans les structures « accueil enfance » souhaité l'an dernier devra se mettre en place auprès des équipes volontaires avant une généralisation de ces actions.
- **Soutenir le sport en Dordogne (féminin et masculin)**
La nouvelle Assemblée départementale a voté l'uniformisation des aides au SPORT sur le principe de l'égalité femmes/hommes.

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil départemental accompagne l'ensemble des acteurs du mouvement sportif.

Aussi, les associations sportives (clubs), les manifestations sont accompagnées financièrement dans le respect du principe d'égalité femmes/hommes.

Concernant les aides versées aux athlètes inscrits sur la liste ministérielle en qualité de sportif de Haut niveau, les barèmes départementaux sont les suivants :

STATUTS DES 53 ATHLETES SOUTENUS	34 HOMMES	19 FEMMES
ELITE	3.000€	3.000€
SENIOR	1.500€	1.500€
RELEVE	500€	500€
ESPOIR (jeunes)	500€	500€
POLIENS - France	500€	500€
POLIENS - Espoir	300€	300€

De plus, un soutien exceptionnel (par une recherche de partenariat privé effectué par un agent départemental) est alloué aux athlètes s'inscrivant dans une ambition Olympique « Tokyo 2021 et Paris 2024 » :

Deux athlètes féminines sont soutenues à ce titre :

- Manon HOSTENS (Canoe-kayak) : 31.250€
- Shani BRU (Skate Board) : 16.000€

Un athlète masculin est soutenu à ce titre :

- Yoann KOWAL (Athlétisme) : 30.000€

- **Développer des actions de sensibilisation autour de la lutte contre les discriminations auprès des collégiens et des jeunes.**

Dans le cadre du dernier mandat du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ), 64 jeunes représentants 41 collèges du territoire se sont rassemblés chaque trimestre autour d'un thème générique « **s'approprier son territoire** » développé dans cinq commissions composées de 15 à 18 membres. Ces temps de travail ont été accompagnés par les agents du service des sports du Département.

Celle qui nous intéresse est : **« Ma cité et moi »**

Cette commission a eu pour objectif d'amener et d'accompagner les jeunes élus à réfléchir sur les notions de discrimination, de stéréotype, de représentation négative ou positive et sur la façon dont on peut assigner l'autre à partir de ses propres jugements, références et représentations.

Les agents du service des sports, animateurs de cette commission, ont été les témoins d'une réelle évolution des comportements des jeunes au travers des rencontres effectuées comme du discours tenu.

Les commissions ont rendu compte de leur travail le 6 juin 2020 en session au sein de l'assemblée départementale. Une affiche de lutte contre les discriminations a été réalisée.

D) Les actions 2021/2022

- **Engager des actions favorisant la mixité des métiers**
Un travail en vue de féminiser certains postes de travail a débuté pour lutter contre certains métiers-cibles encore genrés.
- **Poursuivre des actions permettant à tous les agents de concilier vie professionnelle et vie privée**
Réflexion en cours sur la mise en œuvre de nouvelles modalités pour l'exercice du télétravail au sein des services départementaux.
- **Poursuivre le plan d'actions sur le bien-être au travail pour tous les agents et lutter contre toute forme de harcèlement et de violences.**
Des actions sont en cours de réflexion pour une mise en œuvre en 2021, en matière de communication pour que ces sujets sensibles soient abordés de manière sérieuse et ludique.
- **Dans le domaine de l'économie :**

Pour faire suite à l'évènement « La start'up est dans le pré » :
Garder la dynamique enclenchée et le réseau mis en place avec « La start'up est dans le pré ». Le service *Appui aux Entreprises* propose de développer l'appel à projet : « **Start in Dordogne** ». **Cet appel à projet s'appuie sur la même dynamique** de rencontres et de « pitches » de projets qui permet de découvrir et de rencontrer ces créateurs de Dordogne. Il développe également une proposition d'accompagnement plus complète, structurée et gratuite pour donner la ressource nécessaire à ces projets afin de transformer l'idée en création.
- **Dans le domaine du sport :**

« Sport / Santé et Solidarité » : programmations envisagées de rencontres avec des athlètes de haut niveau du département, hommes et femmes. Sensibilisation aux préjugés sur les performances sportives, les violences faites aux jeunes filles dans certaines disciplines sportives. Programmation de rencontres avec le Service d'Accompagnements des Familles en Difficultés de Dordogne (SAFED) sur toutes les questions relatives aux violences intra familiales.
- **Etendre les règles de parité dans les organes satellites du Département.**
- **S'engager pour une communication sans stéréotype**
Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a réalisé un guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe. Il propose 10 recommandations pratiques destinées à outiller les administrations, les établissements et, plus généralement, les pouvoirs publics pour communiquer sans stéréotype de sexe.

10 recommandations pour une communication publique sans stéréotype de sexe

(Haut Conseil à l'Egalité)

1. **Eliminer toutes expressions sexistes**
2. **Accorder les noms de métiers**, titres, grades et fonctions
3. **User du féminin** et du masculin dans les messages adressés à tous et à toutes
4. **Utiliser l'ordre alphabétique** lors d'énumération
5. **Présenter intégralement l'identité** des femmes et des hommes
6. **Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle**
7. **Parler « des femmes » plutôt que de « la femme »**, de la « journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « journée de la femme » et des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme »
8. **Diversifier les représentations** des femmes et des hommes
9. **Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes**
 - Sur les images et dans les vidéos
 - Sujets d'une communication
 - A la tribune d'événements, ainsi que dans le temps de parole
 - Parmi les noms de rues, des bâtiments des équipements, des salles
10. **Former les professionnels (elles)**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-03 du 20 janvier 2021

Budget Participatif Dordogne-Périgord 2020.

Listes des lauréats et conventions-types.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Elisabeth MARTY, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Michel TESTUT, Colette VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Michel LAJUGIE	Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Christel DEFOULNY
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Stéphane DOBBELS	Sylvie CHEVALLIER	pouvoir à	Henri DELAGE
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Maryline FLAQUIÈRE	pouvoir à	Jean-Fred DROIN
Nicole GERVAISE	pouvoir à	Marie-Pascale ROBERT-ROLIN	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE	Jean-Paul LOTTERIE	pouvoir à	Jacqueline TALIANO
Marie-Lise MARSAT	pouvoir à	Annie SEDAN	Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION
Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL	Juliette NEVERS	pouvoir à	Pascal BOURDEAU
Pascal PROTANO	pouvoir à	Thierry BOIDÉ	Christian TEILLAC	pouvoir à	Nathalie MANET-CARBONNIÈRE
Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Germinal PEIRO	Marie-Rose VEYSSIÈRE	pouvoir à	Thierry NARDOU
Armand ZACCARON	pouvoir à	Colette VEYSSIÈRE			

RAPPORTEUR : Stéphane DOBBELS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-03 du 20 janvier 2021

Budget Participatif Dordogne-Périgord 2020.
Listes des lauréats et conventions-types.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ALLOUE les subventions d'investissement aux lauréats (liste ci-dessous) du Budget Participatif Dordogne-Périgord 2020 aux conditions suivantes :

- 50 % à la signature de la convention, sur présentation d'un bon de commande ou devis ferme et, si besoin, d'une délibération du Conseil municipal,
- 50 % sur présentation de la (ou des) facture(s).

Projets jeunes : 105.467 €

Canton	Projet n°	Libellé du Projet	Porteur	Organisme bénéficiaire	Nombre de voix	Montant alloué maximum (€)
Bergerac 1	020	Aidons la formation de nos sauveteurs de demain	Jeunes sapeurs-pompiers de Bergerac	Amicale des sapeurs-pompiers de Bergerac	821	10 000
Montpon-Ménestérol	013	Du matériel pour les jeunes sapeurs-pompiers de Montpon	Jeunes sapeurs-pompiers de Montpon	Amicale des sapeurs-pompiers de Montpon	682	12 000
Bergerac 1	009	Agissons pour un développement durable	Maison des lycéens LPR Jean Capelle		508	11 435
Montpon-Ménestérol	022	Soutenez les jeunes sapeurs-pompiers de Saint-Aulaye	Société amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Aulaye		502	5 200
Haut-Périgord Noir	017	Pompiers de demain	Amicale des sapeurs-pompiers de Thenon		449	8 962

Montpon-Ménéstérol	018	Un jardin forêt à l'école	Coopérative Ecole maternelle de Montpon		448	2 000
Lalinde	008	La remorque à vélos	Association Usep Le Cepe		428	12 000
Isle-Loue-Auvézère	007	Un fab lab pour nos communes	Marelle et Compagnie		424	12 000
Vallée de L'Isle	002	Un jardin éco-école des élèves de Saint-Médard-de-Mussidan	Association de l'Ecole primaire de Saint-Médard-de-Mussidan		379	3 600
Terrasson-Lavilledieu	010	Mini ferme permacole à l'école	Ecole de Condat-sur-Vézère	Coopérative scolaire de l'Ecole de Condat-sur-Vézère	370	4 670
Ribérac	001	Stationnements abrités et sécurisés pour vélos dans la Cité scolaire Arnaut Daniel de Ribérac	Colin Morlion		337	11 600
Isle-Loue-Auvézère	005	Teen-YX Project	Teen-YX Project	Communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord	326	12 000

Projets lauréats dans la catégorie « 1^{ers} du canton » : 749.416 €

Canton	Projet n°	Libellé du Projet	Porteur	Organisme bénéficiaire	Nombre de voix	Montant alloué maximum (€)
Bergerac 1 et 2	119	Le foyer du TROC	Théâtre du Roi de Cœur		642	12 000
Bergerac 1 et 2	213	Relançons la consigne du verre en Dordogne	L'Attache Rapide		1031	12 000
Bergerac 1 et 2	246	Le hérisson expliqué aux enfants	Kipik		537	11 835
Bergerac 1 et 2	409	L'abeille solidaire	Bergerac Actions Solidarité Emploi		280	4 450
Bergerac 1 et 2	310	Classes digitales	Amicale Laïque Mouleydier Tuilières Saint-Germain-et-Mons		262	12 000
Bergerac 1 et 2	510	Sport pour tous avec Gym Creysse	Gym Creysse		313	12 000
Brantôme	171	Aménagement du jardin du curé	Les Séquoias		356	12 000
Brantôme	210	Une aire de jeux pour Champagnac-de-Bélair	Collectif de parents champagnacois	Commune de Champagnac-de-Bélair	319	10 090
Brantôme	455	Abris sauvages ! Acquisition d'abris pour des événements extérieurs	Rural Sauvage		371	11 518
Coulounieix-Chamiers	127	Des paroles en airs	Quincaille-Prod		409	9 767
Coulounieix-Chamiers	422	Un camion avec hayon pour la Banque Alimentaire	Banque Alimentaire de la Dordogne		633	12 000
Coulounieix-Chamiers	507	Tableau d'affichage ASPTT Grand Périgueux Basket	ASPTT Grand Périgueux		498	12 000

Haut-Périgord Noir	140	Un promenoir poétique au cœur de Limeyrat, village en poésie	Les Amis de la Bibliothèque		297	6 810
Haut-Périgord Noir	238	Autour d'une fontaine : aire de pique-nique et préservation de l'eau potable	Sainte-Orse, Mémoire et Patrimoine		226	3 000
Haut-Périgord Noir	551	Structure sportive dans la cour de l'Ecole de Thenon	Association Indépendante des Parents d'Elèves de Thenon		179	12 000
Isle-Loue-Auvézère	220	La recyclerie et l'épicerie de Payzac	Nos désirs font désordre		553	12 000
Isle-Loue-Auvézère	425	Epicerie participative et solidaire à Cherveix-Cubas	Epivert		508	12 000
Isle-Loue-Auvézère	542	Développement de l'activité wakeboard téléski	Téléski Rouffiac		405	12 000
Isle-Manoire	204	1.000 arbres fruitiers pour le climat "le verger de l'espoir"	La Dordogne par Nature		639	12 000
Isle-Manoire	525	Aire de jeu pour un espace intergénérationnel à Bassillac-et-Auberoche	Matthieu Labrousse	Commune de Bassillac-et-Auberoche	208	12 000
Isle-Manoire	545	Tribunes pour le SAS Football	SAS Football (Sport Athlétique Sanilhacois)		234	12 000
Lalinde	237	Agir pour la nature	Les paniers d'Urval		223	500
Lalinde	423	Culture et lien social en milieu rural / Tiers-lieu Le Quai des Possibles	Le Quai des Possibles		307	12 000
Lalinde	602	Voyage, voyage	Amicale Lumière d'Automne		193	12 000
Montpon-Ménestérol	164	Un télescope pour l'observatoire à coupole de Parcoult - Chenaud	La Voie Lactée - Club d'astronomie de la Dronne et de la Double		595	12 000
Montpon-Ménestérol	232	Arboretum des Doublorigènes	Les Amis des Doublorigènes		326	12 000
Montpon-Ménestérol	451	Si on découvrait ton ordi, Mamie !	Ostal Numérique		255	4 800
Pays de La Force	124	Espace musical extérieur	Le Trèfle Gardonnais		237	12 000
Pays de La Force	151	La cabane citoyenne	Association Passerelle(s)		263	12 000
Pays de La Force	206	Un espace de jeux et de détente pour tous	Association des Parents d'élèves FCPE de l'Ecole primaire de La Force	Commune de La Force	299	12 000

Pays de Montaigne et Gurson	174	Acquérir des structures adaptées pour une diffusion de culture de qualité pour tous	Mosaïques		177	11 308
Pays de Montaigne et Gurson	230	Les champs d'Elisée : jardins partagés et collectifs	Les champs d'Elisée		129	3 700
Pays de Montaigne et Gurson	305	Création d'un espace numérique solidaire	Au Fil du Temps à Saint-Rémy		138	9 399

Périgord Central	203	Bien vivre à Eglise-Neuve-de-Vergt	Amicale Laïque Eglise-Neuve-de-Vergt	Commune d'Eglise-Neuve-de-Vergt	470	12 000
Périgord Central	216	Coup de neuf à la crèche des Canailoux : besoin de changement pour le change !	Les Canailoux		475	10 462
Périgord Central	241	Le Saint-Maymois, nouveau lieu, nouveaux liens	Comité des Fêtes de Saint-Mayme-de-Péreyrol		502	12 000
Périgord Vert Nontronnais	102	Du matériel évènementiel pour les associations du Périgord Vert	GCO Association		413	12 000
Périgord Vert Nontronnais	239	Du matériel pour mieux connaître la nature et mieux la protéger	OPS Nature		375	4 500
Périgord Vert Nontronnais	429	Bricothèque	Les Ateliers Synaptiques		393	12 000
Périgueux 1 et 2	112	Aux arts, citoyens !	L'App'Art		385	7 000
Périgueux 1 et 2	133	Studio solidaire	Appart Production		483	8 000
Périgueux 1 et 2	219	A tous les amis des chats	SOS Chats Libres		670	2 000
Périgueux 1 et 2	407	Toutes ensembles pour un local convivial et solidaire	Femmes Solidaires Dordogne		456	8 500
Périgueux 1 et 2	410	Semons la tolérance	Chrysalide Le Café des Enfants		375	1 787
Périgueux 1 et 2	462	Barnum Blouses Roses de Périgueux	Blouses Roses de Périgueux		555	500
Ribérac	149	Le fourtruck	Les Amis du Musée de Petit-Bersac		183	11 000
Ribérac	302	La biodiversité autour des moulins à la portée des enfants du département grâce à un programme numérique	Association Périgordine des Amis des Moulins (APAM)		188	11 530
Ribérac	530	Padel pour Ribérac	Club Athlétique Ribéracois Section Tennis	Commune de Ribérac	216	12 000
Saint-Astier	108	Spectacles en lieux atypiques	CRAC - Centre de Rencontres et d'Actions Culturelles de Saint-Astier		356	4 700
Saint-Astier	214	Une alimentation saine et équilibrée pour nos enfants !	Collectif Les Pieds dans le Plat		628	12 000
Saint-Astier	549	Un local pour notre association	Jeunesse sportive Astérienne Subaquatique		265	12 000
Sarlat-la-Canéda	301	Création du tiers-lieu du village de Tamniès avec ateliers de médiation culturelle et numérique	Association de la maison du bourg de Tamniès "La TAM'nière"		389	12 000
Sarlat-la-Canéda	405	Création d'une ferme thérapeutique et pédagogique à Sarlat	Association La ferme de Wooly		329	10 000
Sarlat-la-Canéda	433	Aider à l'implantation du centre de santé Sarlat-Périgord Noir	Centre de Santé Sarlat - Périgord Noir		521	12 000

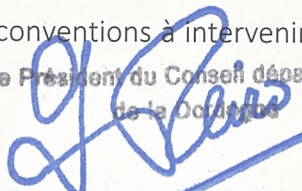
Sud Bergeracois	427	Une cuisine mobile pour les Ploucs	Collectif des Ploucs		438	12 000
Sud Bergeracois	432	A livre ou verre	Les Amis de la Brouette – LAB		420	12 000
Sud Bergeracois	516	Du matériel pour Sigoulès Gym's	Sigoulès Gym's		420	10 000
Terrasson-Lavilledieu	233	Sauvons les espèces menacées	Réserve zoologique de Calviac		630	6 000
Terrasson-Lavilledieu	309	Un équipement vidéo performant pour dynamiser l'info locale sur Ewanews	Terrassonnais Info		325	8 700
Terrasson-Lavilledieu	612	Mobilité multi-associations	Maison Familiale Rurale du Périgord Noir		350	12 000
Thiviers	519	Padel à Thiviers	Thiviers Tennis Club	Commune de Thiviers	645	12 000
Thiviers	528	Ça roule pour toi !	Ça roule pour toi		676	12 000
Thiviers	618	Accès au sport pour les jeunes	Amicale Laïque d'Eyzerac		639	12 000
Trélissac	211	La découverte du monde des abeilles et de l'apiculture	L'Abeille Périgordine		631	5 619
Trélissac	308	Bien en Périgord	Association mot@mot		469	10 253
Trélissac	504	Création d'un court de padel au Tennis club de Trélissac	Tennis Club Trélissac	Commune de Trélissac	405	12 000
Vallée de Dordogne	168	Equipement technique du Théâtre du Fon du Loup	Atelier Théâtre 24		423	8 788
Vallée de Dordogne	235	Vers une ferme pédagogique à Belvès !	Association Happy Cultors		567	12 000
Vallée de Dordogne	511	Une pirogue pour le sport adapté	Castelnaud en Périgord Kayak Club		354	12 000
Vallée de l'Homme	175	"Le séchoir" lieu culturel	Saint Amand fait son intéressant		344	9 000
Vallée de l'Homme	229	Agroforesterie régénérative et impulsion citoyenne	Association des jardins de Valojoux		410	12 000
Vallée de l'Homme	438	La Petite Maison vient à vous ! Accueil et activités itinérantes pour les enfants, les jeunes et les adultes	La Petite Maison		329	12 000
Vallée de L'Isle	114	Transmission arts manuels	Passion Bois Verre		375	9 900
Vallée de L'Isle	225	Parcours santé	Foyer rural Gilbert Mayen - St Louis en L'Isle		350	12 000
Vallée de L'Isle	520	Les toits filants du Racing Club Mussidan	Racing Club Mussidanais		331	10 000

Autres lauréats : 145.117 €

Canton	Projet n°	Libellé du Projet	Porteur	Organisme bénéficiaire	Nombre de voix	Montant alloué maximum (€)
Thiviers	537	Améliorer l'éclairage du boudrome de Saint-Front-d'Alemps	Foyer rural Saint-Front-d'Alemps - section pétanque		572	6 087
Périgord Central	248	Mission Hérisson	Ligue pour la Protection des Oiseaux Aquitaine – LPO		435	9 384
Bergerac 1	430	Jardins du Cœur des Restos du Cœur : éco-lieu solidaire et participatif à Bergerac	Les Restaurants du Cœur de la Dordogne		424	10 000
Trélissac	415	Atelier vélo participatif et solidaire	Le Tri-cycle enchanté		379	9 000
Sud Bergeracois	461	Une remorque, des bouchons pour la recherche contre les cancers	Les Bergobouch		378	1 648
Périgueux 1 et 2	610	Atelier mobile de réparation vélo	Véloration Périgourdin		361	9 000
Isle-Loue-Auvézère	514	Terrain de Padel	Tennis club Excideuil	Commune d'Excideuil	360	12 000
Thiviers	509	Des VTT pour les collégiens de Thiviers	Association Sportive Etoile d'Or		360	9 800
Périgord Central	606	A plus dans le bus	Association Soutien Partage Evasion et Entente Grignols Villamblard Ecole de Foot	Association Soutien Partage Evasion	345	12 000
Coulounieix-Chamiers	535	Handisport : un plateau de transfert électrique	Comité Départemental Handisport Dordogne		317	2 795
Trélissac	236	La boule conviviale escoiraise	Comité des Fêtes d'Escoire		317	6 632
Vallée de L'Isle	418	Stop aux plastiques	La Tresse		316	12 000
Vallée de Dordogne	170	Une scène et des chaises pour La P'tite Salle	Les Z'Igolos		311	9 748
Thiviers	617	Le bus des possibles avec la Mission locale du Haut Périgord	Mission Locale du Haut Périgord		307	12 000
Vallée de L'Isle	11	Une vraie webTV mobile locale	IsleCo		297	12 000
Brantôme	506	Un panneau d'affichage sportif pour le gymnase de Brantôme	Handball Club Brantôme Dronne et Belle		294	2 396
Périgord Central	137	Dans les pas d'un pisteur - Animaux du Pays de l'Homme	Je Suis La Piste		294	5 200
Thiviers	103	Pour faire régner toujours plus d'harmonie	Les Joyeux Thibériens		293	3 427

APPROUVE les termes des conventions-types ci-annexées (I et II).

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer et exécuter les conventions à intervenir, au nom et pour le compte du Département.

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

Germain PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-04 du 20 janvier 2021

ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE :

- projet de convention avec M. le Préfet de la Dordogne.
- prolongation exceptionnelle de la contractualisation avec les communes et intercommunalités à hauteur de 15,4 M€ au titre de 2021.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Thierry CIPERRE, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Elisabeth MARTY, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Michel TESTUT, Colette VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Michel LAJUGIE	Didier BAZINET	pouvoir à	Jean-Michel MAGNE
Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Christel DEFOULNY	Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Stéphane DOBBELS
Sylvie CHEVALLIER	pouvoir à	Henri DELAGE	Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE
Maryline FLAQUIÈRE	pouvoir à	Jean-Fred DROIN	Nicole GERVAISE	pouvoir à	Marie-Pascale ROBERT-ROLIN
Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPERRE	Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE
Jean-Paul LOTTERIE	pouvoir à	Jacqueline TALIANO	Marie-Lise MARSAT	pouvoir à	Annie SEDAN
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION	Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL
Juliette NEVERS	pouvoir à	Pascal BOURDEAU	Pascal PROTANO	pouvoir à	Thierry BOIDÉ
Christian TEILLAC	pouvoir à	Nathalie MANET-CARBONNIÈRE	Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Germinal PEIRO
Marie-Rose VEYSSIÈRE	pouvoir à	Thierry NARDOU	Armand ZACCARON	pouvoir à	Colette VEYSSIÈRE

RAPPORTEUR : Colette LANGLADE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-04 a) du 20 janvier 2021

ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE.
Projet de convention avec M. le Préfet de la Dordogne.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

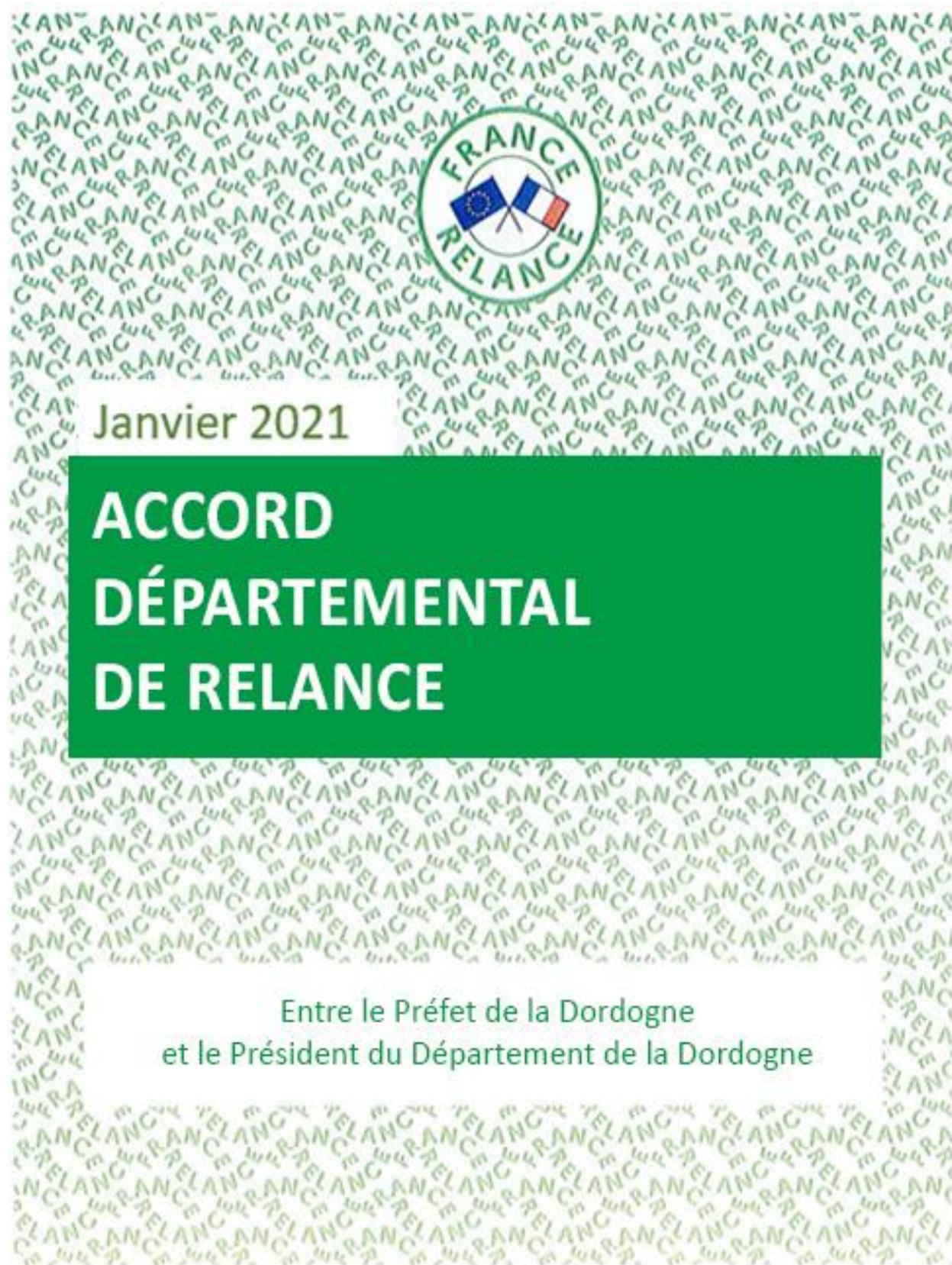
APPROUVE le projet d'accord départemental de relance tel qu'annexé.

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à le signer et l'exécuter, au nom et pour le compte du Département.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germain PEIRO

Annexe à la Délibération n° 21-04 a) du 20 janvier 2021



Préambule

Le 3 septembre dernier, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays.

L'année 2020 restera en effet marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, les institutions publiques ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en quelques jours en mars dernier afin de préserver le pouvoir d'achat des Français, de sauver des millions d'emplois et d'éviter des milliers de faillites d'entreprises. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse. Au 31 décembre 2020, ce sont en Dordogne plus de 7 480 entreprises qui ont eu recours à l'activité partielle, pour un total de 31 749 salariés, soit 62 % des établissements du département et 40 % des effectifs du secteur privé. Plus de 13 300 entreprises ont eu recours au fonds de solidarité pour un montant octroyé de 71 M€ et plus de 4 400 prêts garantis par l'État ont été signés pour un montant dépassant les 440 millions d'euros.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de ce choc. Le Département de la Dordogne est un acteur institutionnel indispensable dans la gestion de crise et pour sa politique en faveur des solidarités sociales et territoriales. Comme à chaque fois qu'il a dû affronter des situations extrêmes, il a apporté des réponses d'urgence à la crise sanitaire et su mettre en œuvre des actions spécifiques relevant de ses compétences.

À la nécessaire fourniture en équipements de protection des personnels du secteur médico-social puis des collégiens du département, le Département a adjoint l'appui de son laboratoire départemental pour amplifier le dépistage et a renforcé les dispositifs de veille sanitaire et sociale auprès des plus fragiles. Il a accompagné la sortie du premier confinement en votant des mesures importantes pour les tissus économiques et associatifs. Il a notamment maintenu son soutien aux associations culturelles et sportives qui ont vu leurs manifestations annulées et leur activité réduite. Le soutien au secteur touristique s'est incarné dans la création d'un dispositif de chèques pour favoriser l'économie du tourisme « Solidarité Tourisme en Nouvelle-Aquitaine » (1.877 familles bénéficiaires) et d'une campagne de communication offensive qui a permis un succès de la fréquentation touristique estivale.

Des soutiens exceptionnels ont aussi été mis en œuvre pour un montant de 6 millions d'euros pour soutenir les pertes d'activité des établissements et services du secteur de l'aide à la personne. A aussi été versée en lien avec l'Etat la prime COVID aux personnels des services à domicile.

Le Département a joué un rôle majeur pour accompagner les collèges publics dans leurs missions d'accueil sécurisé des collégiens. Pour ce faire, il remplace systématiquement tout agent en arrêt maladie (coût annuel 400.000 €).

Après l'indispensable sauvegarde, le gouvernement a pour sa part décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée aujourd'hui par l'élargissement des mesures de soutien économique à destination des entreprises dans le cadre des nouvelles mesures sanitaires décidées par le décret du 29 octobre dernier.

Les trois axes du plan de relance, que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale sont autant de leviers pour atténuer les effets de la crise économique, dans un rôle contracyclique, combattre et réduire les inégalités accentuées par la situation sanitaire, notamment par des mesures en direction des populations et des territoires les plus touchés, et accélérer la transformation de notre économie pour qu'elle devienne davantage résiliente.

La priorité du gouvernement est le soutien à l'emploi. Le développement de l'activité partielle et le plan « 1 jeune, 1 solution » permettent à la fois de soutenir les emplois existants et d'investir pour créer ceux de demain. Le redressement de notre économie suppose également le soutien au tissu économique. Les baisses massives d'impôts de production et les aides à destination des plus petites entreprises doivent les amener à conforter leurs fonds propres et à préparer l'avenir, par exemple par la numérisation.

Le plan de relance s'articule ainsi autour de trois leviers d'action structurants. Le premier d'entre eux est la transition écologique avec notamment un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité. Le deuxième axe est la compétitivité et le dynamisme de nos industries. Il a pour ambition la relocalisation et l'investissement dans les filières stratégiques. Enfin, la cohésion sociale et territoriale, forte attente de nos concitoyens, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies.

La vision de long-terme du plan France de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

À cet effet, la circulaire n° 6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, a prévu la signature d'accords de relance entre l'État et les Départements.

Le présent accord de relance est conclu entre l'État, représenté par Frédéric PÉRISSAT, Préfet de la Dordogne, et le Département de la Dordogne, représenté par Germinal PEIRO, Président du Département.

Il est convenu ce qui suit :

Article I : Objet de l'accord de relance

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs du Département de la Dordogne.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) renforcée ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

Dans cet esprit, avec le soutien de l'Etat, le Département annonce pour les années 2021 et 2022, au titre de ses propres investissements, de ceux de ces outils (Périgord-Habitat, Syndicat Mixte Périgord Numérique, EPIDOR...) et de l'effet de levier constitué par l'aide accrue aux projets des communes et intercommunalités un investissement total de 350 M€ se décomposant comme suit :

- investissements propres (routes et bâtiments) : 100 M€
- Syndicat Mixte Périgord Numérique (déploiement de la fibre) : 100 M€
- Périgord-Habitat (réhabilitation du parc de logement existant et constructions neuves) : 78 M€
- projets des communes et intercommunalités soutenus par le Département et l'Etat : 15,4 M€ de subventions complémentaires du Département générant 75 M€ de travaux TTC.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Article 2 : Rénovation thermique des bâtiments

L'Etat met en place un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, à destination notamment des collectivités territoriales. Il doit permettre de financer des travaux tels que le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments d'au moins 30 % sur chaque projet soutenu. Les collectivités territoriales sont invitées à déposer des demandes de subventions en préfecture et sous-préfectures au titre de la DETR et de la DSIL.

Le Département de la Dordogne poursuit son action relative à la performance énergétique avec des opérations de rénovation de son patrimoine, le renforcement de l'isolation des bâtiments existants, l'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation et le recours aux énergies renouvelables.

Dans cette perspective, le Département a notamment pour projet la rénovation énergétique de 4 collèges :

- Collège Léonce Bourliaguet de Thiviers
- Collège Les Châtenades de Mussidan
- Collège Jacques Prévert de Bergerac
- Collège Aliénor d'Aquitaine de Brantôme

Au titre de France Relance, l'Etat mobilisera au moins un million d'euros sur cette thématique, dans le cadre de sa dotation de soutien à l'investissement départemental en 2021 et 2022.

Au surplus, dans le cadre de l'enveloppe exceptionnelle de 300 millions d'euros décidée par l'État en soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des conseils départementaux, le Département de la Dordogne se fixe pour objectif de présenter des demandes de subvention à hauteur d'environ 2 millions d'euros supplémentaires.

Au total, sur 2021/2022, ce sont 55 M€ de travaux en maîtrise d'ouvrage directe qui seront entrepris par le Département et qui se traduiront par :

- la livraison du Centre d'hébergement de Rouffiac
- la livraison du gymnase du collège du Bugue
- l'isolation thermique des collèges de Mussidan, Thiviers, Brantôme et J. Prévert à Bergerac
- l'achèvement de l'extension du pôle universitaire de la Grenadière à Périgueux
- livraison de la Maison des Sports à Périgueux
- livraison du Pôle social de Coulounieix-Chamiers dans le cadre de l'ANRU
- la réalisation de l'extension – reconstruction du Laboratoire départemental d'Analyse et de Recherche
- l'ouverture de la Maison départementale de l'Habitat (quartier de la gare à Périgueux)

Quant à Périgord-Habitat, l'office s'inscrit en 2021/2022 dans des années à fort investissement correspondant ainsi aux enjeux du plan de relance :

- **plus de 42 millions d'investissements sont prévus au budget 2021** (*délibération du budget 2021*)
- **plus de 36 millions seront lancés/étudiés en 2021 pour démarrer en 2022** (*délibération du PSP 2021*)

Ce sont ainsi plus de 78 millions d'euros qui seront affectés aux opérations suivantes :

- construction /développement de l'offre :
 - 2021 : 31 634 676 € pour 515 logements en cours
 - 2021 pour lancement 2022 : 18 850 000 € pour 145 logements
- travaux sur le patrimoine comprenant des travaux thermiques et de confort des locataires :
 - 2021 : 6 739 610 € + fin du plan de relance 2020 pour 574 578 €
 - 2022 : projection à nouveau de 6 M €
- réhabilitation 2021/2022 :
 - 5 932 460€
 - dont 4 319 896 € pour les réhabilitations ANRU de Coulounieix-Chamiers
- démolition /restructuration lourde :
 - 3 939 344 € pour 160 logements démolis
 - dont 2 357 344 € pour les démolitions ANRU (BAT C 104 logements et BAT Eter 32 logements),
 - dont 1 250 000 € de démolition sur une restructuration lourde des hauts d'agora à BOULAZAC(avec 86 démolis et 94 en réhabilitation)
 - 4.000.000 € pour 2 opérations lourdes en 2022 à lancer :
 - Périgueux « les Mondoux » 144 logements et « Pozzi » 42 logements avec démolition partielle et réhabilitation thermique

Les projets recensés :

- répondent à des enjeux de réadaptation du patrimoine aux besoins locaux et aux besoins de développement du territoire,
- permettent de rénover une partie du parc de logement social vétuste, inadapté et présentant de faibles performances thermiques.

Article 3 : Protection de la biodiversité

La crise sanitaire rappelle que nous sommes tributaires d'une nature en bon état, dont nous tirons l'essentiel de nos ressources. Elle a mis en exergue le besoin des populations de voir se développer la protection de la nature et leurs attentes à l'égard de nouvelles politiques publiques environnementales. Le gouvernement choisit, par ce plan de relance, d'engager de nombreux chantiers en faveur des métiers de la nature et de la transition écologique pour une économie décarbonée et résiliente.

Dans le cadre des enjeux de préservation de l'environnement et de transition énergétique, le Département de la Dordogne se fixe pour ambition de présenter des demandes complémentaires au titre des mesures du plan de relance et notamment celles concernant la restauration des sites d'accueil du public dans les espaces et aires protégés, ainsi que celles dédiées à la restauration écologique pour la préservation et la valorisation du territoire.

Autour de son programme de restauration d'espaces naturels et de travaux de génie écologique des milieux naturels, le Département se donne également comme objectif de présenter des projets éligibles permettant d'obtenir un soutien de l'État à hauteur d'environ 1 million d'euros.

Dans le cadre du programme LIFE « Rivière Dordogne » porté par l'Établissement Public Interdépartemental DORDogne (EPIDOR) ce sont, d'ici fin 2024, 9 opérations majeures qui seront réalisées pour un montant de 2 544 000 € TTC.

Sites	Commune	Maîtrise d'ouvrage	Nature de la restauration	Site Natura 2000 Code du site	Couts TTC en €
Maisons Basses (24)	Cazoules	EPIDOR	Restauration de bras mort et de milieux alluviaux d'intérêt communautaire	La Dordogne FR7200660	219 000
Ancienne gravière De Gaule (24)	Veyrignac, Carsac-Aillac	EPIDOR	Restauration de bras mort et de milieux alluviaux d'intérêt communautaire	La Dordogne FR7200660	326 000
Ancienne gravière Maisons Neuves (24)	Saint Chamassy – Le Buisson de Cadouin	EPIDOR	Restauration de bras mort et de milieux alluviaux d'intérêt communautaire	La Dordogne FR7200660	747 000

Borgne de la Dame (24)	Carlux – Saint Julien de Lampon	EPIDOR	Restauration de bras mort et de milieux alluviaux d'intérêt communautaire	La Dordogne FR7200660	74 000
Le Luc (24)	Castelnaud La Chapelle	EPIDOR	Restauration de bras mort et de milieux alluviaux d'intérêt communautaire	La Dordogne FR7200660	70 000
Coustaty (24)	Bezenac	EPIDOR	Restauration de bras mort et de milieux alluviaux d'intérêt communautaire	La Dordogne FR7200660	149 000
Bouyguettes (24)	Cales	EPIDOR	Restauration de bras mort et de milieux alluviaux d'intérêt communautaire	La Dordogne FR7200660	159 000
Restauration frayères Nebouts	Prignonieux (24)	EPIDOR	Restauration de frayères à Aloses et Lamproie marine	La Dordogne FR7200660	340 000
Restauration frayères de Mouleydier	Mouleydier (24)	EPIDOR	Restauration de frayères à Aloses et Lamproie marine	La Dordogne FR7200660	460 000
TOTAL					2 544 000

L'État, via les crédits de l'Agence de l'eau et le cas échéant de la DSIL, consacrera pour sa part un soutien financier renforcé aux opérations permettant d'accompagner les collectivités territoriales dans l'indispensable modernisation des réseaux d'assainissement, ainsi que pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Enfin, le 20 janvier 2021, le Conseil départemental de la Dordogne a adopté, par anticipation des obligations réglementaires, les orientations volontaristes qu'il entend développer en matière de sobriété énergétique dans la gestion des bâtiments, dans l'organisation des mobilités et dans l'utilisation des technologies numériques.

COMPÉTITIVITÉ

Article 4 : Développement du tourisme durable

Développement du tourisme durable

Le plan de relance a pour ambition de faire émerger et grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le secteur du tourisme. La transition durable des entreprises du tourisme doit permettre de répondre à leurs besoins particuliers et d'accompagner l'évolution de leurs modèles économiques.

Le Département de la Dordogne s'engage pleinement, à la fois dans le soutien aux sites et entreprises touristiques existants et dans le développement de nouveaux projets, qui ont vocation à continuer de faire du Périgord une destination attractive. Il souhaite dans ce cadre :

- achever le chantier du centre d'hébergement de groupe sur le site de la base de Rouffiac,
- développer l'offre d'hébergement touristique sur le camping du grand étang de St-Estèphe.

D'ores et déjà, le Département prépare en 2021 une nouvelle campagne de communication touristique visant à promouvoir la destination Dordogne-Périgord.

Relance de l'attractivité touristique du territoire : La préservation paysagère et patrimoniale est au cœur des enjeux d'attractivité touristique du territoire départemental. Aussi, le Conseil départemental s'attache à déployer une offre de tourisme durable tant en termes de mobilité que d'expérience de visite.

Son engagement dans le pilotage partagé du Grand Site Vallée Vézère en témoigne.

- Propriétaire de 10 sites classés au titre des monuments historiques, dont plusieurs sont également inscrits au titre des biens du patrimoine mondial de l'UNESCO (Chemins de Saint-Jacques de Compostelle ; Gisements et grottes ornées de la vallée Vézère) il assume pleinement l'ensemble des conditions de sa restitution au public, qu'il s'agisse de recherche, de conservation ou de médiation.
A ce titre, le Conseil départemental s'engage à poursuivre ses efforts de rénovation sur ces différents sites.

Article 5 : Valorisation des producteurs locaux

La garantie d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale fait partie des missions que l'État s'est fixé dans le cadre du plan de relance et répond aux attentes fortes de nos concitoyens. Pour réaliser cette ambition, il est nécessaire d'investir dans des outils permettant d'accélérer la transition agro-écologique de nos modèles de consommation.

C'est pourquoi le Département a engagé la mise en production du dispositif d'accompagnement de la transition agricole et de restauration collective du territoire, notamment dans les collèges. Après deux années d'expérimentation de la mise en œuvre d'un approvisionnement 100 % bio et local de la restauration collective dans les collèges, le Conseil départemental entend déployer le dispositif sur l'ensemble des établissements scolaires placés sous sa responsabilité entre 2021 et 2026 tout en déployant son ingénierie auprès des communes.

Ce déploiement nécessite, outre des moyens en fonctionnement et en accompagnement dont se dote la collectivité, des investissements significatifs pour favoriser l'adéquation entre l'offre agricole et les besoins des établissements. Il s'agit en particulier :

- de déployer des plateformes logistiques relais au plus près des producteurs et des établissements. Budget prévisionnel : 1 M€,
- de mettre en œuvre 2 plateformes numériques : la première dédiée à l'adaptation de la production locale aux besoins nutritionnels de la restauration collective ; la seconde dédiée au pilotage des restaurants scolaires des collèges de Dordogne (de la gestion des stocks à celle des déchets) : budget prévisionnel 230.000 €,
- d'adapter les cuisines des collèges à la fabrication des repas 100% bio, local et de saison : Budget prévisionnel : 180.000 €/an.

⇒ **Budget prévisionnel global : 1,41 M€**

Dans le cadre du plan de relance, l'État apportera un soutien financier aux opérations menées par les collectivités territoriales pour la réalisation des projets alimentaires territoriaux et le développement des circuits courts, qui pourront déposer leur candidature dans le cadre d'appels à projet nationaux, et pourront également bénéficier d'un financement au titre de la DSIL ou de la DETR.

Construction d'un pôle d'excellence et d'innovation à vocation économique et culturel en matière de métiers et artisanat d'art : Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron (PEMA).

Ce projet qui associe l'Etat et les collectivités autour de la communauté de communes du Périgord nontronnais fait également l'objet d'une demande d'inscription au titre du CPER.

Le nord du département de la Dordogne détient une forte identité en matière de métiers d'art dans toutes leurs diversités.

Le PEMA a été créé, il y a 20 ans, avec pour enjeu principal de réunir et valoriser la diversité des métiers d'art, de faire évoluer les disciplines, perfectionner et former les artisans. Il occupe une place spécifique en matière d'art visuel puisqu'il joue le rôle d'un outil structurant et d'une vitrine pour la filière métiers d'art en Dordogne, tout en menant une mission de sensibilisation des publics à ce secteur.

Il participe à l'attractivité du territoire départemental sur lequel il développe ses activités, et bénéficie d'une réelle reconnaissance de la qualité de son travail au niveau national comme en atteste son partenariat avec les Ateliers d'Art de France.

Le PEMA valorise donc et accompagne tous ces détenteurs de savoir-faire anciens et d'excellence mais résolument créatifs et impliqués dans la vie de nos territoires, démontrant ainsi, s'il en était besoin, que le milieu rural est un lieu de créativité, de recherche et d'innovation.

La réhabilitation du château de Nontron et la création d'un programme délocalisé de l'école nationale supérieure des arts décoratifs (EnsAD) de niveau post-master vont permettre de consolider la place du Nontronnais et du PEMA comme **acteur culturel et économique de référence** pour le développement des métiers d'art.

Pour mémoire, le PEMA est la seule structure sur l'ensemble du territoire national à accueillir une résidence de recherche et création en design hors champs industriel.

Budget prévisionnel :

Réhabilitation maison Lapeyre/Mensignac : 680.000 €

Réhabilitation du château de Nontron : 2,6 M€

Un financement de l'État sera également apporté à ce projet, tant en fonctionnement qu'en investissement.

COHÉSION DES TERRITOIRES

Article 6 : Amélioration de la résilience sanitaire

L'épidémie de la Covid-19 a mis en lumière la nécessité de renforcer la résilience sanitaire au niveau national, comme au niveau des territoires. Dans cette crise, les citoyens ont pu compter sur l'engagement de nos soignants, du personnel des agences régionales de santé (ARS), et sur la mobilisation des conseils départementaux.

L'épidémie de Covid 19 a mis en évidence la nécessité de renforcer la prise en charge sanitaire des habitants et de faire évoluer le modèle architectural des EHPAD.

a. Accès aux soins de premier recours :

Face à la désertification médicale dans de nombreux secteurs ruraux de la Dordogne, l'État soutient la création et le développement des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) faisant l'objet d'un projet de santé validé par l'Agence régionale de santé (ARS).

A ce titre, l'État poursuivra son soutien aux nouvelles phases du chantier de la maison de santé pluridisciplinaire de Mussidan, qui a déjà fait l'objet d'un financement de 400 000 € en 2019 au titre de la DER et du FNADT. L'État soutiendra également les autres projets de maisons de santé pluridisciplinaires répondant aux critères d'éligibilité.

En lien avec les médecins, l'ARS procédera également, lorsque cela sera nécessaire, à des modifications des périmètres des secteurs de garde, afin de garantir le bon fonctionnement de ce dispositif.

Le Conseil départemental affirme sa volonté de créer des centres départementaux de santé offrant aux médecins généralistes un exercice professionnel en salariat et en équipe.

Avec le concours de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le Département assure la gestion directe du centre de santé d'EXCIDEUIL où exercent 2,09 ETP de médecins généralistes. Sa patientèle est aujourd'hui de 1 230 patients dont 563 ont choisi un des praticiens du centre comme médecin traitant.

Pour 2021, le Département, en partenariat avec la municipalité, prévoit de créer un centre départemental de santé à Saint Médard de Mussidan. L'ouverture de ce service départemental est envisagée en fin d'année avec deux médecins et pourra, à terme, accueillir jusqu'à quatre médecins généralistes.

Le Département assurera la gestion du centre de santé, notamment les contrats à l'installation en zone prioritaire et les financements liés à l'accord national des centres de santé. Le budget d'un centre de santé s'établit à 300 000 € sur une première année de fonctionnement.

b. Evolution du modèle des EHPAD :

➤ Plusieurs EHPAD nécessitent une attention particulière :

- l'EHPAD de LA COQUILLE dont les travaux de reconstruction ont fortement été impactés par la crise sanitaire et générés des surcoûts.
Outre les subventions initiales attribuées par l'ARS Nouvelle-Aquitaine (1.000.000 €) et le Département (1.600.000 €), le Conseil départemental s'engage en 2021 à apporter une contribution supplémentaire de 300 000 € correspondant aux surcoûts du chantier.
- l'EHPAD de NEUVIC : l'établissement doit être entièrement reconstruit pour répondre aux normes de bien-être des résidents. Le programme initial d'un montant de 8.692.000 € ne comporte pas de cuisine interne.
Durant la crise sanitaire, les prestataires extérieurs ont cessé leur production et leur livraison.
Pour éviter cette mise en danger, le Conseil départemental s'engage en 2021 à contribuer au financement de cet équipement supplémentaire à hauteur de 225.000 €. Cette aide vient s'ajouter à la subvention allouée à l'opération de reconstruction par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.
L'équilibre de l'opération est amélioré par le transfert de 10 lits d'EHPAD supplémentaires et les financements correspondants.
- l'hôpital et l'EHPAD de SAINT-ASTIER : l'opération consiste à reconstruire l'intégralité de l'EHPAD sur un terrain appartenant à l'hôpital, en liaison avec le service de suite et de réadaptation qui sera rénové. Cette opération en est à la phase des études architecturales. Son coût, pour la partie EHPAD est évalué à 19.032.000 €.
- l'EHPAD de LANMARY : l'opération vise à conforter l'EHPAD du Centre Hospitalier de Lanmary. En effet, celui-ci ne comporte que 40 places aujourd'hui. Cette taille est insuffisante sur le plan organisationnel et économique. Aussi, l'EHPAD pourrait être reconstruit avec une capacité de 80 lits, par transfert de 40 lits de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Périgueux, dont une partie doit être rénovée.
- l'EHPAD de BOURDEILLES : L'EPAC Les 2 Séquoias gère l'EHPAD et les foyers pour adultes handicapés de Bourdeilles. L'EHPAD a fait l'objet d'une première tranche entre 1999 et 2002. Après avoir reconstruit les foyers, l'EPAC doit restructurer l'intégralité de l'EHPAD pour tenir compte des nouvelles normes d'habitabilité, d'hygiène et de sécurité. Les travaux sont évalués à 6.630.000 € HT, hors études et prestations intellectuelles.
- l'EHPAD de TERRASSON : Le projet est de reconstruire l'EHPAD sur un terrain proche du centre-ville. En effet, le site actuel est difficilement aménageable. Le nouvel EHPAD devait être reconstruit sur la base de la capacité actuelle, mais il a été demandé au gestionnaire de réfléchir à d'éventuels autres modes de prises en charge (de type EHPAD hors les murs).

c. Contribution du Conseil départemental à la vaccination anti COVID 19 :

Le Conseil départemental exerce par délégation des missions de vaccination auprès du grand public.

Le centre départemental de vaccination contribuera autant que de besoin aux campagnes de vaccination anti COVID en mobilisant ses personnels médicaux et paramédicaux.

Article 7 : Renforcement des mobilités douces et des infrastructures de transport

Les mobilités d'avenir ont vocation à être de plus en plus respectueuses de l'environnement pour répondre aux défis du changement climatique et de la pollution de l'air. L'État a souhaité, à travers le plan de relance, favoriser le développement de l'usage du vélo et des transports collectifs et être à la hauteur de l'enjeu d'un service de qualité et des équipements correspondant aux besoins.

Le Département prévoit en 2021 et 2022 de consacrer environ 50 M€ à l'entretien et l'aménagement de son réseau routier en portant une attention toute particulière aux impératifs de sécurité et d'environnement. Dès 2021, il mettra en service le contournement de St-Aulaye et l'aménagement du boulevard de contournement de Beaumont en Périgord.

En 2019, le Schéma National des véloroutes / voie verte a été révisé par l'Etat. Cette révision conforte les itinéraires et l'intérêt touristique et économique qu'ils représentent pour la Dordogne. Les itinéraires structurants s'articulent autour de :

- la V92 : La Flow Vélo (de Thiviers à l'Ile d'Aix),
- la V.56 (ancienne V90) : Vallée de l'Isle,
- la V91 : Vallée de la Dordogne.

En parallèle, le Département avec son plan vélo, affirme sa volonté d'œuvrer en faveur d'un tourisme axé sur la pleine nature en s'appuyant sur son patrimoine naturel, préhistorique, historique, culturel et gastronomique.

L'ensemble des itinéraires proposés au Plan Vélo, ont été inscrits au Schéma Régional des Véloroutes vertes dont celui de la vallée Vézère, du Céou, l'itinéraire départemental entre la Vallée de la Dordogne et le Val de Dronne via la Vallée de l'Isle, celui entre Thiviers et Terrasson ainsi que celui faisant la jonction entre Bergerac et Eymet. Tous ont un grand intérêt dans la structuration de l'offre cyclo départementale, mais aussi régionale puisqu'ils s'ouvrent tous à l'interdépartementalité.

S'y ajoute le projet porté par la communauté de communes Vallée Vézine / Vallée de l'Homme.

L'Etat et le Département confirment leur engagement à soutenir financièrement ces initiatives.

L'Etat s'engage, au titre de ses subventions d'investissement (DETR et le cas échéant DSIL), à soutenir cette politique.

Article 8 : Déploiement du Très Haut Débit et Inclusion numérique

L'innovation et la transformation numérique doivent permettre aux territoires, non seulement d'améliorer le service public, mais aussi de réduire la fracture numérique en accompagnant les populations les plus éloignées de ces outils. La numérisation et la digitalisation des entreprises et des administrations sont des enjeux de compétitivité autant que de cohésion.

A partir de 2021, le Syndicat Mixte Périgord Numérique va entreprendre la seconde phase de déploiement de la fibre avec desserte d'ici 2025 de toutes les habitations de Dordogne. Une priorité est donnée au raccordement des entreprises. La première phase (2017-2021) d'un montant de 175 M€ débouchera rapidement sur le raccordement de 48.000 prises. La seconde phase (2022-2025) d'un montant de 305 M€ permettra l'installation et le raccordement de 146.000 prises.

Sur les années 2021 et 2022, ce sont 100 M€ de travaux qui seront réalisés à ce titre.

L'État, qui a déjà soutenu la première phase du déploiement de la fibre en Dordogne à hauteur de 60 M€, poursuivra son soutien à cet effort essentiel pour l'attractivité du territoire, et contribuera également au financement de la deuxième phase afin de faire tendre sa participation financière vers 100 M€.

En complément, le Département de la Dordogne met en œuvre des actions pour favoriser l'inclusion numérique, parmi lesquelles :

- l'acquisition d'une plateforme générique de téléservices pour accélérer la mise à disposition des téléservices aux usagers,
- le développement de téléservices adaptés aux personnes qui peinent à réaliser seules leurs démarches dématérialisées,
- l'adaptation des outils décisionnels et géodécisionnels du Département pour favoriser le pilotage de l'action publique et l'ouverture des données,
- le renforcement sur le terrain de médiateurs formés, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche de nos concitoyens.

Le Département de la Dordogne se donne pour ambition de présenter une demande de subvention d'environ 1,5 millions d'euros dans le cadre du ou des appels à manifestation d'intérêts du plan de relance autour de l'inclusion numérique.

ENGAGEMENTS PARTAGÉS

Article 9 : Soutien territorialisé au plan de relance

La territorialisation du plan de relance s'inscrit notamment par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle est un outil puissant et déjà opérationnel, puisque d'ores et déjà 2,25 millions d'euros ont été attribués en 2020 à ce titre à des projets émanant de collectivités de Dordogne.

Ces crédits viennent compléter les autres dotations d'investissement de droit commun que sont la dotation d'équipement des territoires ruraux (14,5 M€), la dotation de soutien à l'investissement local de droit commun (3 M€ en 2020) et du fonds national d'aménagement et de développement des territoires (FNADT, 0,5M€ attribués en 2020).

En 2021, la DSIL sera également accrue et une enveloppe supplémentaire de 650 millions d'euros de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales a été décidée. En accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

Le Département de la Dordogne accompagne quant à lui les projets des communes et intercommunalités grâce à des dispositifs d'assistance en ingénierie ainsi qu'en subventions pour soutenir le patrimoine bâti, l'aménagement des espaces publics, l'accessibilité des lieux publics ou encore l'entretien de la voirie et les travaux d'aménagements et de développement des territoires. Il favorise la réduction de l'empreinte carbone par la diminution des dépenses énergétiques et le développement des mobilités propres, et il met en œuvre de nombreux projets dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture, ainsi qu'en faveur des atouts du territoire pour développer son attractivité.

Pour 2021 et 2022, l'État et le Département de la Dordogne s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics, en particulier au bénéfice des plus petites collectivités.

D'ores et déjà, le Département s'engage à ouvrir une nouvelle enveloppe de crédits de 15,4 millions d'€ qui doit permettre la réalisation de travaux des communes et intercommunalités. Dans ce cadre, une attention particulière sera apportée à l'accompagnement du programme « Petites Villes de demain » initiée par l'Etat.

Article 10 : Soutien à l'emploi et au tissu économique

La principale ambition du plan de relance et du présent accord est de soutenir l'emploi et les entreprises du département de la Dordogne. Alors que la crise sanitaire a fragilisé le tissu socio-économique par le fort ralentissement de l'activité, le gouvernement a d'ores et déjà apporté plusieurs réponses pour soutenir les employeurs et les salariés. La prévention des licenciements économiques passe notamment par le développement des mesures d'activité partielle, du fonds de solidarité et des prêts garantis par l'État. Le plan « 1 jeune, 1 solution » a vocation quant à lui à investir massivement dans les compétences et la formation des jeunes. Le Département de la Dordogne est, pour sa part, engagé de longue date pour l'insertion par l'emploi.

L'ensemble des chantiers inscrits à l'accord de relance doit permettre de soutenir l'activité économique en Dordogne.

L'État et le Département de la Dordogne s'engagent à favoriser au mieux l'implication des entreprises du territoire, notamment les petites et moyennes entreprises, sur ces projets. L'insertion de clauses sociales, écologiques et de sécurité sanitaire sera recherchée dans tous les marchés liés au plan de relance.

Une attention particulière sera également portée aux entreprises qui feront appel aux dispositifs d'aide à l'apprentissage et à la formation professionnelle ainsi qu'à celles qui favoriseront l'insertion de publics cibles tels que les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD

Article 11 : Pilotage

Un comité de pilotage de l'accord départemental de relance est mis en place sous la coprésidence du Préfet de la Dordogne et du Président du Département.

Pourront y être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé de l'accord départemental de relance dans le département de la Dordogne.

Article 12 : Évaluation

Un premier point d'étape sera réalisé au printemps 2021. Néanmoins, à tout moment, les parties conviennent que les articles de cet accord départemental de relance pourront être revus pour s'adapter aux évolutions de la situation locale et des priorités d'actions des signataires.

Un bilan de l'accord de relance sera réalisé en comité de pilotage chaque année.

Article 13 : Communication

Afin d'assurer une territorialisation efficace du plan de relance, l'un des enjeux est de faire connaître ses mesures mais aussi l'engagement du Département autour des priorités de ce plan, afin que les acteurs locaux puissent obtenir le meilleur soutien à leurs projets, dans le respect des compétences attribuées à chacun par la loi.

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce plan et de la mise en œuvre de l'accord. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre de l'accord départemental de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Périgueux, le

Préfet de la Dordogne

Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Frédéric PÉRISSAT

Germinal PEIRO



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-04 b) du 20 janvier 2021

ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE.

Prolongation exceptionnelle de la contractualisation avec les communes et les intercommunalités
à hauteur de 15,4 M€ au titre de 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

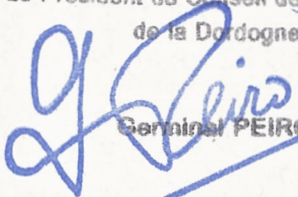
VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VALIDE le principe de la prorogation en 2021 à hauteur de 15,4 M€ des Contrats de Territoires avec les communes et les intercommunalités en recommandant que le soutien à l'investissement public local soit concentré sur des opérations prêtes à être réalisées en 2021 et 2022 de manière à contribuer à la relance de l'économie.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne


Germain PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-05 du 20 janvier 2021

Réalisation du Pôle des Solidarités de COULOUNIEIX-CHAMIER
dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU).
Convention financière.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Elisabeth MARTY, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Michel TESTUT, Colette VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Michel LAJUGIE	Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Christel DEFOULNY
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Stéphane DOBBELS	Sylvie CHEVALLIER	pouvoir à	Henri DELAGE
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Maryline FLAQUIÈRE	pouvoir à	Jean-Fred DROIN
Nicole GERVAISE	pouvoir à	Marie-Pascale ROBERT-ROLIN	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE	Jean-Paul LOTTERIE	pouvoir à	Jacqueline TALIANO
Marie-Lise MARSAT	pouvoir à	Annie SEDAN	Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION
Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL	Juliette NEVERS	pouvoir à	Pascal BOURDEAU
Pascal PROTANO	pouvoir à	Thierry BOIDÉ	Christian TEILLAC	pouvoir à	Nathalie MANET-CARBONNIÈRE
Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Germinal PEIRO	Marie-Rose VEYSSIÈRE	pouvoir à	Thierry NARDOU
Armand ZACCARON	pouvoir à	Colette VEYSSIÈRE			

RAPPORTEUR : Annie SEDAN

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-05 du 20 janvier 2021

Réalisation du Pôle des Solidarités de COULOUNIEIX-CHAMIER
dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).
Convention financière.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 3ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

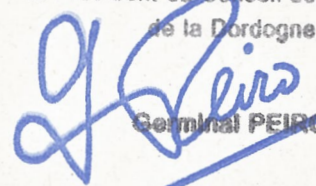
RAPPELLE l'intérêt majeur que représente la réalisation du Pôle des Solidarités de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIER, projet inscrit dans le cadre du programme d'aménagement des équipements et des espaces publics du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIER.

APPROUVE les termes de la convention financière ci-annexée relative à la réalisation du Pôle des Solidarités de COULOUNIEIX-CHAMIER, convention visant à stabiliser le plan de financement global d'un coût total de **9.461.587 €**, à fixer les nouvelles données financières et les modalités de financement de l'opération auprès des différents partenaires pour l'accompagnement du projet.

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à déposer la demande de financement européen auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du Programme opérationnel FEDER Aquitain et de son axe 5.2 « Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique » pour un total de subvention européenne de **300.000 €**.

Le Président du Conseil départemental

de la Dordogne


Germain PEIRO

Annexe à la Délibération n° 21-05 du 20 janvier 2021.

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION

RÉALISATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DE LA VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER

CONVENTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PÔLE DES SOLIDARITÉS

Entre

Le Département de la Dordogne, dont le siège social est situé 2 rue Paul Louis Courier - CS 11200 - 24019 PERIGUEUX CEDEX - N°SIRET 222.400.012.00019 - représenté par le Président du Conseil départemental, M. Germain PEIRO, dûment habilité à signer en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale n° du

Désigné ci-après le Département, maître d'ouvrage désigné,

Et

La Commune de COULOUNIEIX-CHAMIER, dont le siège social est situé à la Mairie - avenue du Général de Gaulle - 24660 COULOUNIEIX-CHAMIER, représentée par son Maire M. Thierry CIPERRE, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil municipal n°

Désignée ci-après la Commune,

Et

La Communauté d'agglomération le Grand Périgueux, dont le siège social est situé 1 boulevard Lakanal - 24000 PERIGUEUX - représentée par son Président M. Jacques AUZOU, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil communautaire n° du

Désignée ci-après le Grand Périgueux

Et

L'État (ANRU ET FSDIL) représenté par M. Frédéric PERISSAT, Préfet de la Dordogne – Préfecture – 2 rue Paul Louis Courier – 2016 PERIGUEUX CEDEX

Désigné ci-après l'État

Communément appelés « les parties »

VU la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée entre le Département et la Commune le 21 décembre 2018,

VU la convention ANRU signée le 24 juin 2019 et de son avenant du 10 décembre 2020,

VU la convention CAF signée entre la CAF et la Commune le 12 novembre 2019,

VU la notification du Préfet en date du 25 août 2020 relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{ER} - OBJET DE LA CONVENTION

Le Département s'est engagé, par convention de co-maîtrise d'ouvrage du 21 décembre 2018, à assurer la maîtrise d'ouvrage du pôle des solidarités englobant le Centre Médico-social, le Centre Communal d'Action Sociale, le Centre social et la Maison de Quartier, ainsi que les travaux d'aménagement des parcs, voiries et stationnements dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la ville de COULOUNIEUX-CHAMIER.

La présente convention a pour objet de fixer les nouvelles données financières de cette opération tenant essentiellement à l'évolution du montant de l'enveloppe financière ainsi qu'aux modalités de financement.

ARTICLE 2 - NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Article 2.1 - Les financeurs

Les financeurs du projet sont :

Pour la partie programme Pôle des Solidarités :

- La CAF
- L'ANRU
- Le Grand Périgueux
- La Mairie
- Le FEDER
- Le Département

Pour la partie programme Espaces publics :

- L'ANRU
- Le Grand Périgueux
- La Mairie
- Le DSIL

Article 2.2 - Le nouveau financement

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune de Coulounieix-Chamiers, les parties sont en droit de modifier ou d'adapter l'enveloppe prévisionnelle financière.

L'enveloppe financière prévisionnelle ayant évolué, l'opération globale, telle que visée en objet, est désormais estimée à **9.461.587 €HT**. Ce montant intègre la partie honoraires d'OPC urbaine, d'un montant total de 640.000 €. Ce montant sera directement pris en charge par chaque intervenant au projet (Le Grand Périgueux : 80.000 € - le Département : 80.000 € - la Commune : 80.000 € - Grand Périgueux Habitat : 80.000 € et ANRU : 320.000 €).

Le nouveau plan de financement, annexé à la présente convention, décrit la nouvelle répartition financière.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES - MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES FINANCEMENTS

Article 3.1 - Dépenses

En sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération, le Département fait l'avance de l'intégralité du montant prévisionnel des dépenses TTC.

Il est établi qu'en vertu de l'article L.1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les travaux réalisés par le Département sur le domaine communal sont éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Le FCTVA sera appliqué en fonction du coût réel des prestations jusqu'à concurrence du montant des marchés, avenants compris.

Article 3.2 - Ressources

- ***Etablissement et dépôt des dossiers de demandes de subvention***

Les dossiers de demandes de subvention seront déposés par le Département principalement auprès de :

- la Commune,
- le Grand Périgueux,
- L'État,
- Le FEDER.

Le dossier de demande de subvention auprès de la CAF a été déposé par la Commune.

- ***Encaissement des recettes***

Le Département percevra l'intégralité des recettes de l'Europe, de l'État, de la CAF, du Grand Périgueux et de la Commune, après appels de fonds.

Les fonds seront versés pour le compte du Département :

- Trésorerie : Pairie départementale de la Dordogne
- Compte n°30001 00624 C2420000000 43

COMMUNE DE COULOUNIEUX-CHAMIER

La Commune se libèrera de la somme due sur la base de 3 appels de fonds annuels d'un montant de 250.000 € chacun sur les exercices 2021 – 2022 – 2023.

Le solde de la participation communale sera versé, ajusté au montant réel de la dépense réalisée, sur les années 2024 et 2025.

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION LE GRAND PERIGUEUX

Le Grand Périgueux se libèrera de la somme due sur la base d'appels de fonds annuels réalisés par le Département et correspondants au taux de participation défini dans le plan de financement annexé ; sur présentation d'un décompte des dépenses réalisées.

AUTRES FINANCEURS : CAF - FEDER - ÉTAT

Les autres financeurs se libèreront des sommes dues sur la base des stipulations financières particulières définies dans les conventions spécifiques :

CAF

La CAF se libèrera de la somme due sur la base d'appels de fonds annuels réalisés par le Département et correspondants au taux de participation défini dans le plan de financement annexé ; sur présentation d'un décompte des dépenses réalisées, conformément aux stipulations de la convention signée entre le Département et la Commune le 21 décembre 2018 et à celle de la convention signée entre la CAF et la Commune le 12 novembre 2019 (articles 3.1 et 4.1).

ÉTAT

L'État au titre de l'ANRU se libèrera de la somme due sur la base d'appels de fonds annuels réalisés par le Département et correspondants au taux de participation défini dans le plan de financement annexé ; sur présentation d'un décompte des dépenses réalisées. Il est à noter que les appels de fonds ne pourront débuter qu'au moment où 10 % des dépenses prévisionnelles auront été engagées pour chaque projet.

L'État au titre du DSIL se libèrera de la somme due sur la base d'appels de fonds annuels réalisés par le Département et correspondants au taux de participation défini dans le plan de financement annexé ; sur présentation d'un décompte des dépenses réalisées conformément aux conditions mentionnées dans les prochains arrêtés attributifs de subventions.

FEDER

L'ensemble des signataires donne délégation au Conseil départemental en tant que Maître d'ouvrage désigné pour déposer la demande de financement européen au titre du FEDER – Axe 5 « Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique » et sur la base du plan de financement annexé.

L'Europe se libèrera de la somme due sur la base d'appels de fonds annuels réalisés par le Département et correspondants au taux de participation défini dans le plan de financement annexé ; sur présentation d'un décompte des dépenses réalisées et acquittées.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Toute modification du montant de l'engagement des partenaires fera l'objet d'un avenant établi d'un commun accord redéfinissant un nouveau plan de financement ainsi que les modalités de récupération des recettes.

ARTICLE 5 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention prendra effet à compter de sa signature par les parties. Son délai couvre l'intégralité du délai d'exécution des travaux et de la période de parfait achèvement de ceux-ci.

ARTICLE 6 - LITIGES

Le Tribunal Administratif de BORDEAUX sera seul compétent en cas de litige.

A Périgueux, le

Pour le Département

Pour la Ville de Coulounieix-Chamiers

Pour le Grand Périgueux

Pour l'État

ANNEXE A LA CONVENTION FINANCIERE

PLAN DE FINANCEMENT

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT au 04/11/2020						
Plan de financement Général Pôle Social Coulounieix-Chamiers au 04/11/2020						
Dépenses						
Dépenses Maîtrise d'oeuvre (OPC Urbaine)				640 000 €		7%
Dépenses maîtrise d'œuvre (calculées sur Pôle Social)				516 228 €		5%
Aquisition						0%
Démolition						0%
Travaux :						
Maison de quartier				1 317 183 €		14%
CMS				485 278 €		5%
CCAS				450 615 €		5%
Centre social				1 213 195 €		13%
Voirie				4 839 087,00 €		52%
Parvis						0%
Aménagements publics						0%
Total				9 461 587,00 €		100%

Cofinanceurs sur plan de financement général au 4/11/2020		
Collectivités	Taux	Subventions
FEDER	3%	300 000,00 €
ANRU	42%	3 939 694,00 €
ETAT DSIL	10%	967 817,00 €
CD24	8%	767 500,00 €
Agglo LGP	9,10%	844 063,00 €
Grand Périgueux Habitat	0,85%	80 000,00 €
CAF	2,64%	250 000,00 €
Ville Coulounieix-Chamiers	22,26%	2 106 013,00 €
DSID	2,18%	206 500,00 €
Total cofinanceurs	100,00%	9 461 587,00 €

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-06 du 20 janvier 2021

Rapport sur la situation en matière de développement durable
du Département de la Dordogne.

Année 2020.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Elisabeth MARTY, Natacha MAYAUD, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Michel TESTUT, Colette VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Michel LAJUGIE	Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Christel DEFOULNY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Maryline FLAQUIÈRE	pouvoir à	Jean-Fred DROIN
Nicole GERVAISE	pouvoir à	Marie-Pascale ROBERT-ROLIN	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE	Jean-Paul LOTTERIE	pouvoir à	Jacqueline TALIANO
Marie-Lise MARSAT	pouvoir à	Annie SEDAN	Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL
Pascal PROTANO	pouvoir à	Thierry BOIDÉ	Christian TEILLAC	pouvoir à	Nathalie MANET-CARBONNIÈRE
Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Germinal PEIRO	Marie-Rose VEYSSIÈRE	pouvoir à	Thierry NARDOU
Armand ZACCARON	pouvoir à	Colette VEYSSIÈRE			

RAPPORTEUR : Pascal BOURDEAU

PREND ACTE

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-06 du 20 janvier 2021

**Rapport sur la situation en matière de développement durable
du Département de la Dordogne.
Année 2020.**

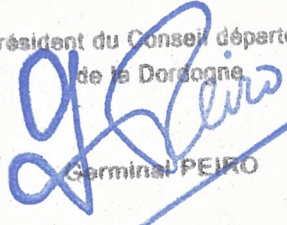
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 4ème, 2ème, 3ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport 2020 sur la situation en matière de développement durable du Département de la Dordogne.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinial PEIRO

Annexe à la Délibération n° 21-06 du 20 janvier 2021

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020



Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020



L'excellence environnementale, une réponse à la crise sanitaire et sociale et au changement climatique.



Depuis maintenant plusieurs années, le Département publie ce rapport réglementaire annuel qui lui permet de mettre en lumière une partie des actions menées, souvent de façon transversale, pour répondre aux 17 objectifs définis dans la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.

Cette édition expose l'action départementale pour l'année 2019. Nul n'aurait alors prédit que nous allions vivre une année 2020 aussi anxiogène et éprouvante. La crise sanitaire que nous traversons, sans véritable précédent dans l'histoire contemporaine, bouleverse l'ensemble de notre société, modifie nos modes de vie, remet en question nos systèmes économiques, sanitaires, de solidarité, impacte la vie de chacun d'entre nous.

Nombre de scientifiques et d'experts affirment que l'apparition régulière de ces maladies virales est directement liée à l'impact des activités humaines sur notre environnement. Certaines d'entre elles, comme la déforestation incontrôlée dans certaines régions de la planète ou bien le développement de certaines formes d'agriculture industrielle, détruisent des écosystèmes naturels. Ce faisant, elles favorisent la mise en contact des êtres humains avec les animaux sauvages et les virus qu'ils sont susceptibles de porter. La destruction d'écosystèmes naturels augmente donc les risques d'épidémie. C'est pourquoi il convient de protéger la faune sauvage, ce qui nécessite d'abord de préserver son habitat naturel.

La crise sanitaire et le changement climatique sont donc liés : ils sont générés par les mêmes causes, celles de l'exploitation massive des ressources naturelles, de la surexploitation des matières et de la mauvaise gestion des espaces naturels dans de nombreux pays. Il nous faut aujourd'hui, impérativement, changer de modèle. C'est le sens des politiques initiées depuis plusieurs années par notre collectivité. J'ai souhaité faire de l'excellence environnementale, sociale et économique, la marque de fabrique de notre département. Pour cela, nous avons mis en œuvre des politiques concrètes et ambitieuses. L'ensemble des actions décrites dans ce rapport en témoignent, même s'il reste beaucoup à faire et que tout changement se heurte à des obstacles.

Ce changement nécessite la mobilisation de tous, institutions, collectivités, acteurs économiques, citoyens... Il doit se faire de façon aussi consensuelle et collective que possible, et non selon un modèle négatif et punitif, que certains n'hésitent pourtant pas à promouvoir. En matière d'écologie, la radicalité n'aura d'autre effet que de soulever nos concitoyens les uns contre les autres. Je crois au contraire aux vertus du dialogue et de l'action.

C'est dans cet esprit que nous avons, cette année, organisé la première édition des « Trophées du Développement Durable », événement qui a permis de mettre en valeur plusieurs actions menées sur notre territoire, parfois méconnues mais qui toutes concourent à atteindre nos objectifs et qui méritent d'être développées et dupliquées sur nos territoires.

Réédition de la foire du Gabarier et du budget participatif, mise en œuvre d'un nouveau Plan Climat, rénovation énergétique de notre patrimoine, production et consommation d'énergies renouvelables, labellisation du deuxième collège 100% bio de France à Montpon après celui de Belvès l'an passé, réflexion sur le développement de solutions recourant à l'énergie hydrogène, lancement de l'application BioMétéo : cette année encore, notre collectivité n'a eu de cesse d'innover.

C'est en redoublant nos efforts, en amplifiant nos actions, que nous parviendrons ensemble à répondre aux défis du 21^e siècle.

Vous pouvez compter sur la détermination sans faille des élus et de l'ensemble des agents départementaux pour garder le cap de l'excellence environnementale.

Germinal PEIRO

Président du Conseil départemental de la Dordogne

LES SIX COMMISSIONS ORGANIQUES

Les commissions de travail recouvrent les grands domaines de compétences du Conseil départemental. Elles sont chargées d'instruire les dossiers avant leur examen par l'assemblée. Les conseillers départementaux se répartissent entre les six commissions.

1^{ère} COMMISSION :

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

2^{ème} COMMISSION :

EMPLOI – ÉCONOMIE – TOURISME – AFFAIRES EUROPÉENNES ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

3^{ème} COMMISSION :

SOLIDARITÉ – SANTÉ – INSERTION – FAMILLE – ENFANCE

4^{ème} COMMISSION :

AGRICULTURE – FÔRET – AMÉNAGEMENT RURAL – DÉVELOPPEMENT DURABLE

5^{ème} COMMISSION :

INFRASTRUCTURES – TRANSPORTS – LOGEMENT – DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

6^{ème} COMMISSION :

JEUNESSE – ÉDUCATION – CULTURE – SPORT

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020



FINANCES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
PATRIMOINE
AIDE AUX COMMUNES

1^{ère}
Commission

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 10^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2019, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2019, représentatives de l'action des services.

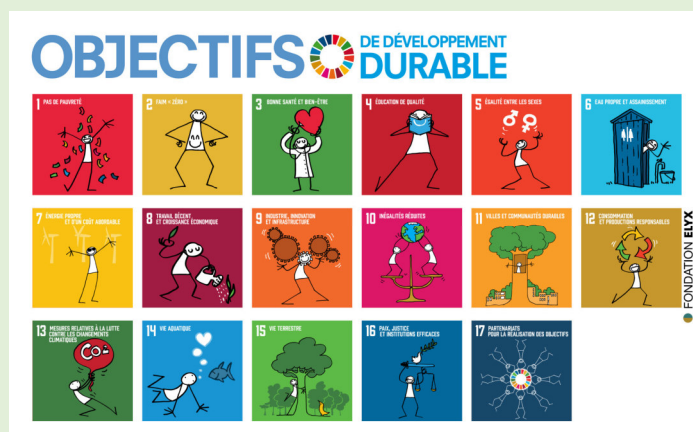


FIGURE 1 : LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l'an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2019. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifié ni qualifié au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

POLITIQUE D'ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU

Dans le cadre de sa politique d'achat, le Département s'emploie aussi, avant tout achat de mobilier, à vérifier systématiquement si du mobilier d'occasion est disponible avant d'émettre une commande pour du mobilier neuf.

S'il n'y en a pas de disponible, le Département achète du mobilier de bureau (bureaux, sièges et armoires) certifiés NF ENVIRONNEMENT. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant, atteste de la qualité écologique des produits. Elle garantit la qualité du mobilier, ainsi que la limitation de ses impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie : de sa fabrication jusqu'à son élimination.

Les mobiliers de bureau et les armoires possèdent la **norme NF-Office Excellence Certifié** garantissant que les entreprises ont ajouté à l'excellence du produit une dimension environnementale et sociétale, plaçant l'humain au cœur de leurs préoccupations.



Les 3 fabricants principaux (sièges, bureaux, armoires) **ont leur lieu de fabrication ou d'assemblage situés en France : Hendaye (64), Mobilier (77), Chalais (16).**

Le Département favorise également le don de mobilier. En effet, quand du mobilier d'occasion vétuste est disponible, il est remis à des associations qui en font la demande, plutôt que de le déposer en déchetterie. Cela permet ainsi de donner une seconde vie à ces objets.



Contact : Service des Achats



SALLE VISIO CONFERENCE

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

Un système de vidéoconférence a été installé dans les locaux de la Direction des Affaires Financières. Comme la numérisation des documents, la **visioconférence** fait partie de ces technologies aux multiples **avantages** :

- Un gain de temps considérable car il n'est plus nécessaire de se déplacer,
- Une baisse des frais et coûts liés aux déplacements,
- Un geste environnemental et moins d'émissions de CO2.



Contact : Service des Achats



INTEGRATION D'UNE CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Les marchés publics de travaux dont l'opération globale est supérieure à 500.000 € HT, intègrent obligatoirement une clause intitulée « engagement d'insertion ».

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Economie de l'Emploi

Pôle RSA – Lutte contre l'exclusion

Ainsi, les entreprises qui soumissionnent s'engagent à réaliser une action d'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Les personnes concernées par cette action sont des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires du RSA, des travailleurs handicapés reconnus par la MDPH, des jeunes ayant un faible niveau de formation ou n'ayant jamais travaillé, les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation d'insertion, de l'allocation Adulte Handicapé, de l'allocation d'invalidité.

Cet engagement représente un certain nombre d'heures sur la durée totale du marché. Pour 2019, ont été concernés les marchés de travaux notamment pour :

- La construction du gymnase du BUGUE
- L'extension du CAMPUS PERIGORD à PERIGUEUX
- L'aménagement du pôle social de COULOUNIEIX-CHAMIER.
- L'extension et l'aménagement du bâtiment hébergement de la base nautique de ROUFFIAC
- La reconstruction et l'extension du laboratoire départemental d'analyse et de recherche et du SATESE à COULOUNIEIX-CHAMIER



Contact : Direction du Patrimoine Bâti



TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI

Afin de réduire les consommations énergétiques tout en améliorant le confort des usagers, le Département a réalisé des travaux de rénovation énergétique sur de nombreux bâtiments. En 2019, on peut noter :

PARTENAIRES EXTERNES

Lycée agricole

Ville de Périgueux

Fournisseurs

- L'installation d'une Gestion Technique Centralisée au dojo départemental à COULOUNIEIX-CHAMIERES et au Centre départemental de la communication à PERIGUEUX. Cet investissement, d'un montant total de 130.000 €, permet de réguler le fonctionnement énergétique du bâtiment en fonction de mesures de CO2 et donc de réduire la consommation énergétique totale.
- Le raccordement de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM) au réseau de méthanisation du lycée agricole à COULOUNIEIX-CHAMIERES. Le Département a pris en charge un montant de 12.000 € afin de se raccorder au réseau de chaleur.
- Le raccordement des collèges Michel de Montaigne et Bertran de Born ainsi que du Centre départemental de la communication, l'Espace culturel François Mitterrand et les Archives départementales à PERIGUEUX au réseau de chaleur-bois des 2 rives de la Ville de PERIGUEUX. L'investissement est de l'ordre de 50.000 € au global.
- L'isolation des combles de 9 bâtiments, notamment 3 Centres médico-sociaux (THIVIERS - Les Chaudronniers à PERIGUEUX – MONTAPON) et des sites utilisés par la DPRPM.
- La signature d'une convention pour la gestion des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec la société CTR-LEYTON.



Contact : Direction du Patrimoine Bâti



DEMATERIALISATION DU BULLETIN DE PAIE DES AGENTS DEPARTEMENTAUX

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Systèmes
d'Information et du
Numérique

Depuis le 1er janvier 2017 et faisant suite à la loi « El Khomri » du 8 août 2016, l'employeur peut décider de procéder à la remise du bulletin de paie au format numérique, dans des conditions de nature à garantir l'intégrité des données, au sein d'un **coffre-fort électronique**.

Dans une démarche de sécurisation des documents et de modernisation écoresponsable, le Département de la Dordogne a donc proposé aux agents départementaux de disposer d'un coffre-fort électronique dans lequel, sauf refus de leur part, sera déposé chaque mois, leur bulletin de paie.

La solution « Digiposte » du groupe LA POSTE a été retenue en 2019. Le coffre-fort numérique Digiposte garantit aux agents confidentialité et disponibilité de leurs documents à vie (bulletins de paie et documents personnels dématérialisés). C'est un espace personnel sécurisé, accessible depuis une connexion internet et gratuit dans lequel sont proposés d'autres services pour faciliter la vie administrative des agents départementaux.

Le bulletin de paie numérique a la même valeur légale que son équivalent papier et répond aux normes relatives au système d'archivage électronique. Tous les mois et **à compter d'avril 2020**, il sera déposé dans le coffre-fort de l'agent.



Contact : Direction des Ressources Humaines



SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LE FONDS D'INSERTION POUR LES PERSONNES HANDICAPEES DE LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHP)

Grâce à la mise en place du Plan Emploi Handicap et au recrutement de personnels en situation de handicap, le Département, en tant qu'employeur public remplit l'obligation légale d'emploi de personnes handicapées de 6% avec un taux de **6,42 %**.

Cependant, le Département souhaitant aller plus loin et mener une véritable politique sur le champ du handicap, a signé une convention pluriannuelle sur 3 ans avec le FIPHP afin de poursuivre le recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), l'intégration professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Les principaux objectifs de cette convention s'articulent autour de 4 axes :

PARTENAIRES INTERNES

35 agents
correspondants
handicap, Direction de la
Communication, DSIN

- Renforcer la lisibilité et la cohérence de la politique handicap,
- Recruter des agents en situation de handicap chaque année, en contrat d'apprentissage notamment,
- Améliorer durablement le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap,
- Former, communiquer et sensibiliser les agents départementaux sur le thème

du handicap.

PARTENAIRES EXTERNES

FIPHP, partenaires
agréés par le FIPHP

Après avoir réalisé un diagnostic et élaboré un plan d'actions, une convention pluriannuelle a été officiellement signée début 2019 avec le FIPHP permettant ainsi au Département de disposer d'une enveloppe financière de 366 000 € sur 3 ans à compter du 1er janvier 2019.

Plusieurs groupes de travail thématiques associant de nombreux agents départementaux ont permis de :

- Faire émerger une véritable dynamique autour d'un réseau de 35 correspondants handicap, relai du référent handicap au sein des services et sur le territoire, afin de contribuer à l'appropriation de la culture handicap en diffusant les outils de communication et de favoriser le dialogue avec les agents,
- Élaborer une méthodologie et une synergie entre les différents services pour parvenir à mettre en œuvre les différents axes présents dans le plan d'action contractuel,
- Aborder le maintien dans l'emploi en s'appuyant sur des compétences internes et externes (partenaires agréés par le FIPHP) dans le but de soutenir les encadrants et les collectifs de travail.

En novembre 2019, une matinée événementielle s'est déroulée, en présence de Mme la déléguée régionale du FIPHP, autour de la signature officielle de la convention. Elle avait également pour objectif une première action de sensibilisation à l'intention des cadres de la collectivité.



Contact : Direction des Ressources Humaines



PRESTATIONS SOCIALES EN FAVEUR DES AGENTS DEPARTEMENTAUX

Le Département, en tant qu'employeur, administre des prestations sociales en faveur des agents de la collectivité.

- Prestations en faveur d'enfants d'agents :

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Ressources
Humaines

- *Allocation pour frais de garde jeunes enfants* : cette allocation est destinée à financer une partie de la garde des enfants de moins de 3 ans au domicile d'une Assistante Maternelle agréée ou accueilli dans une crèche. Elle est versée sous conditions de statut, de situation familiale et de ressources. En 2019, **242 agents** ont bénéficié de cette allocation.
- *Allocation mensuelle aux parents d'enfants handicapés* : c'est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant. Elle permet d'aider le ou les représentants légaux dans les frais occasionnés dans la prise en charge de l'enfant. Ce qui est pris en compte, c'est la compensation du handicap et non l'ensemble des frais qui incombent normalement à tout parent. En 2019, **30 agents ont bénéficié de cette aide pour 33 enfants en situation de handicap.**

- *Aides aux séjours scolaires et extra scolaires* :

- Séjour enfant en temps scolaires : En 2019, **106 agents ont bénéficié de subventions** pour des courts séjours, classes de découverte ou séjours linguistiques à l'étranger pour 122 enfants.
- Séjour enfant en temps péri-scolaire : En 2019, **3922 jours ont été subventionnés** pour des colonies de vacances, centres de loisirs, centres familiaux de vacances ou location gîte de France.

- Prestations en faveur des agents :

- *Subvention repas et titres restaurant* : Le département subventionne des repas par le biais de titres restaurants (chèques déjeuners) et les restaurants administratifs ou conventionnés. Le nombre de prestations servies au titre des aides aux repas est de **65.683 repas aidés en 2019 pour un montant total de 356.000 €.**
- *Allocation Travailleur Handicapé* : Cette **prestation sociale d'un montant de 480 €** est attribuée aux agents en situation de handicap reconnue (titulaire d'une pension d'invalidité, travailleur reconnu handicapé par la MDPH, ...). **En 2019, 186 agents en ont bénéficié.**



Contact : Service des Prestations et de la Restauration du Personnel



BATIR UNE COUVERTURE TERRITORIALE JUSTE, EQUILIBREE ET SOLIDAIRE POUR L'ACCES
AUX SERVICES

Afin de traduire les grandes orientations fixées par le Département pour l'amélioration de l'offre de services et dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, le Département s'est attaché à finaliser l'élaboration des grands schémas départementaux que sont le « **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public** », le « **schéma départemental d'accès aux soins de proximité** ».

**PARTENAIRES
EXTERNES**

Communautés de
Communes et
d'agglomération,
Région Nouvelle
Aquitaine

Dans ce cadre, il a :

- finalisé l'élaboration du schéma départemental d'accès aux soins de proximité et du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public après consultations des différents organes délibérants (Communautés de communes et d'agglomération, Région Nouvelle Aquitaine).
- permis le développement de l'offre des services au public, en particulier en matière de démographie médicale,
- piloté et animé les politiques publiques en vue de favoriser la coordination et la concertation des différents acteurs.

Le pilotage et l'animation des schémas ont permis de bâtir une couverture territoriale juste, équilibrée et solidaire en offres de services et de définir les politiques publiques à conduire sur l'ensemble du territoire, en particulier en matière de démographie médicale, grâce à une approche globale, coordonnée et concertée avec l'ensemble des partenaires.



Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes



SITE « SOIGNER EN PERIGORD »

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Systèmes
d'Information et du
Numérique

Le Département s'est associé avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Dordogne, pour réactualiser le site internet "soigner en Périgord", créé en 2012. L'objectif est d'encourager l'installation de médecins, d'infirmiers et de kinésithérapeutes en Dordogne en leur mettant des outils et des informations à disposition, les offres disponibles, les conditions d'exercices, les conditions de vie (accès aux transports, aux équipements culturels, aux établissements scolaires), les éventuelles aides dont ils peuvent bénéficier.

PARTENAIRES EXTERNES

Agence Régionale de
Santé, Caisse Primaire
d'Assurance Maladie



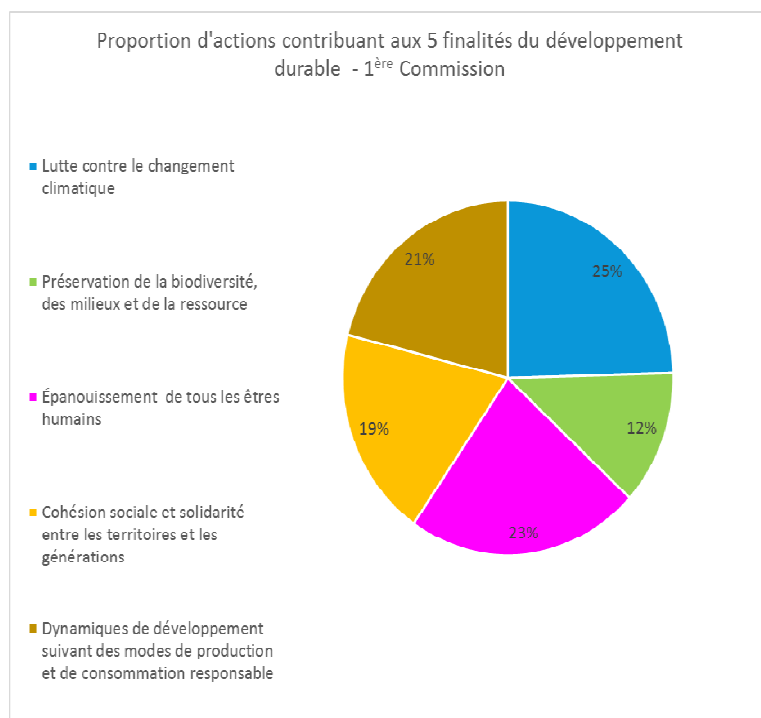
Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes



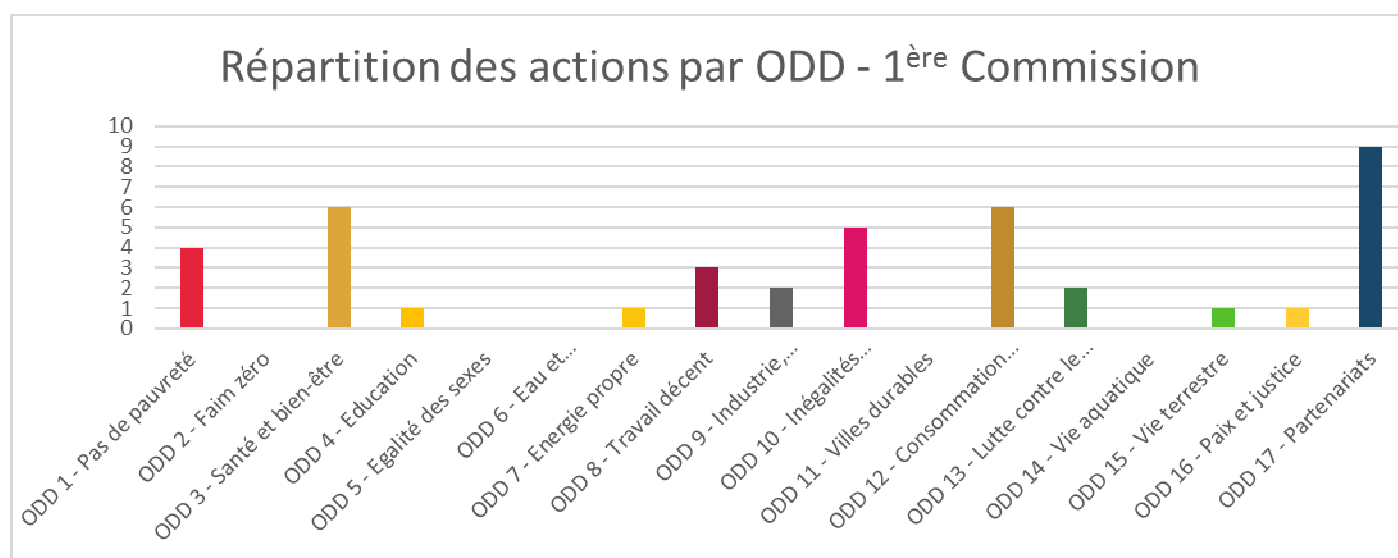
SYNTHESE DES ACTIONS – 1^{ère} COMMISSION

Sur les 10 actions présentées dans ce rapport pour la 1^{ère} commission, un quart concourt à la lutte contre le changement climatique ; 23% contribue à l'épanouissement de tous les êtres humains et 19% porte sur la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Ceci est cohérent par rapport aux objectifs de la 1^{ère} commission.

Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable concernent 21% soit 3% de plus que l'an passé. Enfin, 12% concerne la préservation de la biodiversité et de la ressource. Ceci démontre que l'action de la 1^{ère} commission impacte un panel large des ODD ce qui ne pourrait être supposé à priori.



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que plus de la moitié des actions a un impact sur la santé et le bien-être, la consommation et la production responsable et la réduction des inégalités. Au global, sur l'ensemble des 17 ODD, les actions portent sur 12 d'entre elles.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Jean-Christophe LABAILS, conseiller technique du Président

Le Budget Participatif

Mission Développement Durable : Monsieur Labails, comment est né ce projet de budget participatif ?

Jean-Christophe LABAILS : le projet est né de la réflexion du Président après une rencontre avec son homologue du Gers, Département pionnier en la matière. Il s'inscrit dans une dynamique innovante et dans la continuité des démarches déjà entreprises par le Département. Dès le début de son mandat en 2015, Germinal PEIRO a souhaité aller à la rencontre des citoyens en organisant les assises départementales sur diverses thématiques (tourisme, numérique, ...). L'idée était de mettre la concertation et le dialogue au cœur de la mise en œuvre de nos politiques publiques départementales. Puis, à mi-mandat, le Président a souhaité rencontrer à nouveau les Périgourdins lors des rencontres citoyennes, moments forts en échanges, riches, parfois vifs mais sincères.

Avec le budget participatif, on va encore plus loin en laissant les citoyens gérer une partie du budget. Le premier budget participatif a été mis en place par la ville de Porto Alegre au Brésil en 1989, puis s'est développé dans le monde.

MDD : Comment s'est déroulée cette première édition ?

Jean-Christophe LABAILS : nous avons rencontré le Département du Gers avec beaucoup d'interrogations, et la réponse fut « lancez-vous et vous verrez ». Finalement, la démarche s'est construite en faisant. Cette rencontre a eu lieu en mars et le budget participatif de la Dordogne a été lancé en juillet, ce fut très rapide. Une commission citoyenne a été mise en place, sans limite d'effectif. Il était possible de la rejoindre à tout moment jusqu'à la clôture des dépôts des idées ce qui a permis à 115 citoyens de participer.

Cette démarche s'est déroulée de manière totalement transparente. Les citoyens ont déposé leurs idées puis la commission citoyenne a sélectionné les projets qui répondaient aux critères du budget participatif : répondre à l'intérêt général, être une dépense d'investissement, se situer dans le département et être réalisable dans l'année suivant le dépôt du dossier.

Cela a permis aux citoyens de s'interroger sur la notion d'intérêt général et ils se sont montrés très exigeants.

Ensuite, l'idée était d'aller à la rencontre des Périgourdins car tous n'ont pas accès aux outils numériques, tout ne pouvait donc pas se passer sur internet. Une caravane a sillonné les marchés périgourdins pendant tout le mois de septembre avec un slogan « et vous, que feriez-vous ? »

Des urnes ont été mises à disposition dans toutes les mairies pour que chacun puisse voter. Et même dans cette organisation logistique la commission citoyenne s'est impliquée. La démarche s'est inventée au fur et à mesure, ainsi les jours de réunion de la commission citoyenne ont changé régulièrement afin de permettre au plus grand nombre de participer. De même, la plateforme numérique a évolué tout le long du processus pour s'adapter aux besoins de la commission : plus de 2 000 remarques ont été déposées à propos des différents projets par les membres.

Puis une commission mixte composée d'agents départementaux, et de citoyens a procédé au dépouillement final. Plus de 12 000 bulletins papier ont été comptabilisés en plus des 18 129 votes sur la plateforme numérique. Au total sur les 684 idées déposées, 422 ont été retenues et 360 projets ont été proposés au vote des citoyens. Pour ceux qui n'ont pas été retenus, le Département les a

réorientés, dans la mesure du possible, par exemple vers les appels à projets « énergies renouvelables » du Département. Cette journée s'est clôturée par la proclamation des résultats au Centre départemental de la Communication à Périgueux. Au total, 53 lauréats ont été récompensés.

MDD : étant donné le contexte sanitaire actuel, sera-t-il possible d'organiser une seconde édition cette année ?

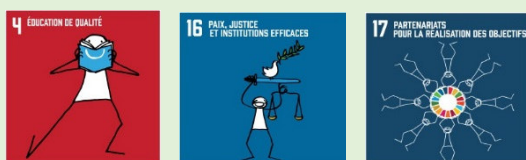
Jean-Christophe LABAILS : le Président et les élus de la majorité souhaitent mener cette deuxième édition du budget participatif et continuer à réinventer cette démarche de démocratie participative. Les outils numériques seront privilégiés cette année mais de nombreuses questions se posent encore : y aura-t-il un bulletin de vote dans le magazine du Département, la commission citoyenne pourra-t-elle se réunir... ? Nous avons la conviction que cette démarche ne doit pas être figée, standardisée. Il faut être capable de se réinventer à chaque fois pour construire ensemble la Dordogne de demain.

MDD : avez-vous fait une évaluation de la première édition ?

Jean-Christophe LABAILS : Malheureusement, il n'a pas été possible d'associer la commission citoyenne, comme prévu initialement en raison du confinement. Cependant, quelques modifications ont été apportées. Ainsi, le montant maximum attribué au projet déposé est passé de 36 000 € à 12 000 € afin de permettre à plus de lauréats d'être retenus. Par ailleurs, les 3 projets arrivés en tête de chaque canton seront retenus afin d'éviter les phénomènes de concurrence entre projets d'un même canton.

MDD : les projets devaient être réalisés dans l'année, est-ce le cas pour tous ?

Jean-Christophe LABAILS : oui, un seul projet a été abandonné. Cependant en raison de la crise sanitaire que nous venons de traverser, nous laissons un peu plus de temps pour la réalisation de ces projets.



[illegible]

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020



EMPLOI ECONOMIE
TOURISME
AFFAIRES EUROPÉENNES
ET COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE

2^{ème}
Commission

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 10^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2019, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2018, représentatives de l'action des services.

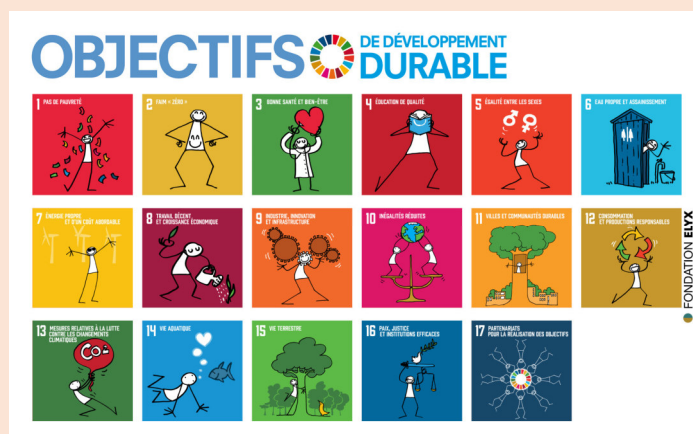


FIGURE 1 : LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l'an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2019. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifié ni qualifié au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



FIGURE 2 : EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

FIGURE 3: LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

PARTENAIRES
INTERNES

DGA-SP Insertion

PARTENAIRES
EXTERNNES

L'ensemble des partenaires de l'emploi du territoire (Pôle emploi, Espace Economie Emploi, Mission Locale, Maison De l'Emploi, entreprises à la recherche de personnel, ...)

aux Entreprises

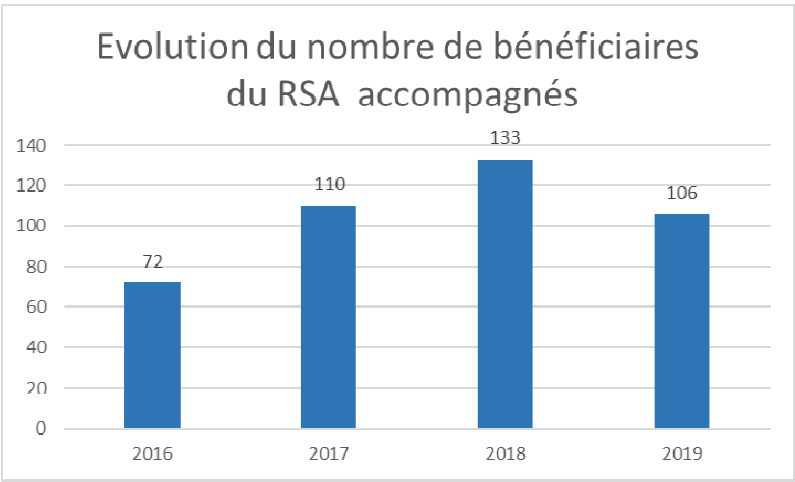
SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU REVENU
DE SOLIDARITE ACTIVE

En Dordogne, département rural, de nombreux bénéficiaires du RSA veulent créer ou ont créé une entreprise mais n'ont pas assez développé leur activité pour en vivre de façon autonome. C'est pourquoi le Département propose :

- un accompagnement et des conseils pour la création d'entreprise sous forme de rendez-vous individuel pour assurer les conditions de réussite de l'entreprise, l'autonomie financière et la sortie du dispositif RSA.
- une mise en relation des besoins d'emplois des entreprises avec les bénéficiaires du RSA,
- un suivi de la clause insertion sur certains marchés, comme celui pour le déploiement de la fibre optique,
- une communication des offres d'emplois vacantes des entreprises aux bénéficiaires du RSA.



Contact : Direction du Développement Economique - Service Appui



AIDE A LA MISE EN PLACE DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

PARTENAIRES INTERNES

Mission Développement Durable

PARTENAIRES EXTERNES

Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, filière hôtelière

Dans le cadre du Comité de Pilotage (COPIL) Hôtellerie et en réponse à la demande d'établissements hôteliers du territoire, le Département et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) Dordogne ont négocié une offre pour la mise en place de bornes de recharge pour tous types de véhicules électriques et hybrides.

Il s'agit :

- D'offrir un nouveau service aux clients des hôtels restaurants,
- De donner plus de visibilité aux établissements volontaires et de les rendre plus attractifs afin de capter une nouvelle clientèle,
- De concourir à faire de la Dordogne un département d'excellence environnementale.

A ce jour, **dix établissements sont entrés dans cette démarche.**



Contact : Service du Tourisme et du Développement Touristique



AMELIORATION DU TRI SELECTIF ET DE LA COLLECTE DES DECHETS

PARTENAIRES INTERNES

Service aménagement de l'espace et transition énergétique

PARTENAIRES EXTERNES

SMD3

La Redevance Incitative (RI), mise en place par le SMD3 à partir de 2020, est l'occasion de débiter une action d'information et de sensibilisation des hôteliers sur leur production et leur gestion des déchets.

Ainsi, en septembre 2019, le Département en partenariat avec le SMD3 a réalisé des diagnostics déchets dans sept hôtels restaurants impactés par la RI. Un panel d'hôtels restaurants a été identifié selon plusieurs critères : hôtel avec ou sans restaurant, capacité, classement, situation (ville ou campagne), espace extérieur ou non.

Ces rencontres ont permis d'identifier les postes générateurs de déchets : cuisine, chambres, espaces verts, alimentaire ou non, d'avoir également un aperçu des fournisseurs, ...

A l'issue de ces rencontres, un 1er temps d'information portant sur le sujet « Comment aborder la redevance incitative dans l'hôtellerie restauration ? » va être à destination d'une quarantaine d'établissements hôteliers restaurateurs.



Contact : Service du Tourisme et du Développement Touristique



menées en 2019

PARTENAIRES INTERNES

Mission Développement Durable, Pôle RSA

PARTENAIRES EXTERNES

Filière hôtelière

EXPERIMENTATION HOTELLERIE TRADITIONNELLE ET ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE (RSA)

Face aux difficultés de recrutement rencontrées par les professionnels de la filière hôtellerie, le Département a proposé à des hôteliers d'expérimenter l'emploi d'allocataires du RSA dans leurs structures, en immersion dans un premier temps, puis sous contrat de travail.

La recherche était orientée sur des employés d'étage et de plonge, postes peu ou pas qualifiés.

- 22 offres d'emploi ont été repérées par le service du tourisme sur les réseaux sociaux et sites spécialisés de la filière.
- 16 CV d'allocataires du RSA ont pu être transmis. Sur ces 16 CV, 10 ont pu être proposés aux professionnels et trois personnes ont pu être recrutées.



Contact : Service du Tourisme et du Développement Touristique



LABELS, CLASSEMENTS ET MARQUES OBTENUS PAR LE DEPARTEMENT

Dans sa volonté d'excellence environnementale et afin d'offrir l'accessibilité à l'ensemble des périgourdins et des touristes, le Département s'attache à garantir aux usagers un service de qualité sur ses sites :

- ✓ Marque Tourisme et Handicap pour les quatre sites de loisirs de baignade départementaux
- ✓ Label Pavillon Bleu pour les sites de La Jemaye, Gurçon et Saint Estèphe
- ✓ Label Handiplage : les 4 grands Sites de baignade



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Environnement et du Développement Durable, Direction de la Communication, Service du Tourisme et du Développement

PARTENAIRES EXTERNES

Agence Technique Départementale, Comité Départemental du Tourisme, CNFPT, collectivités, Lycée Agricole, professionnels du paysages, association villes et villages fleuris

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Depuis 2012, le Pôle Paysage & Espaces Verts accompagne les collectivités qui le souhaitent dans l'obtention du label « Villes et Villages Fleuris ».

Le label permet de renforcer le programme « 0 Pesticide » et d'aborder d'autres notions que la dimension environnementale :

- La qualité de vie (le cadre de vie, bien-être, patrimoine...),
- Le lien social (intégration, participation, pédagogie, ...),
- L'attractivité (touristique, économique, résidentielle).

C'est un levier « accélérateur des stratégies locales » au service des territoires :

- **un outil d'accompagnement** et d'ingénierie pour favoriser la mise en œuvre de politiques locales,
- **un outil de motivation** par une dynamique de progression au sein du Label,
- **un outil de mobilisation** des communes et des acteurs locaux autour d'une mission transversale,
- **un outil d'évaluation** pour observer, référencer et comparer les stratégies et les actions locales,
- **un outil de valorisation** auprès des habitants, visiteurs, nouveaux administrés, entreprises, commerces,
- **un outil d'échanges**, de partages, de savoir-faire, de compétences, d'idées, de plaisir autour d'objectifs communs,
- **un outil pour mettre en valeur des initiatives**, des actions, mais aussi des bénévoles, des jardiniers, des élus qui œuvrent pour améliorer le cadre de vie des habitants, des touristes et valoriser leurs territoires, leur ville, leur village.

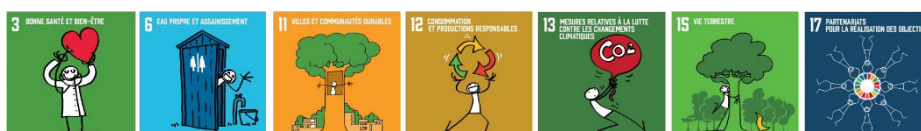
Aujourd'hui, **95 communes** sont engagées dans la démarche et **47** sont labélisées villes et villages fleuris.

217 projets ont été réalisés par le Pôle Paysage & Espaces Verts dans le cadre du Label Villes et Villages Fleuris.

Une nouvelle action est proposée en partenariat avec le service du tourisme qui consiste à **désigner le plus beau sentier du Périgord**. Cette année, **le lauréat a été la commune de SAINT CYPRIEN**.



Contact : Pôle Paysage et Espaces verts



PARTENAIRES INTERNES

Pôle Paysage et Espaces
Verts
Direction de l'Agriculture

DEVELOPPER DES PROGRAMMES DE COOPERATION INTERNATIONALE

Le développement des programmes de coopération décentralisée correspond à une forme de solidarité internationale, mais aussi à une école de citoyenneté autour des notions de générosité, d'engagement et de réciprocité.

En Dordogne, des programmes de coopération décentralisée se sont progressivement mis en place. Depuis quelques années le Département de la Dordogne entretient des relations privilégiées avec différents pays : Le Maroc, le Chili, L'Ouzbékistan, ...

PARTENAIRES EXTERNES

Pôle International de la
Préhistoire, Agro bio

En 2019, le Département a poursuivi des programmes de coopération décentralisée existants avec principalement :

- **Le Mexique :**

Intervention de Madame PISTOLOZZI, conseillère départementale devant les représentants de l'Etat de Guerrero, les services de l'Ambassade de France au

Mexique et l'Alliance Française avec **signature d'un protocole d'accord de coopération sur le thème des échanges sur les professionnels de la gastronomie.**



- **La Région de Cantabrie :**

Le Département poursuit et renforce le programme de coopération avec la Région de Cantabrie en Espagne, dans la cadre du Protocole de Coopération en matière d'Art Rupestre signé en février 2017 avec la Région de la Cantabrie, rejoints en juillet 2018 par la région Nord du Portugal (Vallée du Douro /site de Foz Côa) et la Castille et Léon en Espagne (Site de Siega Verde).



De nombreuses activités ont ainsi été mises en œuvre comme par exemple l'organisation de la 1^{ère} journée européenne de l'art rupestre du 9 octobre, initiée par le réseau CARP, à laquelle les sites du CIAP Lascaux, du Thot, du PIP et de l'Ecole de Saint-Front La Rivière ont participé, avec plusieurs sites de différents pays du Réseau CARP. Cet évènement a par ailleurs obtenu un prix dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, reçu par le

Département le 16 octobre à Strasbourg.



Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes



PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Culture,
de l'Education et des
Sports,

PARTENAIRES EXTERNES

Francas Dordogne,
Région, DRJSCS

MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLIDARITE A L'INTERNATIONAL

Le Département assure la mise en œuvre d'une politique de solidarité internationale.

Qu'il s'agisse d'initiatives menées à l'international ou d'actions locales éducatives visant à sensibiliser le territoire (animation et suivi des actions, gestion des subventions), le soutien du Département dans ce secteur permet d'accompagner chaque année des structures du secteur associatif (aide financière, appui dans l'élaboration de leurs projets, la recherche de financement et la professionnalisation des acteurs de la solidarité internationale).

Parallèlement et afin de développer la citoyenneté européenne et la mobilité à l'international des jeunes en milieu rural, le Département accompagne également des structures dans leurs projets de mobilité des jeunes à l'international.

En 2019 : 4 structures associatives et 3 structures publiques de Dordogne pour un montant total 34.050 €.

Enfin, le Département participe à la mise en œuvre et au suivi de programmes tels que la Concertation régionale des chantiers de jeunes bénévoles avec la DRJSCS, du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB), et de la plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes « SO Mobilité », ainsi que celle pour la mobilité des jeunes du Pays du Périgord Vert.

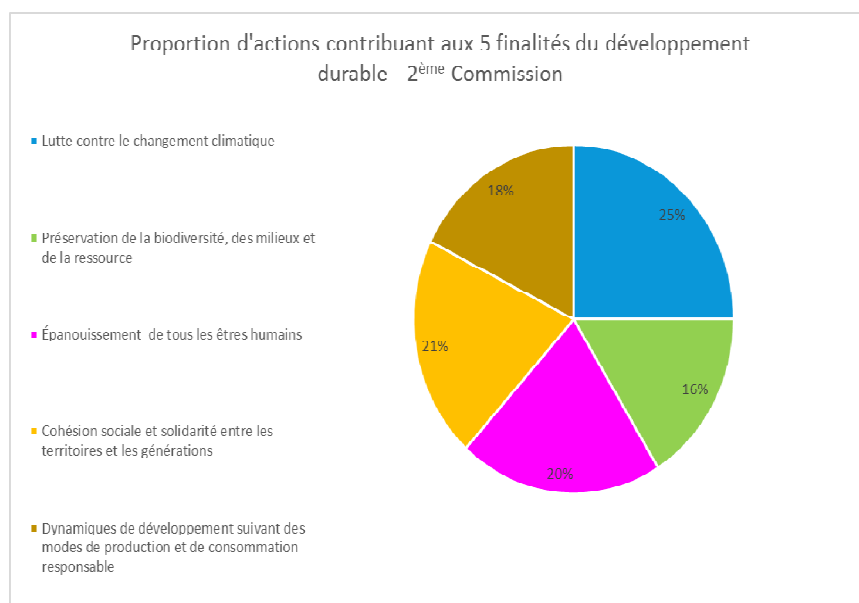


Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes

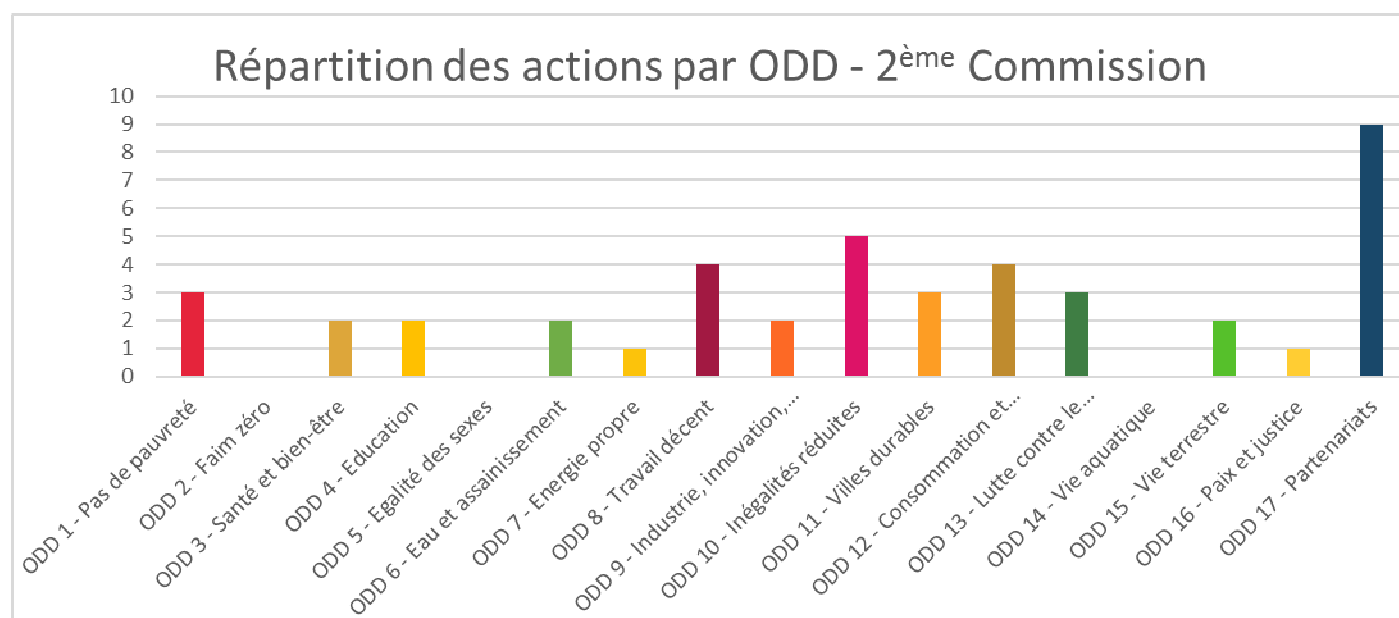


SYNTHESE DES ACTIONS – 2^{EME} COMMISSION

Sur les 9 actions présentées dans ce rapport pour la 2^{ème} commission, 1/4 concourt à la lutte contre le changement climatique. Ensuite, un équilibre s'effectue entre les quatre finalités restantes : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires (21%), l'épanouissement de tous les êtres humains (20%), les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable (18%) et enfin la préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource (16%).



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la moitié des actions a un impact sur la réduction des inégalités, sur le travail décent et sur la consommation et production responsable, mais au global elles portent sur 14 ODD sur les 17. Cela montre que le travail de la commission s'oriente de plus en plus vers les préoccupations du développement durable dans des thématiques que l'on pourrait croire éloignées.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Sandrine HARTMANN, chargée de mission développement économique au service appui aux entreprises de la Direction de l'Economie

La Start'up est dans le Pré

Mission Développement Durable : Comment est né le programme « la Start'up est dans le Pré en Périgord » ?

Sandrine HARTMANN : Le concept développé par Pierre Alzingre depuis quelques années a fait ses preuves dans de nombreux territoires ruraux et notamment en Lot et Garonne. C'est un programme de développement économique qui permet à un large public l'utilisation des outils et des méthodes des entreprises les plus innovantes, tout en bénéficiant de la proximité et de la solidarité des territoires.

Sur proposition d'Henri Delage, Conseiller départemental Sud Bergeracois, le Président du Département séduit par le concept a souhaité accueillir ce programme pour encourager et accompagner ces jeunes entrepreneurs ruraux. Une occasion de montrer que la Dordogne est un territoire rural propice aux initiatives innovantes.

Mission Développement Durable : Comment s'est organisée cette manifestation ?

Sandrine HARTMANN : Ce concours s'est déroulé sur la commune d'Eymet les 5 et 6 avril. Pendant deux jours, des porteurs de projet ont confronté leurs projets, sous forme d'ateliers et de rencontres, avec une trentaine de partenaires - des organismes financiers, des spécialistes en ingénierie d'entreprise et acteurs institutionnels reconvertis en coachs pour l'occasion-.

Les projets ont évolué pendant ces deux jours au gré des séances de travail, des apports d'intervenants extérieurs et des présentations devant des jurys. A la fin de la première journée, 15 projets ont été retenus sur les 30 en compétition. Le lendemain, 15 équipes se sont constituées autour des porteurs de projet retenus, incluant les participants dont les projets ont été écartés mais qui avaient des similitudes ou des affinités avec ces projets afin de les finaliser. Cela a permis de créer des synergies.

Au final, les candidats ont présenté leur projet durant 5 minutes devant un jury composé d'élus et de professionnels. 3 lauréats, 3 coups de cœurs et 3 prix d'encouragement ont été décernés.

Le Président a été marqué par le nombre de projets lié au développement durable tel que « Clean Together » (application d'alerte environnementale sur les déchets), « L'atelier de Lucia » (confection à partir de tissus recyclés), ou bien encore « Mademoiselle Vrac » (magasin de vente en vrac).

Mission Développement Durable : Avez-vous rencontré des difficultés ?

Sandrine HARTMANN : Pas vraiment. Le plus long a été de mobiliser les partenaires autour d'un tel projet collaboratif qui touche un large public. Cela a nécessité des réunions, de la pédagogie et de créer un réseau. L'intérêt de la « Start'up est dans le pré » réside dans le collaboratif, les échanges entre les différents univers. C'est l'intelligence collective au service d'un projet.

Mission Développement Durable : Qu'est-il advenu des projets qui ont émergé lors de ces deux journées ?

Sandrine HARTMANN : Pour garder cette dynamique enclenchée lors de ces deux jours, le Président a souhaité que l'ensemble des porteurs de projet bénéficie d'un suivi de la Direction du Développement Economique. Beaucoup sont aujourd'hui accompagnés dans l'incubateur d'entreprise H24.

Mission Développement Durable : Le Département a-t-il prévu une deuxième édition ?

Sandrine HARTMANN : oui, mais pas dans l'immédiat. Un tel projet n'est pas possible tous les ans, il faut suffisamment de porteurs de projet pour mener à bien ce concept.

Pour 2020, le Département a lancé avec les Premières Nouvelle-Aquitaine le programme « Entreprendre et innover en Périgord ». C'est un programme d'accompagnement pour de jeunes entreprises fragilisées par la crise du Covid 19. A destination de femmes entrepreneures ou d'équipes mixtes, ce parcours comprendra des temps d'ateliers collectifs, des rencontres avec des experts ainsi que du mentorat et des échanges d'expériences.



NOTES

This image shows a full page of a document template designed for handwritten notes or essays. It features approximately 30 evenly spaced, thin horizontal grey lines across the entire width of the page. The margins are consistent on all sides, providing ample space for writing. There are no pre-printed questions, headings, or other markings on the page.

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**
Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020



SOLIDARITÉ
SANTÉ
INSERTION
FAMILLE
ENFANCE

3^{ème}
Commission

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 10^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2019, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissent dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2019, représentatives de l'action des services.

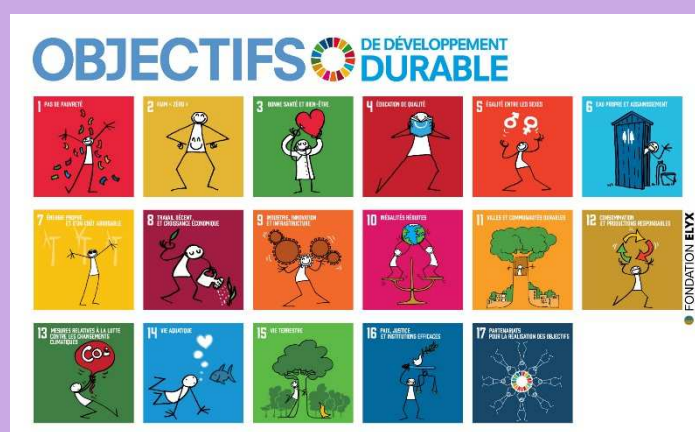


FIGURE 1 : LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l'an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2019. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifié ni qualifié au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est sous forme de frise :



FIGURE 2: EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribuent à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

menées en 2019

PARTENAIRES INTERNES

Direction des services généraux, Direction de la Communication, Direction des Sports

PARTENAIRES EXTERNES

Acteurs de la prévention de la perte d'autonomie et du bien vieillir

LA CONFERENCE DES FINANCEURS

La Conférence des Financeurs est une instance de coordination institutionnelle pilotée par le Conseil départemental et composée de douze membres. Elle a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions de prévention. Ce programme prévoit six axes, tels que fixés par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement.

En 2019 :

- **89 actions de prévention ont été retenues pour un montant total de 878 728 €.** Elles concernent des actions collectives qui concourent à l'éducation à la santé, au bien vieillir, à la lutte contre l'isolement, à la lutte contre la fracture numérique ou encore à la prévention en EHPAD, mais aussi des actions portant sur l'accès aux aides techniques.



Contact : Pôle Personnes Agées



PARTENAIRES INTERNES

Service de l'Habitat, service des Affaires Juridiques et Direction de la Communication

L'ACCUEIL FAMILIAL POUR ADULTE

L'accueil familial est un dispositif qui permet à des personnes âgées et ou handicapées d'être accueillies et d'être hébergées dans un milieu familial apte à fournir une prestation professionnelle de qualité en terme de confort et d'accessibilité du logement, de vie familiale et d'accompagnement personnalisé.

L'accueillant familial est un particulier ou un couple qui, sous réserve d'un agrément délivré par le Président du Conseil départemental, offre, à titre onéreux, un lieu d'hébergement, une vie de famille, des services visant le maintien de l'autonomie de la personne accueillie, dans la limite des actes qui engagent la responsabilité d'autres professionnels médicaux et sociaux. Il s'agit d'une solution d'hébergement à caractère temporaire ou durable qui apporte une alternative au maintien et au soutien à domicile.

En 2019, **216 particuliers** ont un agrément d'accueillant familial leur permettant d'héberger à titre onéreux des personnes âgées ou des adultes handicapés **pour une capacité d'accueil de 523 places.**



Contact : Pôle Personnes Agées



PARTENAIRES EXTERNES

CDCA, représentants des usagers et familles, des professionnels et des institutions

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

Cette instance placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental remplace depuis le 15 décembre 2016 le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) et le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

Réunissant des représentants des usagers et familles, des professionnels et des institutions, le conseil assure la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.

Le CDCA est une instance consultative dont le champ de compétences s'étend à tous les domaines liés aux politiques de l'autonomie : prévention de la perte d'autonomie, accompagnement médico-social, accès aux soins et aux aides humaines ou techniques, mais aussi accessibilité, logement, habitat collectif, urbanisme, transport, scolarisation, inclusion sociale et professionnelle et accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme.

Il est consulté pour avis sur différents documents liés à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de l'autonomie : le projet régional de santé, les schémas départementaux en faveur des personnes âgées ou handicapées, le programme coordonné et le rapport d'activité de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie [lien vers la page Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie], les rapports d'activité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) [lien vers la page la MDPH] et des services départementaux chargés des personnes âgées.

Les services du Département apportent en tant que de besoin leur concours aux travaux de cet organisme consultatif.



Contact : Pôle Personnes Agées



menées en 2019

PARTENAIRES EXTERNES

Fondation John Bost,
Association
Départementale des
Personnes Handicapées
Physique et
Polyhandicapées de
Saint Astier, association
Althéa, fondation de
Selves

POURSUITE DE L'ADAPTATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE VIA LA CONTRACTUALISATION

Au travers des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), le Département et les gestionnaires d'établissements médico-sociaux conviennent d'établir leurs relations dans le cadre d'une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagement réciproque tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens budgétaires que dans l'évaluation des résultats atteints en fonction des objectifs définis en commun.

Les CPOM constituent ainsi un levier efficace de déclinaison de la politique départementale du handicap. Un socle commun d'objectifs, liés aux orientations du schéma départemental et de la politique nationale, a pu être défini :

- mettre en œuvre la réponse accompagnée pour tous,
- contribuer à la construction de parcours de vie sur un territoire,
- renforcer la place de la personne handicapée dans la définition de son projet,
- favoriser l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion des personnes handicapées dans la vie de la cité

En 2019, le Département a ainsi négocié 4 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec :

- La Fondation John Bost – Site de la Vallée de la Dordogne qui gère trois foyers d'accueils médicalisés (FAM) ;
- L'association ADHP « Résidences Les Chênes » qui gère un FAM, un foyer occupationnel (FO) et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;
- L'association Althéa qui gère un FO, un SAVS et un foyer d'hébergement (FH) ;
- La Fondation de Selves qui gère un FO et un foyer d'insertion professionnelle et sociale.

Ces quatre Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens ont été finalisés, approuvés et signés fin 2019.



Contact : Pôle Personnes Handicapées



PARTENAIRES INTERNES

Services
départementaux

PARTENAIRES EXTERNES

Agence régionale de
santé NA, rectorat de
l'Académie de Bordeaux,
CPAM, CAF et MSA

LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS (RAPT)

L'objectif de la démarche est de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Pour atteindre cet objectif, la démarche nécessite un partenariat fort afin d'identifier les besoins de la personne et d'y répondre. En cela, elle a pour ambition de faciliter la coordination et la coresponsabilité de tous les acteurs.

Les évolutions attendues portent sur l'organisation des institutions concernées, les pratiques professionnelles d'élaboration des réponses et d'accompagnement, les coopérations entre les acteurs et les échanges d'information.

La démarche est articulée autour de 4 axes :

- mise en place du dispositif d'orientation permanent pilotée par la MDPH,
- déploiement d'une réponse territorialisée piloté par l'ARS NA et le Département,
- création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
- accompagnement au changement des pratiques, de la MDPH, des partenaires.

En 2019, le Département a participé aux actions suivantes :

- Dispositif d'orientation permanent
- Comité stratégique de la RAPT ;
- Mise en place du comité opérationnel de la RAPT ;
- Intégration de fiches-actions RAPT dans la contractualisation avec les ESSMS rédigées en partenariat avec l'ARS.



Contact : Pôle Personnes Handicapées



menées en 2019

PARTENAIRES INTERNES

Service De l'Habitat

L'ACCES OU LE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT AVEC LA MOBILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), piloté par le Département permet le traitement des situations individuelles pour l'accès ou le maintien dans un logement de personnes défavorisées.

L'intervention de ce dispositif est inscrite au Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le FSL demeure un outil majeur de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées qui s'articulent autour d'aides directes à ces personnes et d'aides à des organismes chargés de les accompagner dans leurs difficultés et ou démarches.

En 2019 :

1305 demandes d'aides directes à l'accès au logement

326 demandes pour les aides au maintien dans le logement.

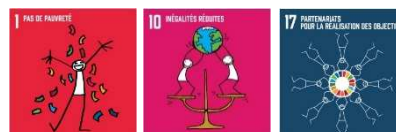
Au total **4938 ménages** ont sollicité une aide auprès du FSL pour un montant d'aide globale de **941.177 €**.

PARTENAIRES EXTERNES

Associations, Services de l'Etat, CAF, MSA, bailleurs sociaux, CCAS, fournisseurs d'énergie et de téléphonie



Contact : Pôle RSA – lutte contre l'exclusion



L'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION BUDGETAIRE

Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et les Mesures d'Aide Educative Sociale et Familiale (MAESF) sont mises en place depuis le 15 mars 2009.

La MASP s'adresse à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et/ou familiales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources.

La MAESF vise à aider les parents dans la gestion de leur budget au quotidien afin de prendre en compte les besoins des enfants. Ce sont des mesures administratives contractuelles qui requièrent l'adhésion du bénéficiaire. Pour ouvrir droit à une de ces

mesures, la personne doit, par ailleurs, remplir les conditions suivantes :

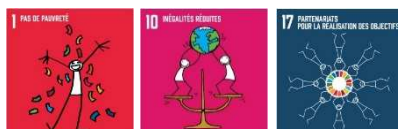
- être majeure et bénéficier d'au moins une des 28 prestations fixées par le décret,
- adhérer à la mesure proposée,
- être en capacité, au terme de la mesure, de gérer à nouveau seule ses prestations sociales et/ou familiales.

En Dordogne, depuis le 1er octobre 2014, cinq Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF) assurent ces mesures. Elles sont sectorisées et interviennent sur l'ensemble du département.

Sur l'année 2019, on comptabilise **149 mesures (115 MASP et 34 MAESF)**.



Contact : Pôle RSA – Lutte contre l'exclusion



PARTENAIRES EXTERNES

Education nationale,
Instance Régionale
d'Education et de
Promotion de la Santé
Nouvelle-Aquitaine

REALISATION DES BILANS DE SANTE EN ECOLES MATERNELLES

La PMI—PS est chargée de réaliser un bilan de santé des enfants de 4 ans auprès des élèves de moyenne section de maternelles : dépistages visuels, auditifs, de corpulence, dentaire, de développement, avec un examen médical en présence des parents.

L'objectif est de repérer au plus tôt des troubles du développement ou des troubles de santé afin de proposer une prise en charge adaptée le plus précocement possible.

93,8% des élèves de 4 ans ont bénéficié d'un dépistage auditif,

70,6% d'un dépistage visuel,

62% d'un examen médical.

Au total, **7025 actes de santé** ont été réalisés.



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



PARTENAIRES EXTERNES

Agence Régionale de
Santé Nouvelle
Aquitaine

PROMOTION DE LA VACCINATION

Le Centre Départemental de Vaccination a participé à la **Semaine Européenne de la Vaccination** qui s'est déroulée du 24 au 30 avril 2019 :

- Diffusion de documentation auprès des crèches, relais assistants maternels, assistants familiaux
- Exposition au restaurant inter-administratif de Périgueux
- Organisation d'une journée Portes Ouvertes le 24/04/2019 au Centre Départemental de Vaccination

La réapparition de la rougeole au plan national et l'épidémie régionale a mobilisé le Centre départemental de vaccination pour une **campagne de vaccination auprès des gens du voyage**, menée en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé ; 37 personnes ont pu être vaccinées et 49 vaccins ont été administrés.



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



menées en 2019

PARTENAIRES EXTERNES

Instance Régionale
d'Éducation et de
Promotion de la Santé
Nouvelle-Aquitaine

EDUCATION A LA SANTE AUPRES DES ENFANTS EN ECOLES MATERNELLES

Le Pôle PMI-Promotion de la Santé développe des interventions dans les écoles maternelles auprès des élèves de moyenne section.

Elles portent sur les principes de base d'hygiène de vie : l'hygiène bucco-dentaire, l'alimentation, le sommeil et les accidents domestiques.

Animées par une infirmière ou infirmière puéricultrice de PMI, elles se sont déroulées dans les secteurs d'Unités Territoriales de Périgueux, Bergerac, Mussidan et Hautefort.

588 séances d'éducation

2199 enfants concernés dans **127 écoles maternelles**, soit **60,8%** des élèves de moyenne section du département.



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



PARTENAIRES EXTERNES

Centre de
planification et
d'éducation familiale
(CPEF), Education
Nationale et l'Instance
Régionale d'Éducation et
de Promotion de la Santé
Nouvelle-Aquitaine
(IREPS)

INTERVENTION SUR LA SANTE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Les 5 Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) proposent des interventions d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des élèves de collèges et lycées du département, ainsi qu'auprès de centres de jeunes et autres établissements spécialisés.

L'objectif est de permettre aux jeunes et aux adultes de mieux appréhender et de mieux maîtriser leur vie affective et sexuelle, d'éviter les grossesses non désirées et de réduire le risque des infections sexuellement transmissibles.

250 séances d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès de **4166 participants** Principalement assurées par les conseillères conjugales et familiales, mais aussi par les sages-femmes et les médecins.



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



PARTENAIRES INTERNES

Direction Générale
Adjointe de la Santé et
de la Prévention

OFFRE DE SOINS EN PERINATALITE ET PLANIFICATION FAMILIALE

Les 9 sages-femmes de PMI réalisent des consultations pré et postnatales, l'entretien prénatal précoce, et animent des séances de préparation à la naissance. Elles assurent également le suivi gynécologique de prévention, les consultations de contraception en particulier auprès des mineures.

Elles exercent leur activité en CMS et dans les CPEF. Elles peuvent se rendre à domicile pour les suivis de grossesse.

945 actes de sages-femmes réalisés en CMS

660 actes réalisés en CPEF

810 visites à domicile



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



PARTENAIRES INTERNES

Centre de lutte
antituberculeuse
départemental

DEPISTAGE DE LA TUBERCULOSE

Le Département dispose de la compétence déléguée de lutte contre la tuberculose. A ce titre, il oriente son action, par le biais du Centre de Lutte antituberculeuse (CLAT) vers les personnes les plus à risque vis-à-vis de la tuberculose. Des radiographies pulmonaires de dépistage sont réalisées en milieu carcéral auprès des détenus. Des conventions sont par ailleurs conclues avec les associations travaillant auprès des publics précaires pour proposer un dépistage de la tuberculose à leurs bénéficiaires.

1 082 radiographies pulmonaires ont été réalisées, dont **569** auprès des détenus de la Maison d'Arrêt de Périgueux et du Centre de Détention de Neuvic et **347** auprès de publics précaires.



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé

PARTENAIRES EXTERNES

Agence régionale de
santé, centres
hospitaliers de
Périgueux et Bergerac,
Prisons, associations



PARTENAIRES EXTERNES

Maison d'enfant à
caractère social

CONTRAT JEUNES MAJEURS

Les adolescents arrivant à majorité peuvent bénéficier d'un contrat jeune majeur pour leur permettre de mener à terme leur scolarité et formation professionnelle et de finaliser leur insertion sociale et professionnelle.

Ainsi **152 jeunes majeurs ont été pris en charge en 2019**, pour 148 en 2018.

Le mode d'accueil privilégié est celui en Maisons D'Enfants à Caractère Social (MECS) car il permet de travailler l'autonomie via l'accès à des logements indépendants ou semi indépendants.

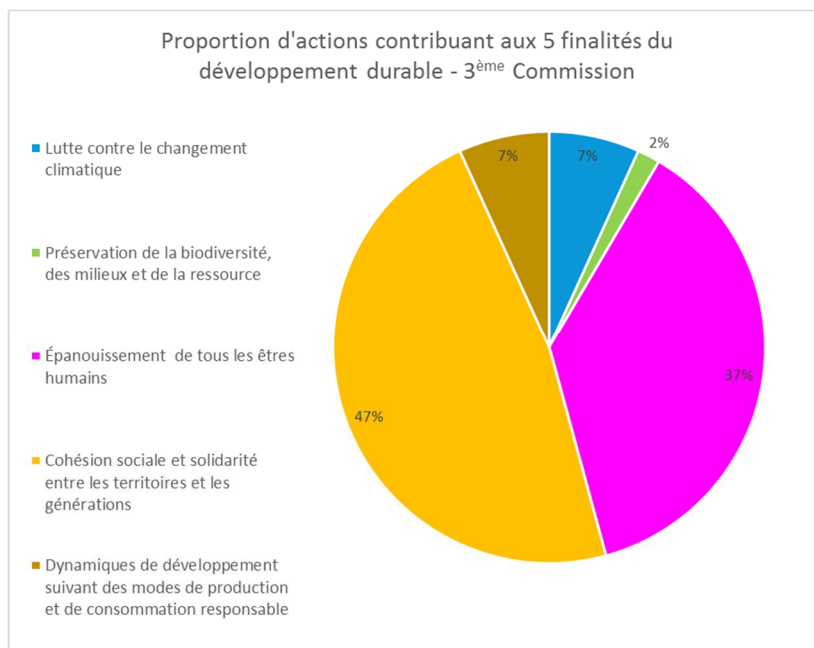


Contact : Pôle Aide Sociale à l'Enfance

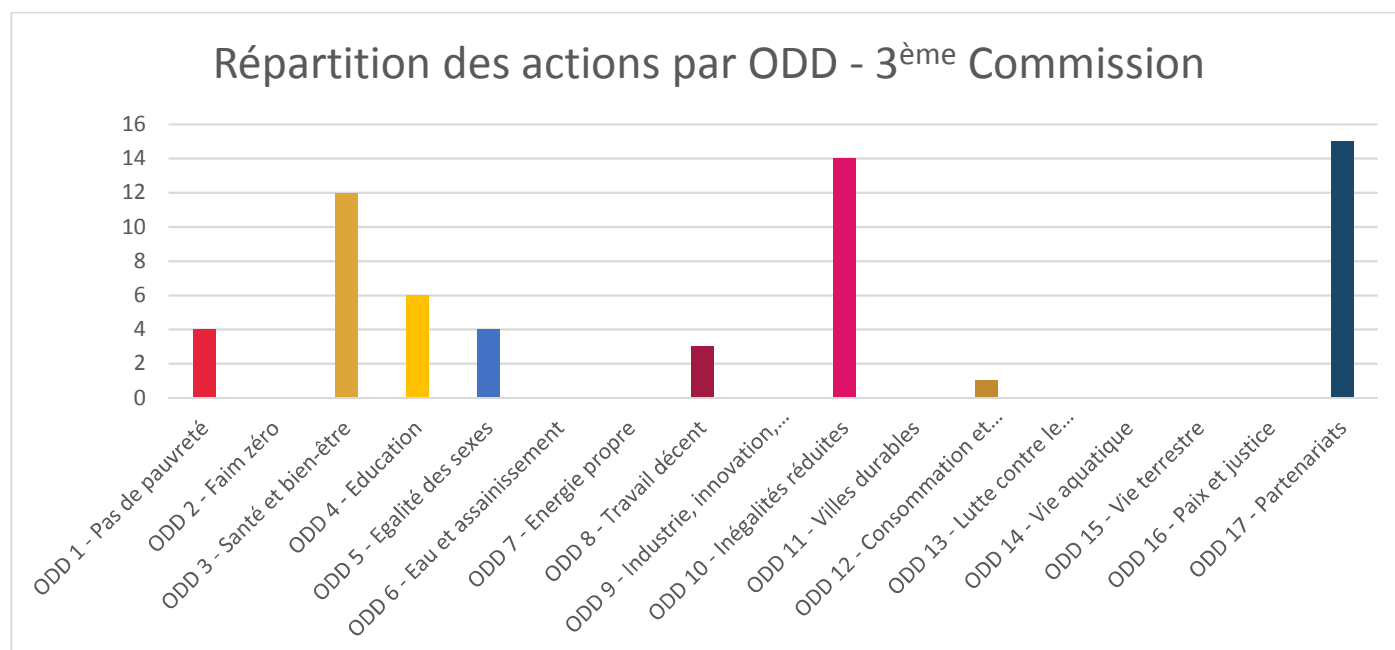


SYNTHESE DES ACTIONS – 3^{EME} COMMISSION

Sur les 15 actions présentées dans ce rapport pour la 3^{ème} commission, les 3/4 concourent à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (47%) et l'épanouissement de tous les êtres humains (37%), ce qui est en toute adéquation avec la politique de la commission 3. Les autres finalités du développement durable sont plus secondaires dans toutes ces actions à caractère social.



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la grande majorité des actions concernent les domaines des inégalités réduites ainsi que la santé et le bien-être. Dans une moindre mesure, elles impactent également l'éducation, l'égalité des sexes et la lutte contre la pauvreté.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

A la rencontre de Virginie MERILLOU, chargée de mission économie solidaire et sociale et Corinne CHERRIER cheffe du Service insertion

LA CLAUSE D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHES PUBLICS

Mission Développement Durable : Madame MERILLOU, qu'est-ce que la clause d'insertion sociale ?

Virginie MERILLOU : La clause d'insertion est un dispositif mis en œuvre dans le cadre de marchés publics pour promouvoir l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Il s'agit de réserver une partie des heures de main d'œuvre effectuées lors de travaux publics à ces publics.

Ce dispositif étant soutenu par le Fond Social Européen, mon poste est financé à 50%.

Mission Développement Durable : Comment s'est-elle mise en place au sein de notre collectivité ?

Virginie MERILLOU : La clause d'insertion sociale a été gérée en 2007 par Pierre Bidous, Responsable Adjoint Insertion sur l'unité territoriale d'Hautefort à l'époque. Il était sollicité par la Direction du Patrimoine ou la direction des Routes sur certains marchés publics.

En 2013, je suis arrivée à la Direction de l'Economie et de l'Emploi pour prendre en charge les missions locales, les espaces économie emploi et les entreprises d'insertion. La mission sur la clause d'insertion sociale m'a été confiée afin de décharger Pierre Bidous en 2014. Suite à la réforme de la loi Notre en 2015, la Direction de l'Economie a été réorganisée et j'ai intégré le pôle RSA avec pour principale mission la clause d'insertion sociale.

Après avoir expérimenté ce dispositif sur ses propres marchés, le Département a voté le 31 mars 2016, l'incitation à la clause d'insertion sociale dans les contrats de projets communaux et territoriaux (aujourd'hui dans le cadre de la nouvelle contractualisation) pour les marchés de plus de 300.000€. Mon rôle est alors d'accompagner des donneurs d'ordre externes pour intégrer la clause d'insertion dans leurs marchés publics et ce, sans contrepartie financière. Je calcule les heures d'insertion à insérer dans les pièces de marchés, je propose la mise à disposition des pièces de marché validées par la commande publique. Lorsque le marché est attribué, j'assure l'interface entre les entreprises, les structures d'insertion et les publics éligibles à la clause d'insertion. En fin d'opération, je rencontre le donneur d'ordre pour lui faire un bilan de l'opération. Je suis aidé par Corinne sur le développement et sur la partie rédactionnelle : la rédaction des documents structurants. Actuellement, nous travaillons sur un guide, une charte, un règlement intérieur et un dépliant afin de faire connaître la clause en interne et en externe.

Mission Développement Durable : Est-ce vous qui sollicitez les collectivités ?

Virginie MERILLOU : En interne, la Direction de l'Economie avait fixé des seuils : les marchés de plus de 500.000 € pour la direction du Patrimoine, et ceux de plus de 1.000.000 € pour la DPRPM doivent comprendre la clause d'insertion. On est en train de retravailler cela dans le cadre de la charte pour mettre le même seuil que celui fixé pour les donneurs d'ordre externes, c'est-à-dire 300.000 €.

En externe, je m'appuie sur les conseillers de développement qui sont relais lors de leurs différentes réunions avec les élus. Quand ils me font remonter des demandes de collectivités, je prévois avec eux une rencontre pour présenter la clause d'insertion sociale à la collectivité demandeuse. Si elle est intéressée, j'envoie un modèle de convention et de délibération qu'elle fait passer en conseil municipal ou communautaire. Nous élaborons ensuite les pièces du marché en intégrant la clause.

Mission Développement Durable : Vous parlez de seuil, est-ce qu'il est réglementaire ?

Virginie MERILLOU : Non, nous n'avons pas de seuil déclencheur de marché, ce n'est pas obligatoire. En fait, dans le code des marchés publics, chaque collectivité doit se poser la question avant de lancer un marché si

elle doit ou non intégrer la clause d'insertion. Elle peut ne pas la mettre en place. En effet la clause d'insertion sociale n'est obligatoire que sur les marchés qui relèvent du renouvellement urbain où on a l'obligation de mettre une clause d'insertion sur l'ensemble des marchés et même sur les prestations intellectuelles à hauteur de 5%. C'est le cas par exemple sur la mission d'architecte dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Pôle des Solidarités de Coulounieix-Chamiers.

Ensuite, il existe des publics éligibles pour répondre à cette clause : les allocataires du RSA, les demandeurs d'emplois inscrits depuis au moins douze mois, les jeunes de moins de 26 ans avec plus de 6 mois d'inactivité, les travailleurs handicapés et toutes les personnes qui relèvent de l'insertion par l'activité économique. Ce sont des publics très éloignés de l'emploi. Pour les personnes en insertion, cette clause d'insertion est une étape de parcours (découverte de métier ou bien confirmation de leurs projets professionnels ...) et de travailler sur les savoir-être et sur les savoir-faire.

Mission Développement Durable : Avez-vous fait une évaluation de cette action ?

Virginie MERILLOU : Oui, depuis 2017 nous effectuons un bilan annuel et nous faisons des points sur les conventions signées avec les communes et les intercommunalités et les établissements publics et parapublics (nombres de marchés, d'heures, typologies, entreprises qui sont intervenues, ...)

Mission Développement Durable : C'est en pleine expansion ?

Virginie MERILLOU et Corinne CHERRIER : Nous travaillons sur quelques gros marchés avec notamment le déploiement de la fibre optique dont le donneur d'ordre est le Syndicat Mixte Périgord Numérique, mais dans l'ensemble ce sont plutôt des marchés plus petits avec un nombre d'heures moins important mais qui se déroulent sur l'ensemble du territoire.

Mission Développement Durable : Et pour 2021, avez-vous des marchés ?

Virginie MERILLOU et Corinne CHERRIER : Des marchés départementaux de la Direction du Patrimoine et de la Direction des Routes ont été lancés avec des heures clausées, en plus des marchés sous maîtrise d'œuvre du SMPN et du SDIS. Nous allons également rencontrer d'autres donneurs d'ordre pour leur présenter les services de conseil et d'ingénierie proposés par le Conseil départemental. Nous envisageons également de développer la clause d'insertion dans le secteur de l'habitat social et notamment sur les chantiers de construction, de rénovation voire d'entretien du parc HLM de Périgord Habitat.

Mission Développement Durable : Quel est l'intérêt pour les collectivités de faire appel à l'insertion ?

Virginie MERILLOU et Corinne CHERRIER : Les collectivités peuvent ainsi démontrer leur engagement et leur participation à l'action sociale et à l'insertion des personnes résidant sur leur territoire, notamment celles qui sont le plus en difficulté, par exemple les allocataires du RSA et les jeunes qui peinent à trouver un emploi. Il s'agit également de donner une image d'économie sociale et solidaire à leur activité. L'intérêt pour les entreprises, est de démontrer qu'elles ne sont pas seulement un acteur économique mais également un partenaire de l'action sociale et de l'insertion des collectivités locales.

Pour les plus petites communes, la possibilité d'externaliser complètement cette mission est facilitateur, car elles peuvent s'appuyer sur l'expertise du département pour gérer le dispositif (pièces-de marchés, lien avec l'ATD, ...), ainsi que le recrutement et le suivi des salariés en insertion.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**
Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020



**AGRICULTURE
FORÊT
AMÉNAGEMENT RURAL
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**4^{ème}
Commission**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 10^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2019, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2019, représentatives de l'action des services.

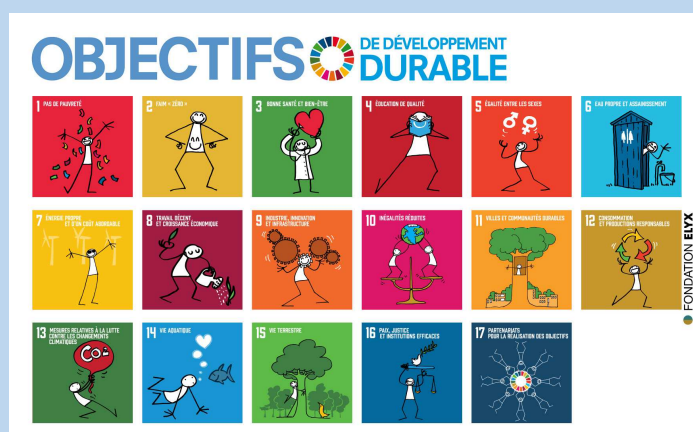


FIGURE 1 : LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l'an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2019. L'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifié ni qualifié au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



FIGURE 2 : EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

FIGURE 3: LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

PARTENAIRES INTERNES

Direction Générale
Adjointe de la Santé et
de la Prévention

PARTENAIRES EXTERNES

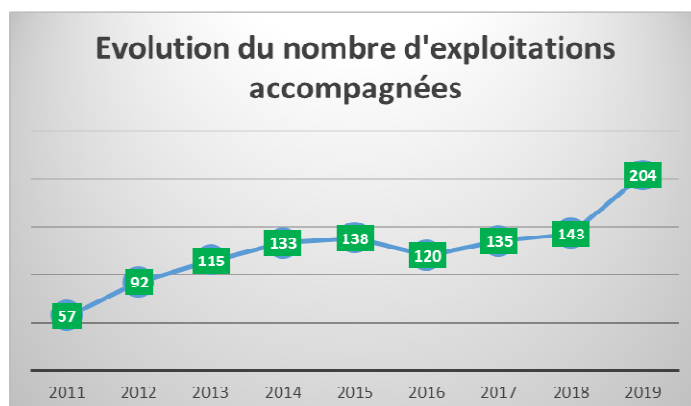
Partenaires agricoles,
collectivités, agriculteurs,
CAF, MSA

Le service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire vient en appui de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention pour une analyse technique approfondie et personnalisée des exploitations au travers desquelles les agriculteurs perçoivent une allocation RSA. Depuis 2016, le service et le Pôle RSA du Département ont formalisé leur collaboration par la mise en place d'un comité de pilotage mensuel destiné à analyser conjointement les dossiers. Ce diagnostic permet de faire un état objectif de la situation de la structure, de dresser des perspectives d'évolution, et de mettre en place un accompagnement personnalisé jusqu'à la sortie du dispositif RSA.

En 2019, le Service de l'Agriculture a accompagné **204** exploitations et **63,8 %** des situations suivies se sont améliorées.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



PARTENAIRES EXTERNES

Agence de l'Eau Adour
garonne, Région
Nouvelle Aquitaine,
Chambre d'Agriculture,
association des
irrigants, FEADER, Etat

HYDRAULIQUE AGRICOLE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Dans le domaine de l'hydraulique agricole, le Département attribue des aides à des opérations collectives et individuelles en vue de satisfaire aux exigences d'une irrigation durable en préservant la ressource.

En 2019, **cinq** dossiers ont ainsi été programmés pour un montant de **33.356 €**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



PARTENAIRES EXTERNES

partenaires
professionnels
agricoles, collectivités,
banques, Conseil
régional Nouvelle
Aquitaine, services de
l'Etat

PROMOUVOIR ET ORGANISER LES CIRCUITS, LA VENTE ET L'APPROVISIONNEMENT DE NOS INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRES

Engagé dans une démarche de promotion des circuits courts, en parallèle des actions conduites via Agrilocal et auprès des chefs de cuisine des collèges, le Département intervient pour des investissements spécifiques à la transformation et commercialisation en circuits courts : création d'ateliers de diversification, création/mise aux normes et aménagements de laboratoires, création d'exploitations école et de boutiques collectives ou pour des investissements de type matériel d'exploitation structurant.

Pour 2019, ce dispositif a permis de soutenir **73 dossiers pour un montant de total de 169.307 € d'aides directes.**



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire



LES COOPERATIVES D'UTILISATION DU MATERIEL AGRICOLE (CUMA)

Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) de Dordogne sont une force pour le département avec près de 220 structures réparties sur 5 000 exploitations.

PARTENAIRES EXTERNES

Région Nouvelle
Aquitaine, Fédération
des CUMA de
Dordogne, FEADER

Essentielle pour l'agriculture en Dordogne, cette dynamique d'investissement en commun est fortement soutenue par le Conseil départemental. Celui-ci s'efforce d'accompagner une sorte de cercle vertueux entre performance technique et environnementale.

Pour s'adapter aux enjeux du développement durable, l'investissement en CUMA permet de mutualiser les moyens techniques et de réaliser des économies d'échelle en donnant accès à des machines plus performantes et qui respectent toujours plus les normes environnementales requises.

En 2019, **23** dossiers de CUMA ont été accompagnés pour un montant de **79.861,25 €.**



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



SOUTIEN A UNE AGRICULTURE DURABLE

PARTENAIRES EXTERNES

partenaires
professionnels agricoles,
collectivités, banques,
Conseil régional Nouvelle
Aquitaine, services de
l'Etat

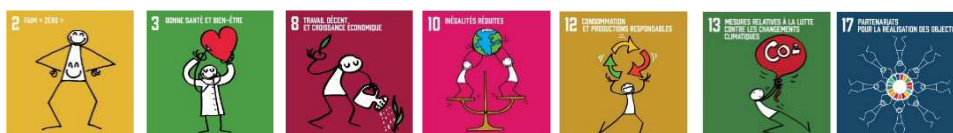
En 2019, le Département grâce à son dispositif d'aides a permis de soutenir **678** dossiers d'investissements à destination directe des exploitations pour un montant total de **1 712 681,63 €**.

- **257 dossiers** instruits, pour la filière animale, pour montant de **650 037,63 €**
- **407 dossiers** instruits Pour la filière végétale, pour un montant de **912 265 €**

Par ailleurs, **14 dossiers** innovants et structurants tels que la construction d'une serre d'expérimentation pour la culture de la fraise portée par INVENIO, l'acquisition de matériel pour la création du Fromage du Périgord par ASS.EL.DOR, l'accompagnement d'Agrobio pour les aménagements de ses nouveaux locaux à Coursac ... ont également pu être accompagnés pour un montant total de **150.379 €**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



MANGER LOCAL

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Education,
Direction Générale
Adjointe de la Santé et
de la Prévention

Le Département adhère depuis 2016 à l'association nationale Agrilocal. C'est une plate-forme numérique gratuite de mise en relation simple, directe et instantanée entre fournisseurs locaux et acheteurs ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, maisons de retraite, etc...). Grâce à cet outil, le Département offre, gratuitement, la possibilité à tous les responsables de restaurations collectives ou de restaurations hors-domicile de la Dordogne, de s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux, proposant pour certains d'entre eux des produits biologiques, en respectant le code des marchés publics.

Cela permet de maintenir de la valeur ajoutée chez les producteurs locaux, de développer les circuits courts, d'encourager le développement de l'agriculture biologique, de participer à l'éducation au goût et de contribuer à la vitalité économique de la Dordogne.

184 fournisseurs et 70 acheteurs (essentiellement des restaurants scolaires) inscrits sur la plateforme en 2019.

Au total AGRILocal24 a généré 153 096 € d'achats locaux dont 110 898 € en bio.

PARTENAIRES EXTERNES

Partenaires agricoles,
collectivités, agriculteurs,
Conseil régional Nouvelle
Aquitaine



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'économie,
Pôle RSA-Lutte contre
l'exclusion, Direction du
Patrimoine Bâti

PARTENAIRES EXTERNES

Entreprises et
associations

DES APPELS A PROJETS POUR SOUTENIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES

En septembre 2019, le Département a lancé deux appels à projets sur les thématiques de l'économie circulaire et des énergies renouvelables.

Ces appels à projets ont pour objectifs de valoriser, de soutenir et de susciter des projets qui contribuent à lutter contre le changement climatique, de soutenir les acteurs locaux (économiques, associatifs, citoyens), de développer les territoires et de favoriser la transition énergétique et écologique.

Il s'agit aussi de soutenir les innovations, de permettre les expérimentations locales, de généraliser et de diffuser de bonnes pratiques.

Les appels à projets sont en direction des acteurs privés du territoire : entreprises (artisans, TPE, PME, PMI, exploitants agricoles, etc..) et associations.

Les réponses à l'appel à projets sont étudiées entre autres selon les critères suivants :

- Quelle participation à la transition énergétique de la Dordogne et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire ?
- Quels impacts sur la dynamique économique et sociale locale (création d'emplois à terme, lien social renforcé, etc..) et sur la structure porteuse du projet (développement, consolidation, nouveau projet, etc..) ?
- Quelles innovations (innovations technologiques, méthodologiques ou territoriales) ou expérimentations sont proposées dans le projet ?
- En quoi le projet permet-il de généraliser et de diffuser de bonnes pratiques ?



Contact : Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique

conseil départemental
DORDOGNE PÉRIGORD

APPELS A PROJETS

ECONOMIE CIRCULAIRE

ENERGIES RENOUVELABLES

Règlement d'intervention



Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

Service de l'Aménagement de l'Espace
et de la Transition Energétique

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr



PARTENAIRES INTERNES

L'ensemble des services de la collectivité

PARTENAIRES EXTERNES

Syndicats de collecte, prestataires privés, associations, Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

EXEMPLAIRE POUR NOS DECHETS : UNE INGENIERIE INTERNE BIEN EN PLACE

Le Département a fait un choix important en structurant son expertise interne sur la question des déchets. Il s'agit d'un appui et d'un conseil à tous les services de la collectivité concernant la prévention et la gestion des déchets.

Cette mission volontariste et exemplaire permet d'accompagner de nombreux projets internes :

- mise en place d'un marché de collecte sous forme de groupement de commande sur le Grand-Périgueux,
- réalisation de diagnostics déchets et accompagnement de la mise en place du compostage dans les collèges avec les syndicats locaux, gestion des déchets de la première foire du gabarier
- proposition, expérimentation, puis extension de nouvelles collectes ; biodéchets, croc feuilles, déchets d'équipement électriques et électroniques, mise en place de composteurs,
- organisation des visites du centre de tri de la Rampinsole,
- participation au groupe de travail des acteurs du tourisme et réalisation d'audits,
- accompagnement des services concernés par le passage à la Redevance

incitative, recherche de solutions adaptées, ponctuelles ou régulières de collecte ou de traitement pour l'ensemble des services pour tous types de déchets, adaptation et redéploiement du dispositif de collecte des déchets d'activité suite au sinistre du LDAR,

- veille technique ou juridique auprès de l'ensemble des services

En 2019, s'est aussi organisé un groupe de travail avec la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM) sur de nombreuses thématiques :

- la gestion des déchets de bord de routes, les pistes de sensibilisation des automobilistes, le traitement de dépôts sauvages, l'adaptation de la gestion des déchets des aires de repos et des sites de loisirs départementaux...
- la remise à plat de la redevance spéciale pour les UA concernées et dans le cadre de la préparation au passage à la redevance incitative, la sensibilisation de l'ensemble des chefs d'UA.

L'enjeu est fort car nous connaissons l'impact désastreux des déchets sur le climat et l'environnement. Cette mission d'accompagnement est donc essentielle dans la lutte contre le changement climatique que le Département souhaite mener.



Contact : Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique



OPERATION RIVIERES PROPRES

PARTENAIRES EXTERNES

ARS, communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, EPIDOR, SATESE, LDAR

Le Département s'est engagé à déterminer l'impact bactériologique des stations d'épuration sur les principaux cours d'eau de la Dordogne (deux points sur le Dropt et 19 haltes nautiques).

Les résultats 2019, semblables aux années précédentes, montrent une bonne qualité des eaux de la Dronne et de la Dordogne Amont. La Vézère et l'Isle au niveau de l'agglomération de Périgueux des points/zones

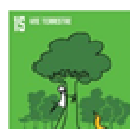
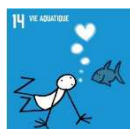
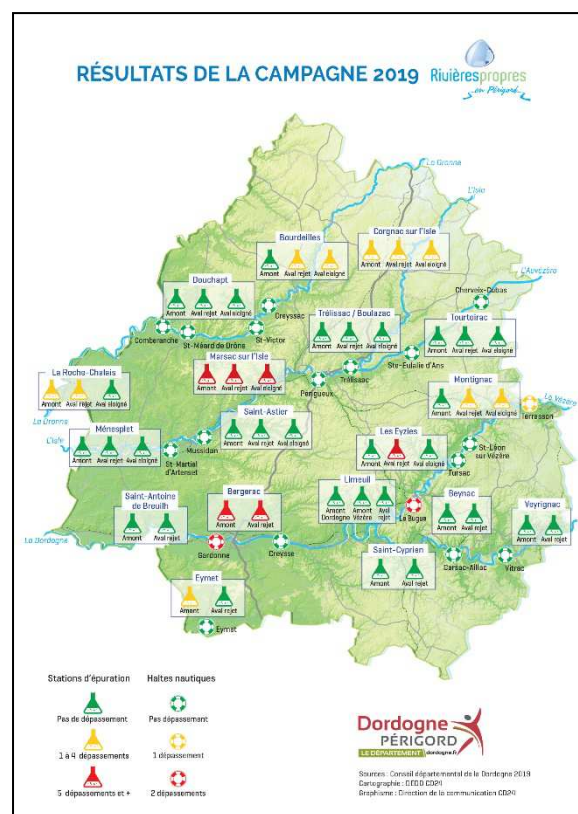
sensibles.

A l'issue d'une présentation des résultats de la campagne 2019 aux membres du comité technique, il a été proposé de conserver l'ensemble des points d'analyse et de réaliser huit prélèvements au niveau des haltes nautiques au lieu de deux actuellement pour permettre un suivi d'un plus grand linéaire des cours d'eau.

De plus, il a été envisagé que les dates de prélèvement de l'ARS, de l'agglomération du Grand Périgueux et du Département soient concomitantes, afin d'avoir une vision plus précise de l'état des cours d'eaux.



Contact : Service des Politiques de l'Eau



PARTENAIRES INTERNES

Direction de la communication, LDAR

PARTENAIRES EXTERNES

l'AEAG, l'Etat, EPIDOR et le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air
LDAR

L'ASSAINISSEMENT DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Le Département poursuit l'animation sur l'assainissement avec les différents partenaires. Il a organisé une réunion annuelle pour faire le bilan sur les mesures réalisées par le LDAR sur les installations durant la période estivale 2018, actualisé la base de données sur les hébergements touristiques et échangé sur les projets en cours et les priorités d'actions.

L'action de sensibilisation auprès du camping de LA JEMAYE s'est poursuivie en 2019 avec une seconde visite des installations avant la saison estivale : le propriétaire a réalisé un important entretien de la station d'épuration, conformément aux recommandations qui lui avaient été données.



Contact : Service de la Gestion de l'Eau



QUALITE DE L'AIR INTERIEUR : NETTOYAGE ECOLOGIQUE

PARTENAIRES INTERNES

DRH - bureau de la Formation

PARTENAIRES EXTERNES

CNFPT

Le Département poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments départementaux en déployant le nettoyage écologique sur l'ensemble de la collectivité. Ainsi, le marché d'achat de produits et de matériel d'entretien est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Celui-ci contient uniquement **des produits éco-labellisés ou éco-certifiés**, avec un accent mis sur les **produits naturels** tels que le savon noir ou le vinaigre.

En complément, en partenariat avec le CNFPT, une formation a été dispensée proposant la mise en place d'un protocole de nettoyage écologique : **115 agents formés dont 65 agents des collèges sur 7 sessions de 2 jours** qui ont débuté en avril.

Enfin, le Département a accueilli une stagiaire pendant deux mois qui a réalisé un état de l'art en matière de prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les constructions et politiques d'achats de la collectivité.



Contact : Mission Développement Durable

PROTOCOLE DE NETTOYAGE DES LOCAUX



Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT



QUALITE DE L'AIR INTERIEUR : EVALUATION DES MOYENS DE VENTILATION ET D'AERATION POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 500 HABITANTS

Un dispositif réglementaire, relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants dans les établissements collectifs accueillant des enfants de moins de six ans, est entré en vigueur le 1er janvier 2018. Celui-ci impose aux gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) à mettre en place une évaluation de la qualité de l'air et des systèmes de ventilation.

En 2019, le Département a proposé ses services aux communes de moins de 500 habitants pour les accompagner dans cette évaluation dans les établissements scolaires du premier degré. Elle consiste à vérifier le caractère fonctionnel des ouvrants (fenêtres et portes) et le contrôle des bouches ou grilles d'aération existantes.

En complément, le Département s'est proposé d'analyser les produits d'entretien utilisés dans l'établissement scolaire afin d'indiquer ceux qui sont nocifs pour la santé et leur proposer des alternatives dans la mesure du possible.

Le dispositif a débuté au dernier trimestre 2019, **neuf évaluations ont été réalisées**. Il va se poursuivre en 2020, une centaine d'établissements peut prétendre à cet accompagnement.



Contact : Mission Développement Durable



PARTENAIRES EXTERNES

Associations Plante et
Cité et LPO Aquitaine

LABELS, CLASSEMENTS ET MARQUES OBTENUS PAR LE DEPARTEMENT

Le Département dans sa volonté d'excellence environnementale s'attache à garantir aux usagers un service de qualité sur ses sites :

- Label éco jardin Parcs de Campagne et François Mitterrand
- Label refuge LPO parc François Mitterrand
- Classement Réserve biologique Mixte forêt de Campagne
- Label Jardin Remarquable Forêt de Campagne
- Label PEFC pour les forêts exploitées



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



PARTENAIRES INTERNES

Pôle Paysage et Espaces
verts, Direction du
Patrimoine

AMENAGEMENT FAVORABLE A LA NIDIFICATION DE MARTINETS NOIRS AU COLLEGE D'EYMET

La restructuration du collège d'Eymet rendue nécessaire par sa vétusté a eu pour conséquence la fermeture de lieux servant d'habitats pour la nidification des Martinets noirs (fissures, fentes...), les amenant à nicher dans les caissons de certains volets roulants des stores des fenêtres du Collège, les rendant inopérants.

Sensibilisés à leur présence et soucieux de la pérennité de la nidification, élèves, corps enseignant et administratif ont décidé de ne plus manipuler les stores.

Le Département a donc été sollicité pour qu'une réponse adaptée soit mise en œuvre afin de permettre la nidification des Martinets noirs et l'utilisation habituelle des stores.

Une solution palliative a été proposée à travers la pose de nichoirs artificiels.



Contact : Service Milieux Naturels et Biodiversité



PLANS DE GESTION DES SITES DEPARTEMENTAUX :

PARTENAIRES INTERNES

Service Paysage et
Espaces verts

UNE GESTION PARTAGEE:

En s'appuyant sur le partenariat privilégié avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CENNA) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Département œuvre à la définition de plans de gestion et à la mise en œuvre de mesures afférentes.

Forêt de Campagne :

Sur le site de la forêt de Campagne, le suivi des chiroptères permet d'appréhender les problématiques liées à la préservation de la population présente dans le château.

PARTENAIRES EXTERNES

Office National des
Forêts
Conservatoire des
Espaces Naturels
d'Aquitaine, la LPO
Lycées agricoles de
Sigoulès et Coulounieix-
Chamiers

Grand Etang de La Jemaye :

Comme chaque année, sur la base des préconisations de ses partenaires, un chantier école a été organisé au Grand étang de La Jemaye et sur la Ferme du Parcot avec le Lycée Agricole de Sigoulès. Le chantier a permis la restauration d'une lande humide, la création d'une plateforme de nidification pour le Balbuzard pêcheur, la restauration d'un habitat

à Grassette du Portugal. Ces actions ont permis d'atteindre les objectifs de gestion fixés mais aussi d'apprentissage pour les élèves.



Le service Milieu naturel et Biodiversité du Département accueille chaque année de nombreux stagiaires (six élèves stagiaires en 2019 de 3^{ème} à BTS) participant aux mesures prévues dans les plans de gestion des sites, comme le suivi du Fadet des Laiches (papillon) sur le site du Grand Etang de La Jemaye. Il encadre aussi des projets tutorés pour les BTS GPN du Lycée Agricole La Peyrouse de Coulounieix-Chamiers. Ce travail engagé avec le milieu scolaire s'inscrit dans la volonté de développer des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.



Contact : Service Milieux Naturels et Biodiversité



PARTENAIRES INTERNES

Pôle Paysage et Espaces
Verts

VEGETALISATION DES PAREMENTS DES BARRAGES DE MIALLET ET MAMONT :

La surface du parement amont du barrage de Miallet et du parement aval du barrage de Mamont est constituée d'un enrochement dans lequel se développe une végétation arbustive qui ne peut être contenue que par des interventions manuelles régulières.

Pour remédier à ces difficultés d'entretien et ainsi améliorer les conditions de travail des agents de la collectivité, le Département a expérimenté en 2017/2018 la végétalisation (enherbement) d'une petite partie émergée du parement amont du barrage de Miallet. Cette expérimentation donnant satisfaction, il a été décidé d'étendre cette technique à l'ensemble des parements.

L'opération a débuté fin 2019 pour s'achever en 2020 et le coût s'élève à 115 000 €, y compris les travaux supplémentaires – d'opportunité – d'agrandissement du parking des pêcheurs.



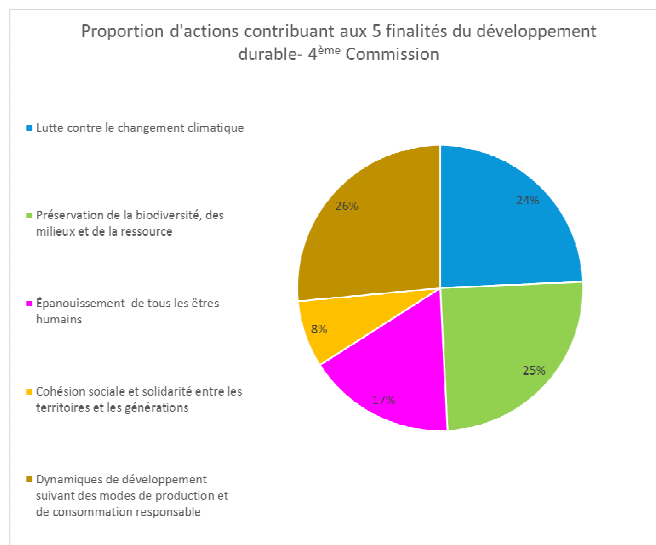
Contact : Service Milieux Naturels et Biodiversité



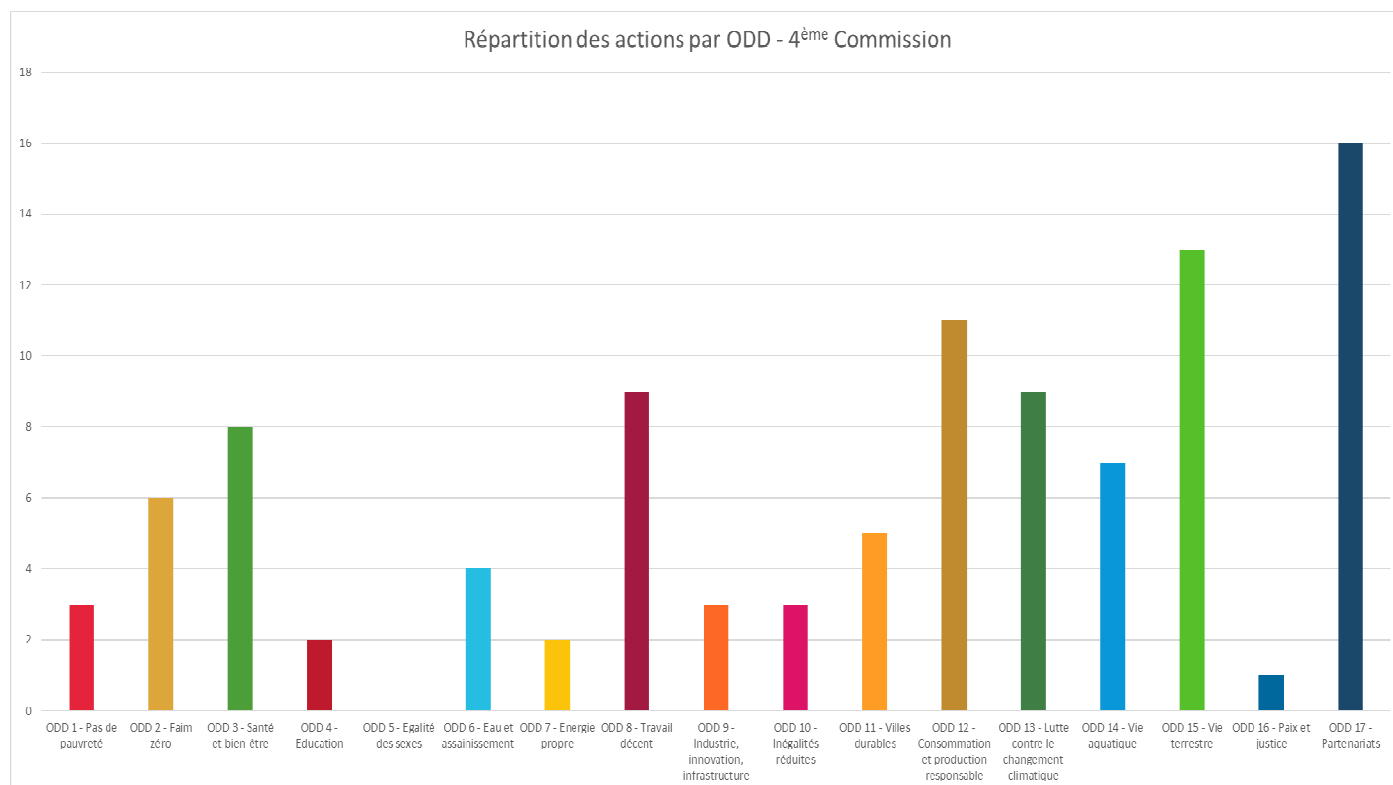
BARRAGE DE MIALLET— PREPARATION DU SOL DU PAREMENT AMONT

Sur les 17 actions présentées dans ce rapport pour la 4^{ème} commission, les 3/4 concourent à la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et de la ressource ainsi qu'aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable. C'est en effet le cœur des objectifs de la 4^{ème} commission.

Le dernier quart des actions participe à l'épanouissement de tous les êtres humains pour 17% et à la cohésion sociale pour 8%.



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a un impact sur la consommation et la production responsable, c'est une politique forte initiée depuis plusieurs années et qui porte ses fruits aujourd'hui. Elles ont également une incidence sur la lutte contre le changement climatique et la protection et de la vie terrestre, mais touchent l'essentiel des ODD à divers degrés, démonstrateurs d'actions très transversales.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Martine GRAMMONT, Directrice de l'Environnement et du Développement Durable

La Foire du Gabarier

Martine GRAMMONT : C'était une volonté du Président de créer une manifestation festive présentant les initiatives locales et départementales en matière d'environnement sur les thématiques du climat, de la biodiversité, de la mobilité et des énergies renouvelables.

Cette première édition, orchestrée par le Cabinet du Président, s'est organisée en transversalité avec différents services de la collectivité : la Direction de l'Environnement et du Développement Durable, la Direction du Patrimoine Routier, des Paysages et des Mobilités, le service de l'Agriculture, la Direction de l'Education, le Service Prévention Hygiène et Sécurité...

Elle s'est déroulée à Castelnaud la Chapelle, où durant deux jours, des animations et des expositions ont été proposées avec l'objectif de sensibiliser les jeunes et le grand public aux questions du développement durable et de l'excellence environnementale.

Mission Développement Durable : Comment s'est déroulée cette manifestation ?

Martine GRAMMONT : Le Vendredi était plus spécialement dédié aux collégiens. Des classes des établissements de Sarlat, Saint Cyprien et Belvès ont pu déguster un repas bio et local, réalisé par le service de l'Agriculture secondé par des agents de cuisine des collèges. L'après-midi s'est déroulée en deux temps : tout d'abord, les jeunes ont pu découvrir des métiers liés aux quatre thématiques, grâce à une rencontre avec des professionnels travaillant dans le département. Ensuite, ils ont été invités à assister à une séance culturelle sous forme de concert dessiné.

Le samedi était consacré au grand public. Toute la journée, le village d'exposants avec des stands de collectivités, de professionnels et d'associations, regroupés par thématique présentait un panel de solutions et d'initiatives : démonstration de broyage avec des engins forestiers, la présence d'engins de pompiers, visite d'une Tiny-house, animations sur l'économie circulaire, démonstration de chiens de troupeau, ...

Le matin, des tables rondes portant sur la mobilité en milieu rural et les énergies ont été animées par un journaliste et ont permis des temps de rencontres et d'échanges.

L'après-midi, le documentaire « Bienvenue les vers de terre » a été diffusé en présence du réalisateur François Stuck.

Un marché gourmand de producteurs a permis aux visiteurs de se restaurer sur place avec des produits locaux.

Mission Développement Durable : Avez-vous rencontré des difficultés ?

Martine GRAMMONT : La première difficulté a été de monter cette manifestation en deux mois. Cela a représenté un vrai défi de mobiliser des professionnels, des associations et des collectivités en si peu de temps. Ensuite, il a fallu être rapidement opérationnel au niveau de la logistique.

Mission Développement Durable : Le Département a-t-il prévu une deuxième édition ?

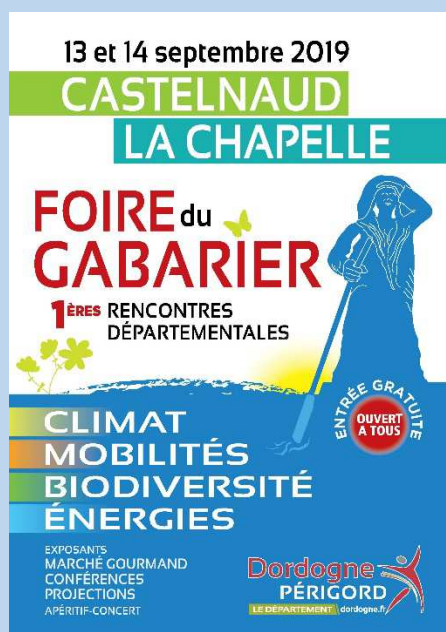
Martine GRAMMONT : oui, elle s'est déroulée le 19 septembre 2020 avec les mêmes thématiques. Cette édition s'est déroulée sur une seule journée en raison du contexte post-covid, il n'y a pas eu de journée pour les collégiens.

Le format des tables rondes était plus court et plus dynamique sous forme de « causeries ». Le village d'exposants était à nouveau présent avec sensiblement les mêmes exposants, suivant leur disponibilité. Des stands multi partenaires sur la question de l'habitat (Service de l'Habitat, SOLIHA, ADIL, CAUE, ...) ont été mis en place afin de faire connaître les différentes aides possibles pour améliorer son logement. Cela a permis notamment au Département de faire connaître les nouvelles aides dans le cadre du plan de relance. La difficulté est de rendre simple des aides et des partenariats qui sont complexes. Il y avait un Espace info énergie avec des rendez-vous individuels si le citoyen souhaite faire des simulations d'aides par exemple.

Il y avait également le marché de producteurs locaux avec la possibilité de se restaurer sur place.

Mission Développement Durable : Avez-vous fait une évaluation de la 1^{ère} édition ?

Martine GRAMMONT : Le Comité de pilotage a fait un bilan sous forme de retour d'expériences afin d'améliorer certains points sur la logistique et l'organisation en général. Les membres étaient d'ailleurs assez d'accord sur ce qui n'a pas fonctionné, les difficultés rencontrées. Les exposants ont au moins apprécié la disponibilité du Département à les rencontrer et à créer les partenariats forts.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020



**INFRASTRUCTURES
TRANSPORTS
LOGEMENT
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE**

**5^{ème}
Commission**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 10^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2019, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2019, représentatives de l'action des services.



FIGURE 1 : LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l'an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2019. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifié ni qualifié au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :

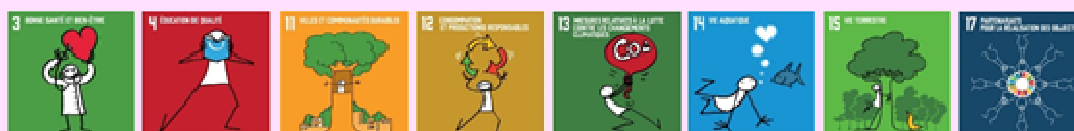


FIGURE 2 : EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

menées en 2019

VEGETALISATION PAR ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE

Cette technique, pratiquée depuis 20 ans sur les chantiers routiers neufs du département, a montré toute son efficacité pour le traitement des délaissés et des accotements ainsi que la lutte contre l'érosion des talus et la prolifération des espèces invasives.

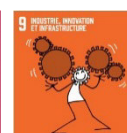
Elle permet également la réintroduction d'essences ligneuses de plantes à fleurs (rééquilibrage des mélanges plantes à fleurs/poacées en 2019) et le développement de la biodiversité. Un mélange de semences est adapté pour chaque nature de sol.

En 2019, programmée sur deux campagnes (printemps et automne), elle a permis de traiter une surface avoisinant les 40 ha.

Le Département a également fait évoluer son Cahier des Clauses techniques Particulières par l'incorporation de nouvelles plantes à fleurs nectarifères et mise en œuvre d'une évaluation par des suivis de terrain.



Contact : Service Paysage et Espaces Verts



JARDINER AU NATUREL

Pour préserver le territoire, le Conseil départemental s'est engagé depuis plusieurs années dans la charte Zéro Herbicide puis Zéro Pesticide à destination des espaces gérés par le Département et par les communes.

Depuis le 1er janvier 2019, la vente et l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse est interdite aux particuliers. Le Département a donc décidé d'élargir son offre en accompagnant les particuliers dans cette démarche environnementale par le biais de l'opération « **jardiner au naturel** ».

Celle-ci est déclinée sous différentes formes : édition d'une plaquette, d'une exposition sous forme de Roll-up, d'un site internet dédié, et organisation d'une journée au Lycée Agricole de Coulounieix-Chamiers le 6 juin 2019 avec plus de 450 participants.

C'est un outil supplémentaire à disposition des collectivités pour communiquer auprès du grand public.



PARTENAIRES INTERNES

Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental

PARTENAIRES EXTERNES

Communes, EPCI, ensemble des citoyens



Contact : Service Paysage et Espaces Verts



PARTENAIRES EXTERNES

Communes, EPCI

GESTION RAISONNEE DES DEPENDANCES VERTES ROUTIERES

Le Département de la Dordogne s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche environnementale volontariste. Il a ainsi développé une politique de gestion des espaces verts autour de nouvelles pratiques respectueuses des milieux et des paysages, en adoptant notamment un plan de gestion raisonnée des dépendances vertes routières.

Celui-ci a permis d'harmoniser et de rationaliser les pratiques de fauchage et d'entretien des abords routiers à l'échelle du territoire de la Dordogne représentant

plus de 5000 km de routes et 4500 ha de dépendances vertes, 10 000 arbres d'alignement et 65 aires de pique-nique.

Il s'agit de trouver le meilleur équilibre entre la sécurité des usagers, les moyens humains et matériels à engager, la préservation des paysages et de la biodiversité : « faucher utile » c'est-à-dire en tenant compte des impératifs de sécurité et de la croissance de la végétation.

Le Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières est en cours de révision et s'opère avec l'animation de groupes de travail :

- **Fauchage / Débroussaillage** : poursuite de l'optimisation des moyens et de l'objectif de « faucher moins - faucher mieux ». Fauche sur une seule largeur de machine au printemps avec entretien de la signalisation verticale et définition commune des dégagements de visibilité. Hauteur de coupe fixée à 8 cm minimum avec un objectif de 10 à 15 cm. Priorisation du petit lamier en entretien de lisières.
- **Elagage et Déchets Verts** : mécanisation de l'atelier d'élagage avec un broyeur haut rendement (BHR) et valorisation des produits de broyage : 1 300 tonnes de plaquettes et 1 500 m³ de bois sont valorisés en chaufferie bois, 800 m³ en Aménagements Paysagers, 180 m³ dans le cadre des projets de compostage avec différents établissements publics de Dordogne. **La Dordogne est le 1^{er} département en France à mettre en œuvre cette technique, il est donc très sollicité par les autres collectivités.**
- **Espèces exotiques invasives** : intégration de cette problématique dans toutes les interventions et participation active à contenir le développement de l'Ambrosie à feuilles d'armoïse (problème de santé publique), de la Renouée du Japon et de la Berce du Caucase principalement.



Contact : Service Paysage et Espaces Verts



PARTENAIRES EXTERNES

Communes, EPCI

LA CHARTE DE L'ARBRE

Le Département de la Dordogne gère près de 15 000 arbres le long des routes, sur les sites départementaux, collèges, parcs et jardins. Ce patrimoine historique, culturel et environnemental porte des enjeux aussi bien écologiques que paysagers.

Depuis de nombreuses années, le Département a engagé une véritable politique de l'arbre, à travers la formation des agents, l'expertise et l'élaboration de plans de gestion et de programmes de plantations le long des routes départementales, dans les parcs, jardins et collèges.

Le Département a souhaité aller plus loin en accompagnant et partageant son expérience, ses compétences et sa technicité à l'ensemble des collectivités (communes et EPCI). Créée en 2019, l'ambition de la Charte est de définir et formaliser les règles nécessaires pour préserver, gérer, développer et enrichir le patrimoine arboré de la Dordogne.

Elle a pour objectif d'être un véritable outil de communication entre les divers partenaires (Collectivités, maître d'œuvre, entreprises, concessionnaires, riverains, usagers et associations) concernés par ce patrimoine arboré. Elle a vocation à être un référentiel technique pour toutes les interventions sur les arbres. Le Département se doit d'être force de proposition pour pérenniser la richesse de notre patrimoine arboré et paysager en conjuguant sécurité des usagers et maîtrise budgétaire, tout en assurant le bon état sanitaire des arbres de la Dordogne.

Quatre principes stratégiques en matière de gestion des arbres ont été définis :

Inventorier et programmer	⇒	Plan de gestion – référent arbre
Entretien et protéger l'existant	⇒	Taille – Protection des arbres
Enrichir et renouveler l'existant	⇒	Plantation – Abattage et replantation
Sensibiliser et informer le public	⇒	Outils de communication

Le Grand Périgueux, les communes de Bergerac, Boulazac, Saint Hilaire d'Estissac, Terrasson-Lavilledieu et Trélissac sont les premières collectivités en passe d'adhérer à cette charte.



Contact : Service Paysage et Espaces Verts



PARTENAIRES EXTERNES

Etat, Agence Nationale
de l'Habitat

DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

BILAN 2006-2019

Le Département de la Dordogne attribue les aides pour le logement. Ces aides concernent le parc public et le parc privé. Elles permettent de financer la construction, l'acquisition, la réhabilitation de logements locatifs sociaux et l'amélioration de l'habitat privé (bailleurs, propriétaires occupants). Ces aides sont financées par l'Etat, l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Département.

Cela représente pour la période 2006-2019 :

Plus de 675 M€ de travaux générés, plus de 2 000 emplois soutenus dans le BTP

4 578 logements financés en parc public et 8 548 en parc privé soit un total de 13.126 logements pour un montant d'aides (Etat, Anah et Département) de 124,53 M€.



Contact : Service de l'Habitat



LE PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

PARTENAIRES EXTERNES

Direction
départementale des
territoires de la
Dordogne

Le Département copilote le Plan Départemental de l'Habitat avec les services de l'Etat (Direction Départementale des territoires). Cet outil de cadrage des politiques publiques en Dordogne définit des orientations visant à respecter les grands équilibres territoriaux en matière d'habitat et de logement.

Ces éléments servent à la mise en œuvre d'actions territoriales et au recours d'outils opérationnels par le biais de Plans Locaux de l'Habitat (PLH), de PLUI (Plans Locaux d'urbanisme Intercommunaux).

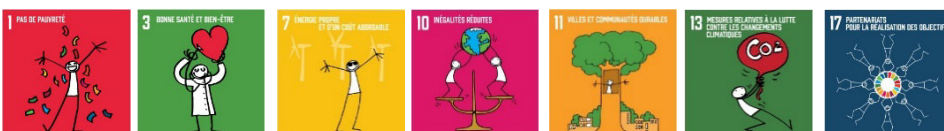
Ce document repose sur 4 orientations à engager en matière de :

- cohésion territoriale,
- cohésion sociale,
- gouvernance,
- développement durable et transition énergétique.

Chacune des 4 orientations se décline en 3 axes spécifiques, détaillés en un programme de 50 actions à mettre en œuvre durant les 6 prochaines années.



Contact : Service de l'Habitat



menées en 2019

PARTENAIRES EXTERNES

ADIL, ANAH, SOLIHA
Dordogne Périgord,
CAUE, PROCIVIS, l'Agglo
du Grand Périgueux

LES CASSE-CROÛTES PRODUCTIFS

Le Département était présent auprès de nombreux partenaires et à l'initiative de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de la Dordogne (CAPEB) pour rencontrer les professionnels du bâtiment afin de les informer sur les aides de l'Etat et du Département pour accompagner les projets de rénovation énergétique.



Après une présentation des différents opérateurs de l'habitat et les interventions des différents élus représentants les collectivités, l'Etat, la CAPEB, un échange s'est instauré avec les artisans présents pour répondre à toutes leurs interrogations, analyser des cas pratiques, entendre le retour d'expérience, expliquer dans le détail les dispositifs.



Contact : Service de l'Habitat



PARTENAIRES INTERNES

La Direction du
patrimoine Bâti

LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT

Une réflexion a été lancée en 2019 pour la construction d'une Maison Départementale de l'Habitat. Une parcelle a été achetée par le Département pour regrouper les outils départementaux sur un seul et même site afin d'offrir un service public efficient et innovant aux périgourdins.

Les services qui seront regroupés dans ce bâtiment sont l'ADIL, SOLIHA, le CAUE, l'ATD, l'OPH Périgord Habitat, la SEMIPER et le Service habitat du Département.

Une étude de faisabilité a été confiée à l'ATD /CAUE pour définir le programme de ce projet, selon les normes environnementales les plus performantes en y associant les futurs usagers. La mise en service est envisagée mi-2023.



Contact : Service de l'Habitat

PARTENAIRES EXTERNES

ADIL, ANAH SOLIHA
Dordogne Périgord,
CAUE, PROCIV, ATD,
l'Agglo du Grand
Périgueux



PARTENAIRES INTERNES

La Direction du patrimoine Bâti,
Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités

LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE CHAMIER

Le 29 mai 2019, la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Chamiers dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain avec l'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine) a été signée. Cet acte fondateur valide les trois années d'études et de travail de terrain, menées avec l'ensemble des partenaires, pour élaborer un projet durable et pertinent de transformation du quartier de Chamiers.

PARTENAIRES EXTERNES

Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, Etat, Pays, Europe, CAF,

Ce projet estimé à environ 49 M€ repose sur plusieurs thèmes :

-  Un volet habitat pour 32,9 M€ (soit 60% du programme),
-  Un volet équipements et espaces publics pour 10,7 M€,
-  Un volet économie et emploi pour 4,1 M€,
-  Un volet ingénierie pour 1,3 M€.



Contact : Service de l'Habitat



PARTENAIRES EXTERNES

société PAPREC, SMD3,
les associations
« Jeter l'encre »,
Emmaüs international

GESTION OPTIMISEE DES DECHETS ELECTRONIQUES : RECYCLAGE DU MATERIEL INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE

Le Département a mis en place un processus de gestion optimisée des déchets électroniques. En effet, le renouvellement périodique des matériels nécessaires afin que chaque agent puisse bénéficier de matériel adapté et fonctionnel imposait que la DSIN améliore la gestion de ces équipements de l'acquisition à la destruction.

Une solution mutualisée a été mise en œuvre pour assurer la gestion des équipements informatiques avec en priorité la réutilisation, le réemploi et le soutien direct aux associations d'insertion départementales qui permet l'acquisition

d'équipements informatiques à coûts limités.

Le Département a également formalisé des modalités de recyclage et de valorisation.

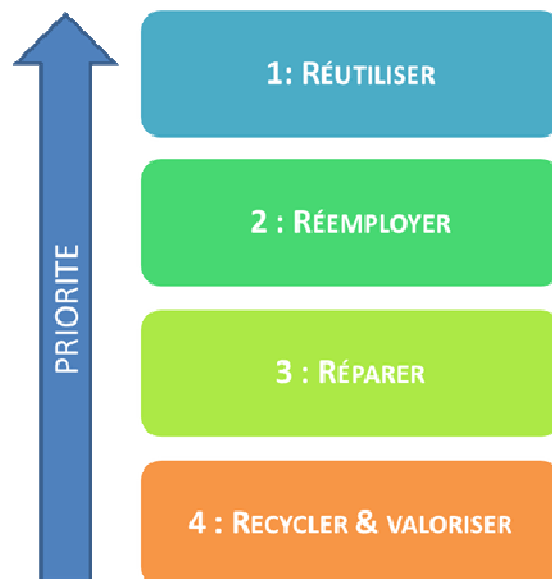
Ainsi, le matériel obsolète pour les besoins de la collectivité est stocké puis :

- Donné par convention à des associations départementales : matériel obsolète et en état de fonctionnement
- Donné par convention à l'entreprise d'insertion de recyclage local agréée Micro-Recup : matériel obsolète et en état de fonctionnement
- Donné par convention à la société de recyclage local agréée SMD3 : matériel HS

Les cartouches de toner vides collectées à la DSIN sont récupérées par l'association de recyclage « Jeter de l'encre ».

Les téléphones portables obsolètes sont donnés à Emmaüs International pour recyclage.

En 2019 **131 téléphones** ont été donnés et **189 PC, 12 PC portables, 116 écrans et 104 imprimantes** sont partis au recyclage.



Contact : Direction des Systèmes d'Information et Numérique



PARTENAIRES INTERNES

Service des Achats

PRISE EN COMPTE DE LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE POUR LES ACHATS DE MATERIEL POUR LE PARC DE MATERIEL BUREAUTIQUE DE LA COLLECTIVITE

Toutes les acquisitions d'ordinateurs et moniteurs doivent répondre aux normes EnergyStar et Epeat. Ces préconisations sont inscrites dans les appels d'offre lors de l'achat des matériels. Ils intègrent une série de critères, notamment :

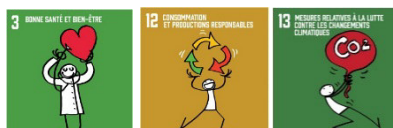
- La capacité à être recyclé
- Le pourcentage de matériaux utilisé pour sa fabrication
- La réduction de la consommation énergétique

Cela permet notamment de réduire l'impact environnemental lors de la fabrication de ces matériels.

Aussi, la DSIN paramètre le parc informatique avec des mises en veille automatiques et a procédé à plusieurs optimisations sur les régies techniques pour réduire la consommation globale énergétique.

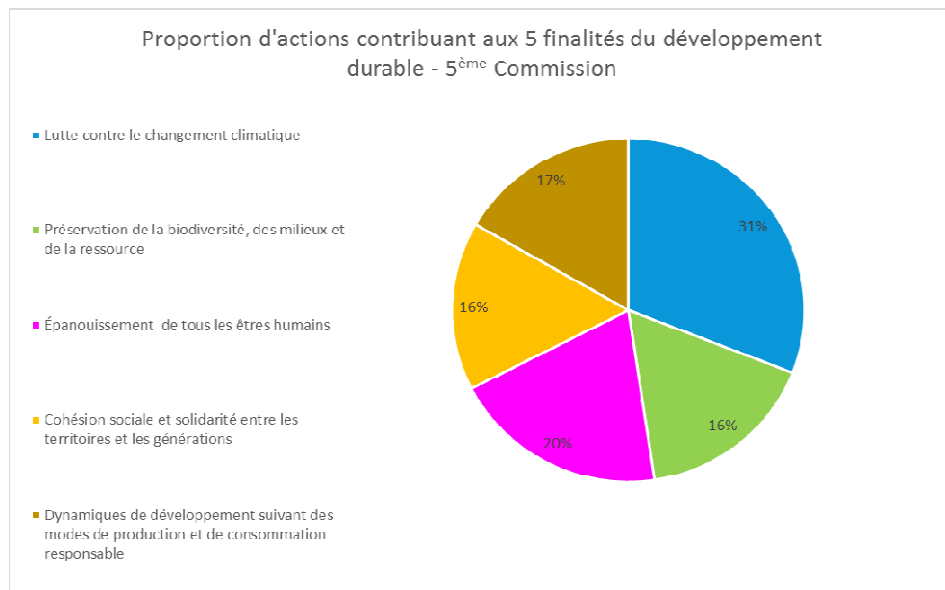


Contact : Direction des Systèmes d'Information et Numérique

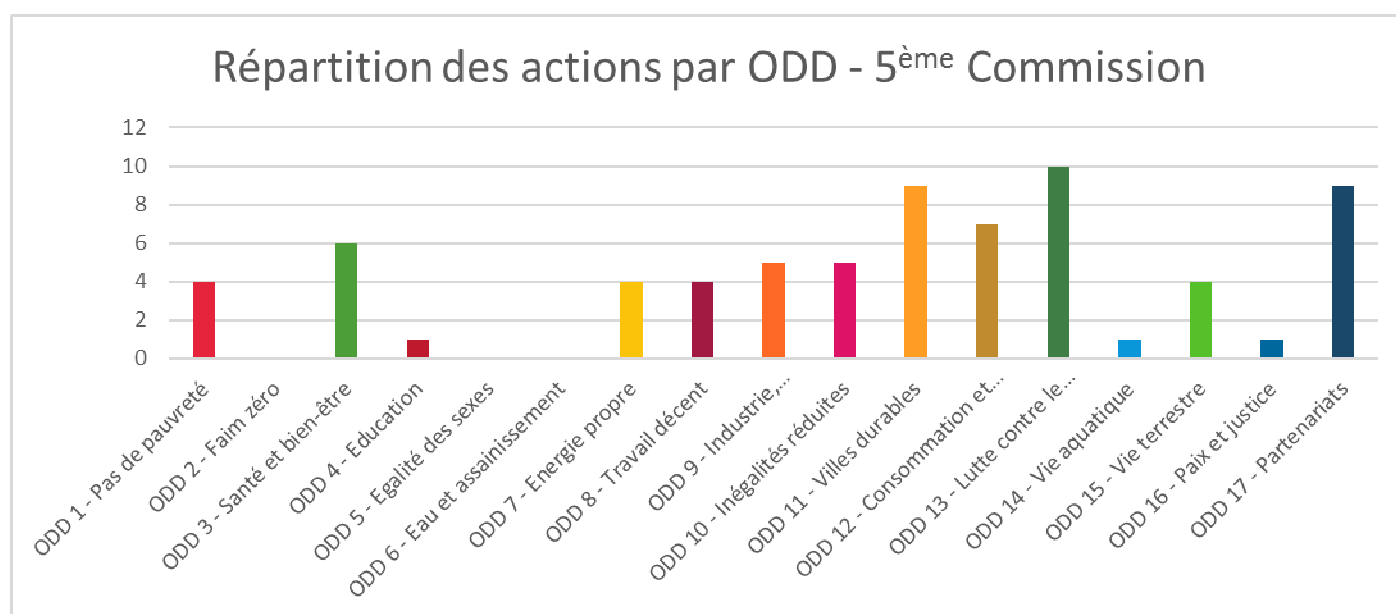


SYNTHESE DES ACTIONS – 5^{EME} COMMISSION

Sur les 12 actions présentées dans ce rapport pour la 5^{ème} commission, près d'1/3 concourt à la lutte contre le changement climatique. Ensuite, un équilibre s'effectue entre les quatre finalités restantes : l'épanouissement de tous les êtres humains (20%), les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable (17%), la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires (16%) et enfin la préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource (16%).



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que près de la moitié des actions a une incidence potentielle sur la lutte contre le changement climatique, les villes durables ainsi que sur la consommation et production durable. Mais d'une manière générale on s'aperçoit que ces actions s'inscrivent dans un très grand nombre d'ODD, très diverses et complémentaires.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

A la rencontre d'Alexandre SEUNES, Directeur de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

La Gestion Relation Usagers

Mission Développement Durable : Comment est né le projet de la gestion relation usagers (GRU) ?

Alexandre SEUNES : Il s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information et du Numérique. On pensait déjà depuis 10 ans que les enjeux d'adaptabilité au monde numérique nécessitaient que progressivement on sorte de la pensée classique papier et téléphone pour développer des services numériques à valeur ajoutée pour les citoyens. Il s'agit donc pour le citoyen d'avoir un portail unique avec tous les services proposés sur le territoire, de faciliter les échanges et de disposer d'un tableau de bord avec le suivi de ses demandes.

L'enjeu de la gestion relation usagers est d'avoir une vision omnicanale, c'est-à-dire comment demain chaque direction, chaque service appréhende et met en place une stratégie, pour gérer les différents canaux de réception des demandes : l'accueil téléphonique, l'accueil physique, le traitement des courriers. Avec la GRU intervient la mise en place d'une plateforme en ligne à l'instar de ce qui a été fait par la BDP ou le LDAR, afin de mettre des informations à disposition du citoyen et de permettre aux services d'instruire les demandes des usagers.

Mission Développement Durable : Et pour le citoyen, ça change quoi ?

Alexandre SEUNES : En 2016 le Département a souhaité être acteur de la transformation numérique de proximité sur le territoire. En effet, le département de la Dordogne est un territoire étendu et très rural, où l'accès aux services publics est rendu plus complexe du fait de leur éloignement géographique. Le Département, en partenariat avec l'Agence Technique Départementale (ATD24), a réfléchi sur les enjeux du citoyen sur un territoire. Il faut sortir de la pensée organigramme et se poser la question de comment le citoyen trouve le service dont il a besoin sur son territoire. Par exemple, quand un usager veut inscrire son enfant à l'école, il a besoin de récupérer des documents pour l'assurance scolaire, certificat de carte vital, peut être un avis d'imposition, mais également des documents pour des activités périscolaires. Il va donc devoir se connecter sur une multitude de services numériques.

C'est de cette volonté de simplifier les démarches qu'est née la plateforme démarche.dordogne.fr mise à disposition de tous les acteurs territoriaux. Elle offre un annuaire dynamique qui permet de trouver les coordonnées du service qui l'intéresse.

Un autre enjeu du projet est l'inclusion numérique, c'est-à-dire accompagner les citoyens dans l'utilisation des services en ligne. Madame Lhote parle souvent du « non recours au droit » c'est-à-dire que les usagers trouvent le millefeuilles administratif trop compliqué. C'est pourquoi le Département en partenariat avec l'ATD a mis en place une base de données inclusive qui gère toute cette complexité-là. En juin, plus de 10.000 procédures étaient enregistrées. La base de données sera publiée au format Open Data en septembre 2020. En novembre 2019, la DSIN en collaboration avec les Directeurs généraux adjoints, l'ATD, le Syndicat Mixte Périgord Numérique et les équipes de Madame Lhote ont travaillé sur la mise en place d'un Schéma départemental d'inclusion numérique. Le Département a souhaité développer la plateforme numérique en conservant les accueils de proximité physiques et téléphoniques. Aujourd'hui, les moins de 40 ans ont un réflexe numérique, mais pour les autres c'est plus compliqué.

Mission Développement Durable : Comment s'est fait la mise en place de cette GRU ?

Alexandre SEUNES : En aout 2019, on a choisi la solution Publik, solution open source portée par la coopérative Entr'ouvert. Le fait de faire le choix de l'open source, cela veut dire que ce qui est investi par l'un est automatiquement à disposition de toutes les collectivités. Il y a le côté « en commun » qui est porté avec le choix de la solution technique Publik. Cette mise en place s'est déroulée en deux temps. Tout d'abord, la construction du socle technique qu'on appelle l'urbanisation. Il s'agit d'interconnecter les différents services proposés par une communauté de Communes, par l'ATD, ou le Département par exemple. Si on veut agréger et présenter cela de façon simplifiée aux usagers, il y a un enjeu dit d'urbanisation avec notamment l'annuaire. Au lieu d'avoir une multitude de comptes à mémoriser pour se connecter, on s'appuie sur l'instruction d'authentification France Connect. C'est un dispositif permettant de garantir l'identité d'un utilisateur en s'appuyant sur des comptes existants pour lesquels son identité a déjà été vérifiée.

Le deuxième temps porte sur comment en équipe, on sort de la pensée organigramme pour faire un travail de synthèse de la liste des prestations ou services utiles aux usagers. Ce travail a été confié à Cécile Jallet, Directrice Générale Adjointe de la Culture, de l'Education et des Sports, qui a piloté des groupes de travail transversaux pour la GRU. La DSIN et Madame Jallet ont réuni un groupe de référents GRU qui avait en charge d'élaborer la synthèse de toutes les prestations de service de leur direction. De son côté l'ATD a travaillé sur la mise à jour et l'identification de ce qu'il pouvait récupérer dans leur base. Ensuite, une synthèse de toutes ses prestations a été réalisée.

La plateforme est ouverte depuis le 27 août et le Président l'a inaugurée en conférence de presse le 2 septembre, en même temps que le lancement du bus numérique.

Mission Développement Durable : Avez-vous rencontré des difficultés pour mettre en place cette plateforme ?

Alexandre SEUNES : La difficulté est d'amener un changement aussi profond. Cela nous a amené à recenser tous les services rendus par notre collectivité, en s'appuyant notamment sur le guide des aides.

Il y a également une difficulté plus technique ; sous l'apparente simplicité du site, se cache un projet très complexe puisque on récupère des informations de notre SIG, de celui de l'ATD et on a créé une autre base donnée. Il y a donc un travail d'interopérabilité important.

Il y a également la question identité des usagers, sans parler de l'homologation de sécurité, les tests d'intrusion. Mais cette dimension technique, même si c'est compliqué, c'est la mission de la DSIN. Le plus important dans ce projet c'est d'amener la dynamique de groupes à l'échelle de la collectivité. Le fait que cela soit fait en tandem avec Cécile Jallet, c'était la meilleure des solutions.

Mission Développement Durable : Allez-vous faire une évaluation ?

Alexandre SEUNES : On a déjà mis en place un système analytique pour voir les consultations. Puis, très rapidement on aura un tableau de bord qui donnera aux services une vision de la qualité de service rendu aux usagers sur les différents canaux : nombre d'appels, de demandes en ligne, de courriers papiers, les délais moyens de réponse, etc.

Cette version est une V1, on s'attend à modifier par exemple son ergonomie... Cette plateforme devra évoluer. Peut-être que dans 2 ou 3 ans, on retravaillera sur une nouvelle plateforme fort de notre expérience que l'on aura eue dans la collectivité.

Un autre enjeu porte sur la fonction hôte d'accueil. Aujourd'hui les métiers du secrétariat sont en train de changer. La GRU questionne les directions sur leur vision du fonctionnement et de l'instruction des demandes et l'utilité d'avoir un tableau de bord. Les services auront la liste de toutes les sollicitations par le canal numérique, celles des appels reçus couplé avec l'application GECCO pour connaître le nombre de courriers reçus.

Est-ce qu'on reste sur le mode d'accueil actuel ? On va laisser chaque direction, avec les référents GRU, questionner le fonctionnement de l'accueil et la réponse aux usagers dans chaque service. Derrière ce projet de GRU, si cela est bien mener on peut améliorer la qualité de service et remettre de l'humain, on peut améliorer la qualité des

échanges. Par exemple, si demain on dit « actuellement on n'est pas en capacité de vous répondre mais si vous avez la possibilité rappelez-nous à partir de tel moment ou vous pouvez d'ores et déjà faire votre demande en ligne, nous vous répondrons sous 24h. » Les citoyens attendent ce type de service.

Théoriquement on doit réunir les référents GRU pour aborder cette fonction accueil. Un arbitrage a été réalisé notamment pour dire que le social tendra vers un numéro unique.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020



JEUNESSE
EDUCATION
CULTURE
SPORT

6^{ème}
Commission

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 10^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2019, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2019, représentatives de l'action des services.

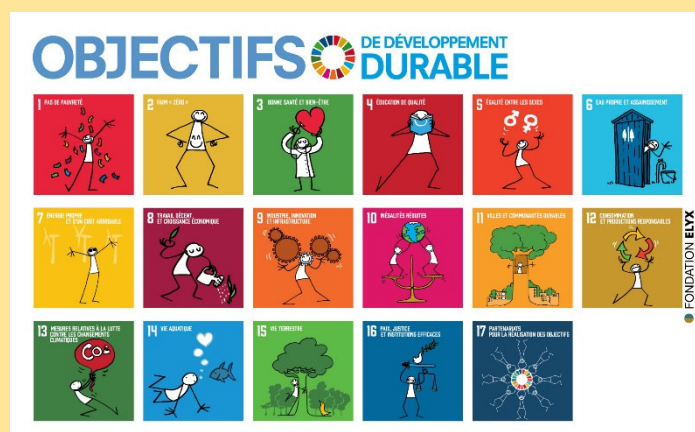


FIGURE 1 : LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l'an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2019. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifiée ni qualifiée au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérés les ODD auxquels chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



FIGURE 2: EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

menées en 2019

TRANSPORT ADAPTE POUR LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Département, dans un souci d'égalité à l'instruction, assure la gratuité du transport des enfants en situation de handicap vers les établissements scolaires « en milieu ordinaire », quel que soit le niveau scolaire de l'élève et son lieu de scolarisation.

Si les enfants concernés peuvent prendre un transport en commun classique ou si les familles peuvent transporter personnellement leur enfant, le coût est remboursé à la famille. Quand cela n'est pas possible, les jeunes sont acheminés en taxi.

En 2019, **389 élèves** ont été pris en charge pour un coût total de **1 758 124,94 €** :

- 2 transportés en train,
- 16 sur les lignes ordinaires de transport scolaire,
- 68 en véhicule familial ;
- 303 en taxi.



Contact : Direction de l'Education



EQUIPEMENT NUMERIQUE DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Systèmes de l'Information et du Numérique, Direction du Patrimoine Bâti

La Direction de l'Education a été chargée de la coordination administrative de l'équipement numérique des collèges du département en transversalité avec la Direction du Patrimoine Bâti et la DSIN.

Elle organise les réunions de concertation avec les services académiques et les services concernés du Département pour l'attribution de matériel informatique, sur la base de projets établis par les collèges publics et privés et validés pédagogiquement par les services académiques.

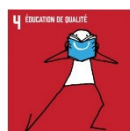
PARTENAIRES EXTERNES

Les services académiques

Pour 2019, la dotation a permis notamment le renouvellement du parc des collèges, soit **578 ordinateurs**, **568 écrans**, **98 vidéoprojecteurs** et **7 classes mobiles**, **257 ordinateurs portables**, **2 malles MP3** et **9 tablettes**.



Contact : Direction de l'Education



PARTENAIRES INTERNES

Service de l'Agriculture et l'Agroalimentaire

MINJATZ GOJATS : UN DISPOSITIF AMBITIEUX POUR UN SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Ce dispositif apporte un soutien aux collèges publics dans l'achat de produits locaux ou de produits bio locaux, la sensibilisation au gaspillage alimentaire, le tri et la valorisation des déchets et la labellisation ECOCERT des services de restauration scolaire des collèges.

Pour la campagne 2019 :

- **Tous les collèges ont participé au dispositif** et 34 sur les 35 ont demandé un financement. Le Département a consacré 57 141,37 € pour le financement des projets présentés.
- La Direction a mis en place un **accompagnement des collèges à l'utilisation de l'outil numérique AGRILocal** destiné à favoriser l'achat alimentaire en produits locaux.



PARTENAIRES EXTERNES

Rectorat

Label « ecocert en cuisine »

Ce label est le premier cahier des charges français dédié à la restauration collective bio qui impose des critères non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à l'établissement.

L'objectif est de garantir l'utilisation de produits biologiques et locaux, la qualité et l'équilibre nutritionnel des menus, la gestion environnementale du site, une information claire sur les prestations, les démarches engagées et le niveau de labellisation.

L'année 2019 a vu, en septembre, **la labellisation du collège de Belvès 100 % bio, 1^{er} de France à atteindre ce niveau**. Un deuxième collège, celui de Montpon est également engagé dans la démarche de 100 % bio.

Une diététicienne a intégré la Direction de l'Education pour permettre cette réalisation et accompagner la transition alimentaire des collèges. **L'objectif est qu'ils puissent tous être labellisés ECOCERT.**



A ce jour, **9 collèges ont obtenu ce label**

- Certification Niveau 3 (> 50% de produits bio) : Pierre Fanlac (Belvès), Michel de Montaigne (Périgueux), Jean Rostand (Montpon-Menestérol))
- Certification Niveau 2 (30 à 50% de produits bio) : Clos Chassaing (Périgueux) ; La Roche Beaulieu (Annesse et Beaulieu) ; Charles de Gaulle (La Coquille)
- Certification Niveau 1 (10 à 30% de produits bio) : La Boétie (Sarlat); Les Châtenades (Mussidan) ; Anne Franck (Périgueux)



Contact : Direction de l'Education



menées en 2019

PARTENAIRES EXTERNES

Communes, EPCI

AIDE AUX ETUDIANTS EN MEDECINE

Depuis juin 2018, le Département a voté la mise en place de deux nouveaux types d'aides à destination des étudiants en médecine. Ces aides ont pour but de rendre le territoire départemental attractif et lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation des futurs médecins en Dordogne :

- Une bourse d'aide à la mobilité pour les internes en médecine générale ou les chefs de clinique en stage en Dordogne
- Une bourse spécifique de 200 € par mois pour les étudiants en médecine générale ou de spécialité et en odontologie qui s'engagent à exercer en Dordogne.

La dépense totale pour 2019 sur **ces deux dispositifs est de 10.400 €.**



Contact : Direction de l'Education



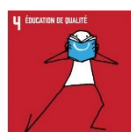
AIDE AUX ETUDIANTS ET APPRENTIS

En 2019, le Département octroie des aides financières aux étudiants afin d'offrir au plus grand nombre la possibilité de poursuivre des études supérieures :

- **4 686 boursiers** dans le secondaire (349.880 €)
- **19 étudiants** participant au programme ERASMUS (9.413,50 €)
- **8 étudiants** en thèse de 3ème cycle (7.935 €),
- **108 apprentis** domiciliés en Dordogne (12 585 €)
- **27 étudiants** bénéficiaires de prêts d'honneur pour l'enseignement supérieur (46 000 €)



Contact : Direction de l'Education



PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Prestataires, associations sportives locales et collectivités territoriales locales

ECOLES DEPARTEMENTALES DES SPORTS

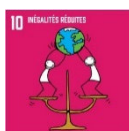
Lancées en septembre 2019, les écoles Départementales des Sports réparties sur huit communes rurales (Agonac, Issac, Nontron, Angoisse, Lalinde, Eymet, Le Bugue, Villefranche du Périgord) accueillent tous les mercredis matins – hors vacances scolaires- une trentaine d'enfants de 8/11 ans.

Elles ont pour but de permettre là où les jeunes sont le plus éloignés de toute pratique sportive, de s'initier, de découvrir une pratique sportive diversifiée avec des éducateurs dûment diplômés de la Direction des Sports du Département ou des partenaires sportifs, gratuitement et en toute sécurité.

Ces Ecoles Départementales des Sports dynamisent les territoires ruraux, répondent à une demande de service public et favorisent la promotion des activités physiques de plein nature.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



VAL NATURA EN PERIGORD !

PARTENAIRES INTERNES

DSIN Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Prestataires, associations sportives locales et collectivités territoriales

Val Natura en Périgord est un rallye convivial adressé aux seniors de + de 55 ans (70 équipes de 2 personnes). Il se déroule sur trois jours avec des étapes sportives adaptées, des découvertes culturelles et des visites de sites exceptionnels valorisant la richesse et la diversité du patrimoine de la Dordogne

L'objectif est de pratiquer ces activités sportives et culturelles de façon ludique, en toute sécurité et de permettre la rencontre de seniors venus de toute la France.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



menées en 2019

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la
Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Collectivités territoriales
et acteurs de santé

SENIORS A NOUS LA FORME

Ce projet, qui existe depuis 3 ans, propose tout au long de l'année des ½ journées d'activités physiques et de prévention santé aux plus de 55 ans. Ils peuvent ainsi découvrir, pratiquer, des activités physiques diverses et adaptées et faire un bilan sur leur état de forme et de santé à travers des ateliers pratiques et ludiques les sensibilisant à l'équilibre, la mémoire, le bien-être physique et psychologique.

Avec ces rendez-vous sur 7 territoires ruraux, ils peuvent engager ou poursuivre un processus de remise en forme pratique, ludique et innovant leur permettant de rencontrer d'autres seniors et ainsi échanger et comprendre les clés du mieux vieillir.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



VACANCES SPORTIVES

Durant les 3 périodes de vacances scolaires, 450 enfants de 8/11 ans, ont participé à 14 stages et 258 adolescents de 12/15 ans ont bénéficié de 15 journées d'initiation sportive multisports et d'activités physiques de pleine nature. Ce Dispositif couvre l'ensemble du département dans un souci d'équité territoriale.

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la
Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Prestataires,
associations sportives
locales et collectivités
territoriales



Contact : Direction des Sports et de la
Jeunesse



PERIGORD RAID AVENTURE

PARTENAIRES INTERNES

Service de l'agriculture,
DSIN et Direction de la
Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Prestataires,
associations sportives
locales et collectivités
territoriales.

Premier raid dans la catégorie jeune, l'édition 2019 qui s'est déroulée du 26 au 29 août 2019, sur le canton de Trélissac a rassemblé 117 adolescents (par équipe de 3, mixte ou pas) et une centaine d'encadrants.

Cette manifestation a pour objectifs de promouvoir le patrimoine historique et touristique et de favoriser les échanges culturels entre jeunes par la pratique des activités physiques de pleine nature.

Cette édition a été marquée par la volonté d'en faire une manifestation écoresponsable :

- Suppression de la vaisselle jetable, remplacée par une popote apportée par les concurrents,
- Utilisation de gobelets réutilisables,
- Tri sélectif à la fin des repas,
- Elaboration de repas bio en provenance des producteurs locaux,
- Mise en place de rubalise biodégradable,
- Bombe de marquage éphémère.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



menées en 2019

PARTENAIRES EXTERNES

Associations et EPCI

SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES CONCERTEES

Le Département accompagne les collectivités au moyen d'une concertation territoriale à l'échelle des cantons qui aboutit à la signature d'une convention pour favoriser le développement du territoire et du tissu associatif local.

Cet accompagnement permet de créer un environnement local encourageant les individus et les groupes sociaux à créer, produire, diffuser et distribuer et donner accès à leurs expressions culturelles dans une dynamique de mise en réseau et de mutualisation.

En 2019, cela a concerné 16 communautés de communes pour 203 associations bénéficiaires.



Contact : Service de l'Action Culturelle



PARTENAIRES EXTERNES

Collectivités, artistes et établissements scolaires

FONDS DEPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN

Le Fonds Départemental d'Art Contemporain de Dordogne regroupe 470 œuvres datant des années 1990 à aujourd'hui : peintures, sculptures, dessins photographies et installations mobilisant des techniques classiques ou nouvelles sur des supports classiques ou inattendus.



En 2019, ce sont 147 jours d'exposition dans 5 lieux différents qui ont permis à 2177 visiteurs dont 1458 élèves d'accéder à ces œuvres.



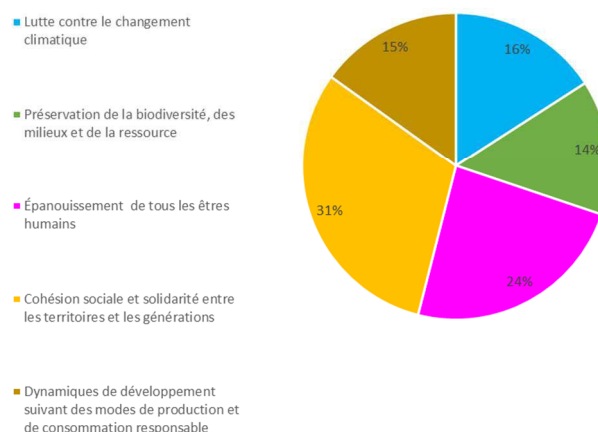
Contact : Service de l'Action Culturelle



SYNTHESE DES ACTIONS – 6^{EME} COMMISSION

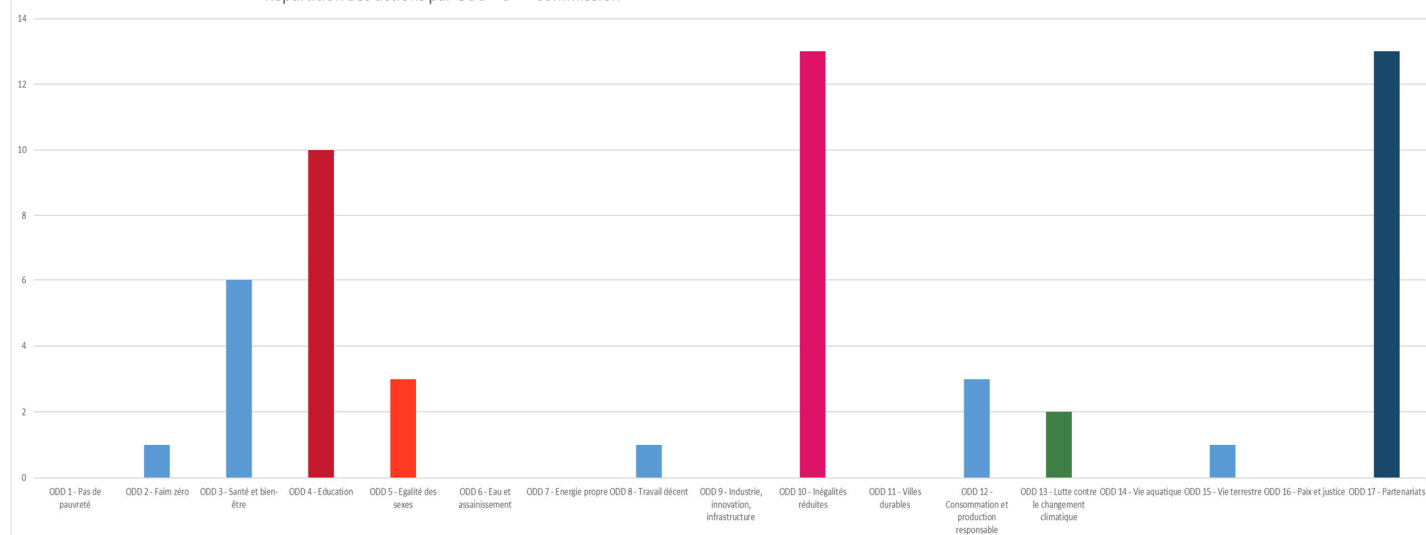
Sur les 13 actions présentées dans ce rapport pour la 6^{ème} commission, plus de la moitié contribue à l'amélioration de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (31%) et à l'épanouissement de tous les êtres humains et à (24%) ce qui correspond bien aux actions menées dans la commission 6.

Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 6^{ème} Commission



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a une incidence potentielle l'éducation, la réduction des inégalités et sur la santé et le bien-être, en toute cohérence par rapport aux objectifs de la Commission.

Répartition des actions par ODD - 6^{ème} Commission



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Jean-Marc MOUILLAC, conseiller formateur en cuisine bio

Belves : 1^{er} collège 100% bio

Mission Développement Durable : Comment est née l'opération Belves un collège 100% :

Jean-Marc MOUILLAC : C'était une demande politique forte du Président qui souhaite promouvoir l'utilisation de produits bio et locaux dans les collèges de Dordogne afin que « la meilleure alimentation possible ne soit pas réservée qu'aux gens les plus aisés ».

Au-delà de cette volonté politique, le souhait était avec ce collège de créer « une expérience laboratoire » pour démontrer qu'il est possible d'offrir un repas quotidien à 350 élèves avec des produits bruts, de saison, bio et locaux tout en maîtrisant les coûts. Par la suite, l'idée était que cette « expérience laboratoire » devienne « une expérience vitrine » afin que d'autres établissements scolaires se rendent compte que cela est également possible chez eux.

Le projet est né sur le collège de Belvès car l'équipe était opérationnelle aussi bien en effectif qu'au niveau de l'équipement en cuisine. De plus, 350 élèves était la bonne jauge pour cuisiner l'intégralité des produits bruts, au-delà c'est plus complexe car cela demande de maîtriser d'autres techniques culinaires et du matériel pour travailler les produits bruts.

De plus ce travail a pour objectif de pouvoir massifier la production de produits bio sur le territoire périgourdin pour répondre à la demande de la restauration collective et accompagner les agriculteurs dans leur conversion en agriculture biologique... En Dordogne on produit jusqu'à 70 variétés de fruits et légumes. Une fois cette diversité en place, l'objectif est d'être à 100% autonome pour que l'on puisse cuisiner à partir de denrées provenant de notre territoire.

Mission Développement Durable : Comment s'est réalisé le projet ?

Jean-Marc MOUILLAC : Après une immersion avec l'équipe, mon rôle a été de mettre en place la saisonnalité, c'est-à-dire cuisiner des plats avec les légumes et fruits de saison. Pour cela, je les ai accompagnés en partageant avec eux le savoir-faire du collectif les Pieds dans le plat, 1^{er} réseau national d'experts techniques pour la restauration collective bio-locale, qui s'engage dans une transition alimentaire durable depuis plus de dix ans. Tous les cuisiniers de France de ce collectif élaborent des recettes de saison pour se réapproprier une autonomie alimentaire et charge à moi de les adapter à notre territoire, de partager ce savoir-faire avec l'équipe du collège. Par la suite, le chef cuisinier et son équipe pourront les adapter « à leur sauce » et ainsi reprendre le pouvoir sur les aliments ultra-transformés.

En ce qui concerne la viande, on valorise les morceaux à muscles ou demie-carcasse pour maîtriser les coûts et travailler des morceaux plus nobles, afin de favoriser, chose indispensable, l'éducation de la mastication. Cet apport en protéine est complété par la satiété apportée par des céréales semies-complètes plus fibreuses et des légumineuses qui permettent une meilleure digestion plus longue.

J'ai aussi travaillé avec Aurélie Bénazet, diététicienne pour le Conseil Départemental, sur la réglementation à suivre en matière de diététique et nutrition. Son rôle est primordial pour associer tous les aliments de différentes façons, que ce soit légumineuses et céréales, les oléagineux que l'on ne travaillait pratiquement pas, les huiles, sucres et farines non raffinés. Elle veille ainsi sur les bons apports dans chacun des plats, sachant que le repas du midi représente 40% de l'apport journalier d'un enfant. Je pense qu'on a ce devoir d'apporter un repas hyper équilibré et nutritif pour combler ces 40% et qui peut compenser les repas ultra transformés qu'il peut y avoir à la maison. Grâce à ce travail

d'équipe avec la brigade de la cuisine du collège et la Direction de l'Education du Département, le collège a obtenu le label "**Ecocert** en cuisine" niveau 3 excellence", récompensant son engagement "100 % bio" et son approvisionnement local. C'est le degré le plus important dans l'échelle de certification bio. Tout est pris en compte dans cette certification : favoriser les produits biologiques, locaux, dans des menus « fait maison » sains et équilibrés, s'inscrire dans une démarche globale environnementale (lutte contre le gaspillage, optimisation de la gestion des déchets), communiquer sur les prestations et les démarches engagées.

Mission Développement Durable : Y a-t-il eu un impact sur le coût du repas ?

Jean-Marc MOUILLAC : La transition vers le tout bio s'est faite à coûts maîtrisés et n'a engendré qu'un surcroît de 10 centimes par repas (1,90 euro). Cela a pu se faire en repensant la façon de cuisiner - avec la cuisson basse température pour limiter la déperdition de poids des aliments ou avec plus de protéines végétales -, faire la chasse au **gaspillage**, penser à la **saisonnalité** et aux productions qu'il y a sur le territoire et qui sont suffisantes pour la restauration collective et... faire preuve d'imagination.

Depuis trois ans, je vois l'évolution sur le territoire. On commence à être autonome sur de nombreuses cultures, comme la pomme de terre par exemple, et on est totalement autonome en viande.

Mission Développement Durable : Quelles difficultés avez-vous rencontrées pour monter ce projet :

Jean-Marc MOUILLAC : Une des difficultés est que le Département gère le personnel des collèges mais que la gestion et l'administration de l'établissement est faite par l'Education Nationale. Par exemple, c'est elle qui gère l'achat des denrées alimentaires et gère les stocks, cependant c'est bien le département qui finance ces achats.

Une autre difficulté avec le personnel des cuisines, comme avec les enfants, est de désindustrialiser leur bouche pour qu'ils mangent de saison. En effet, la saisonnalité signifie que l'on va manger plusieurs fois le même aliment. C'est donc à nous de faire travailler notre imagination pour le cuisiner de différentes façons et de travailler le goût comme quand nous étions enfants. Par exemple, il faut travailler sur l'acidité, le sucré, le craquant... car sensoriellement cela donne une stimulation pour les enfants alors que les adultes préfèrent l'amertume.

Mission Développement Durable : Avez-vous effectué une évaluation de cette action ?

Jean-Marc MOUILLAC : En lien avec le service de l'Education et la diététicienne, un bilan est fait sur toute la chaîne depuis la production agricole jusqu'à la consommation quotidienne dans les établissements afin de conduire à un vrai maillage de la production sur le territoire.

Mission Développement Durable : Pouvez-vous nous citer les principaux points positifs de cette action ?

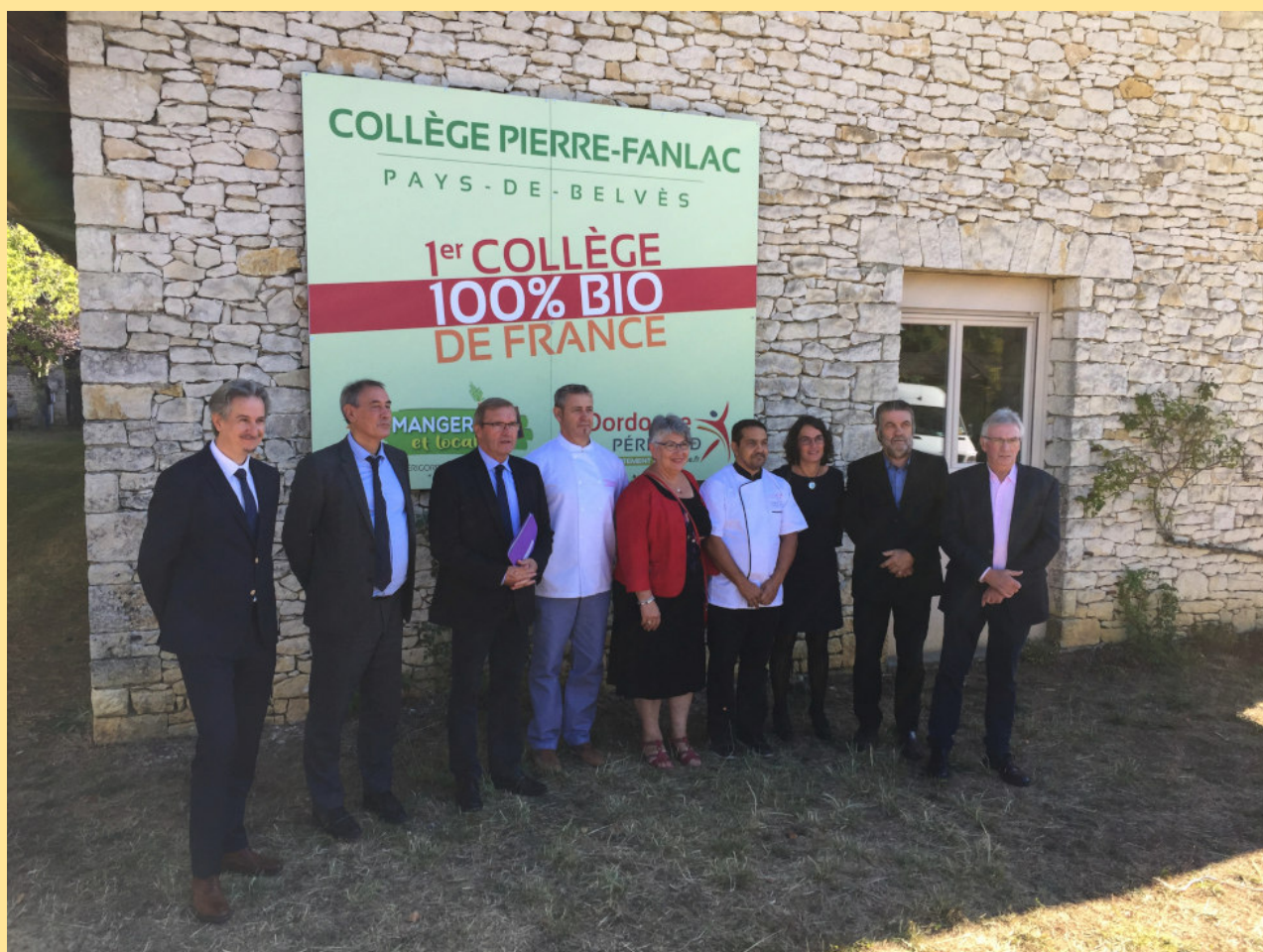
Jean-Marc MOUILLAC : On est sûr que l'alimentation 100% bio protège à 100% la santé. Ensuite, les enfants vont avoir plus de vocabulaire en mangeant 70 variétés de fruits et légumes alors qu'en moyenne en restauration collective il n'est proposé que 12 fruits et légumes. Enfin, 80% sur le 100% bio provient du département, on fait donc travailler le local.

Mission Développement Durable : Allez-vous mettre en place le 100% bio dans un autre collège ?

Jean-Marc MOUILLAC : Oui, on va accompagner le collège de Montpon-Ménestérol où il y a 1 050 repas préparés quotidiennement dont 450 en portage vers les écoles, avec comme objectif le 100% bio aux vacances de Toussaint.

A Montpon, la gestionnaire de l'établissement a initié cette démarche et la porte avec conviction. La chef d'établissement qui vient d'arriver a complètement adhéré à ce projet et la soutient pleinement. Enfin, elles peuvent compter sur une équipe en cuisine engagée, qui est d'une beauté extrême quand elle travaille les produits de notre territoire.

L'idée à terme est de permettre aux producteurs de planifier/massifier leur production afin d'arriver à écouler leur production et que tous les agriculteurs arrivent à vivre dignement de leur travail.



NOTES

[illegible]

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-07 du 20 janvier 2021

Orientations pluriannuelles du Département en matière de sobriété énergétique.

Un pas de plus vers l'excellence environnementale.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Elisabeth MARTY, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Michel TESTUT, Colette VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Michel LAJUGIE	Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Christel DEFOULNY
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Stéphane DOBBELS	Sylvie CHEVALLIER	pouvoir à	Henri DELAGE
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Maryline FLAQUIÈRE	pouvoir à	Jean-Fred DROIN
Nicole GERVAISE	pouvoir à	Marie-Pascale ROBERT-ROLIN	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE	Jean-Paul LOTTERIE	pouvoir à	Jacqueline TALIANO
Marie-Lise MARSAT	pouvoir à	Annie SEDAN	Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION
Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL	Juliette NEVERS	pouvoir à	Pascal BOURDEAU
Pascal PROTANO	pouvoir à	Thierry BOIDÉ	Christian TEILLAC	pouvoir à	Nathalie MANET-CARBONNIÈRE
Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Germinal PEIRO	Marie-Rose VEYSSIÈRE	pouvoir à	Thierry NARDOU
Armand ZACCARON	pouvoir à	Colette VEYSSIÈRE			

RAPPORTEUR : Pascal BOURDEAU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-07 du 20 janvier 2021

Orientations pluriannuelles du Département en matière de sobriété énergétique.
Un pas de plus vers l'excellence environnementale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

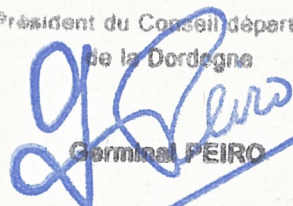
VU l'avis des 4ème, 2ème, 3ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VALIDE les orientations présentées par le Président du Conseil départemental relatives aux actions à mettre en œuvre pour favoriser la sobriété énergétique dans la gestion des bâtiments départementaux, l'organisation des mobilités et l'utilisation des technologies numériques.

Ces orientations sont précisées ci-après.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne


Germinal PEIRO

LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

La Direction du Patrimoine Bâti assure la gestion immobilière et l'exploitation d'un total de 358 sites (446 bâtiments, dont les Collèges, Bâtiments Administratifs, Touristiques...), avec entre autres, le suivi des contrats de maintenance, de vérifications périodiques obligatoires, d'approvisionnement des fluides, du suivi des consommations ainsi que des petits travaux d'entretien.

Elle assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage des opérations de restructuration, de construction ou de grosses réparations.

LE DÉCRET TERTIAIRE

PRÉAMBULE

La loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), votée par le Parlement au cours de l'automne 2018 a été publiée au Journal officiel du 24 novembre 2018. L'article 175 de la loi Élan nommé « décret tertiaire » a pour objectif de maîtriser la demande d'énergie et de favoriser l'efficacité et la sobriété énergétique des bâtiments tertiaires en France.

Cette loi oblige les propriétaires de bâtiments tertiaires d'une surface supérieure à 1.000 m² à faire des économies d'énergie à hauteur de 40 % dès 2030 (à comparer à une année de référence à définir), corrigées du climat et des usages.

LE PATRIMOINE CONCERNÉ

67 bâtiments départementaux sont ainsi concernés avec notamment la totalité des collèges, de nombreux bâtiments administratifs, les équipements sportifs (dojo départemental, gymnases...), les sites touristiques et les centres départementaux de vacances, le Centre Joséphine Baker, les Archives départementales.

Les objectifs seront modulables en fonction de contraintes techniques, architecturales (monuments classés) ou patrimoniales (contraintes techniques).

La consommation énergétique cumulée de ces sites départementaux représente 25 Gwh/an et 2,1 millions d'euros de charges annuelles (gaz, bois, électricité, fioul...). Respecter ces engagements de réduction de consommation énergétique doit permettre d'économiser plus de 800.000 €/an.

CALENDRIER

Les échéances sont les suivantes :

- 30 septembre 2021 et chaque année : la déclaration des bâtiments et l'historique de consommation devront être renseignés sur la plateforme de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), nommée OPERAT ;
- 30 septembre 2024 : la déclaration de la stratégie énergétique immobilière devra être renseignée.

Il est donc impératif de définir et de préparer dès à présent la méthodologie permettant au Département de respecter ses obligations.

ÉTAT DES LIEUX

Une convention a ainsi été signée avec l'Agence Technique Départementale (ATD) dont le premier des objectifs est de constituer un état des lieux détaillé comprenant :

- Le périmètre précis des sites concernés par ce dispositif et leur gestion au regard des textes (quelle est la surface réelle à prendre compte, les charges du propriétaire, du locataire...) ;
- La définition de la stratégie et l'aide à la rédaction d'un cahier des charges pour la désignation d'un bureau d'étude chargé d'assurer cette mission pour les prochaines années.

PLAN D'ACTION ET SCHÉMA DIRECTEUR ÉNERGIE

Le bureau d'étude choisi par consultation avec l'aide de l'ATD devra valider la stratégie et rédiger le Plan d'action pour 2020-2030 comprenant :

- La mise en œuvre d'un plan comptage des fluides (eau, gaz, électricité...) ;
- La priorisation des investissements à réaliser (isolation, mode de chauffage, énergies renouvelables...) en fonction des temps de retour sur investissement ;
- L'accompagnement de la Collectivité pour bénéficier des aides et subventions disponibles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Le Département devra définir une année de référence, à partir de laquelle les objectifs énergétiques devront être atteints.

L'attestation numérique annuelle générée par la plateforme de l'ADEME sera complétée par une évaluation des Gaz à Effet de Serre en kg équivalent CO₂ par m². Elle devra être publiée par voie d'affichage visible et accessible aux personnels et publics concernés.

Les sanctions en cas de non-respect sont une publication du nom des mauvais élèves « name & shame » sur la plateforme de l'ADEME et une amende pouvant aller jusqu'à 1.500 € pour les personnes physiques et 7.500 € pour les personnes morales.

COÛTS PRÉVISIONNELS

L'accent sera mis en priorité sur les investissements à moindre coût dont les temps de retour seront les plus intéressants pour la Collectivité. Néanmoins, de nombreux investissements plus lourds devront être planifiés pour atteindre l'objectif de 40 % d'économie d'énergie en 2030. Le chiffrage précis par bâtiment sera effectué par le bureau d'étude choisi.

L'investissement cumulé pour les 10 prochaines années peut aujourd'hui être estimé pour la totalité du patrimoine départemental entre 20 et 30 Millions d'euros (hors subventions, aides...).

LES USAGES

Un programme pluriannuel d'investissement ne peut suffire pour atteindre les objectifs d'économies d'énergie tout en garantissant un confort thermique.

C'est pourquoi, cette démarche s'inscrira dans une stratégie énergétique globale, reposant non seulement sur les travaux de rénovation énergétique, mais aussi sur toutes les actions à moindre coût passant par deux axes principaux :

- Mieux exploiter nos installations thermiques (climatisation, chauffage, traitement d'air) par une optimisation des contrats actuels afin d'assurer un réglage optimum des équipements ;
- Accompagner les usagers du patrimoine départemental (agents, publics, scolaires...) et les sensibiliser aux enjeux environnementaux.

LES AIDES AU FINANCEMENT

Des aides pourront être sollicitées pour ces études et travaux via :

- La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies : via un appel à projet ingénierie pour les collèges ;
- L'aide de l'État : financement via la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) notamment dans le cadre du Plan de relance ;
- L'accompagnement ADEME pour le financement d'un économe de flux ;
- Les prêts de la Banque des territoires.

L'AUTOCONSOMMATION ÉLECTRIQUE

PRÉAMBULE

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, validée en 2015 (TECV), symbolise toute la volonté et les ambitions françaises quant au développement des énergies renouvelables dans l'Hexagone. En effet, à l'horizon 2030, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale doit atteindre 32 %, poussant la France à se doter de structures de production à travers le pays.

L'autoconsommation collective est un phénomène plus récent et intègre plusieurs acteurs dans la boucle. Intégrée à la loi TECV par le décret d'application du 24 février 2017, l'autoconsommation lie un ou des producteurs à un ou des consommateurs dans une même opération, via une personne morale. La question du périmètre est toujours complexe et la loi PACTE du 23 mai 2019 cherche à la rendre plus flexible en y intégrant une notion de distance entre les producteurs et consommateurs.

LE DÉCRET TERTIAIRE

Le patrimoine départemental est disséminé sur la totalité du territoire et de nombreuses toitures et terrains peuvent servir de support à des projets en autoconsommation ou en revente.

L'autoconsommation d'énergie est un des leviers permettant de répondre à la nécessité de diminuer l'empreinte énergétique du patrimoine départemental et de répondre aux objectifs du décret tertiaire de réalisation d'économies d'énergie.

LE PHOTOVOLTAÏQUE AVEC OBLIGATION D'ACHAT

Grâce au tarif d'achat mis en place depuis 2006, le développement du parc solaire photovoltaïque se poursuit.

Cette procédure, avec revente totale de la production d'électricité a permis l'installation de centrales photovoltaïques sur 20 collèges départementaux en 2013 et sur le site des Ateliers des Fac-Similés à MONTIGNAC-LASCAUX en 2020 représentant :

- Une surface cumulée de 16.200 m² ;
- Une production cumulée annuelle de 2.200 Mw, soit les besoins de 220 maisons ;
- Une baisse de l'émission des Gaz à Effet de Serre de 1.800 Tonnes/an.

L'investissement pour ces sites a ainsi été porté par un « tiers investisseur » qui verse à la Collectivité une soultte en contrepartie des mises à disposition des toitures correspondantes via la signature de baux emphytéotiques sur une durée de 20 ans comprenant de nombreuses contraintes (obligation d'accès, contraintes liées à la présence de ces panneaux...).

Malheureusement, les contraintes sont pour le Département (accès, fuites toiture, sécurité...) et les principaux bénéfices pour la société Langa (Groupe ENGIE).

Ainsi cette production d'énergie renouvelable ne participe pas à l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti.

L'AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE

Produire et consommer sa propre électricité : c'est le principe de l'autoconsommation, un nouvel usage croissant de l'énergie, très étroitement associé à la filière photovoltaïque. La France comptait à la fin de l'année 2018 près de 30.000 installations photovoltaïques en autoconsommation.

L'investissement des Archives départementales est le premier projet porté par le Conseil départemental de cette importance.

Ce projet bénéficie également de batteries de stockage posées en toiture permettant de stocker l'électricité produite et de la restituer au bâtiment. Ce site raccordé à l'automne 2020 pourra être intégré à une opération d'autoconsommation collective.

Ainsi, cette installation permettra en 2021 :

- Une baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre de 80 Tonnes /an ;
- Une production annuelle utilisée par les Archives départementales équivalente à celle de 8 maisons individuelles (80 Mw) ;
- Une surface de 600 m² de panneaux ;
- Des économies d'électricité de 10.000 €/an.

Cette production participe à l'amélioration des performances énergétiques des Archives départementales (de l'ordre de 20 %).

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

a) CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'autoconsommation collective, qui consiste à associer plusieurs producteurs photovoltaïques et consommateurs d'électricité, proches physiquement, dans une même opération d'autoconsommation, représente une opportunité de mieux valoriser l'électricité d'origine photovoltaïque localement.

L'arrêté du 21 novembre 2019 fixe les conditions auxquelles doivent répondre les opérations d'autoconsommation collective étendues :

- Les points de soutirage et d'injection des participants les plus éloignés doivent être distants de 2 kms au maximum ;
- En France métropolitaine, la puissance cumulée des installations de production participant à l'opération ne doit pas dépasser 3 MW ;
- Les participants doivent être raccordés sur le réseau Basse Tension ;

- La personne morale organisatrice doit régulièrement fournir des informations détaillées au Ministère chargé de l'Énergie. Les informations en question sont définies dans l'annexe de l'arrêté du 21 novembre.

b) RELATIONS PRODUCTEURS - CONSOMMATEURS

La personne morale organisatrice de l'opération (PMO) lie les producteurs et les consommateurs, et a pour rôle principal de définir la clé de répartition de la production entre les différents producteurs et consommateurs.

La clé de répartition permet de définir à chaque instant qui va consommer l'électricité produite : au prorata de la consommation instantanée, de l'investissement initial, ou de toute autre règle de calcul définie par la PMO. L'électricité produite en surplus peut être revendue à un fournisseur d'électricité, et les besoins des consommateurs non couverts par l'électricité autoconsommée sont couverts par leur fournisseur habituel.

INTÉRÊTS DE LA DÉMARCHE

L'autoconsommation s'adresse à tous types d'utilisateurs, notamment les Collectivités et les bailleurs sociaux et permet :

- De réduire sa facture d'électricité et les charges de fonctionnement ;

Les consommateurs regroupés s'affranchissent des augmentations du coût de l'électricité sur la part fournie par le contrat d'autoconsommation. Le retour sur investissement est en moyenne de 10 à 15 ans pour une durée de vie de ses équipements supérieure à 20 ans.

- D'optimiser les sites de production photovoltaïque ;

Le partage de la production permet de valoriser au maximum les toitures les mieux orientées et inclinées.

- De produire localement l'électricité et de faire bénéficier le tissu économique local ;

Consommer une électricité produite localement permet de limiter la quantité d'électricité transitant par le réseau. Les entreprises locales sont spécialisées sur ce type d'opération. Elles pourront en outre en assurer la maintenance et l'entretien et pérenniser quelques emplois techniques.

- De satisfaire les réglementations, le décret tertiaire ;

Une telle opération permet d'obtenir des labels de performance énergétique du bâtiment (E+C-par exemple) et de répondre aux obligations liées au décret tertiaire.

- De diminuer les émissions de CO2 et le recours au nucléaire.

EXEMPLE DE RÉALISATION

Fin 2019, la France comptait une quinzaine d'installations en service. Si la mise en œuvre de ces projets en est à ses débuts, les premiers retours d'expérience s'annoncent prometteurs :

LA GRENADIÈRE 2020-2021.

Avec l'aide du Bureau d'étude CRER, le Département lance cette année le premier projet d'autoconsommation collective d'envergure au niveau régional. L'électricité produite depuis la toiture du gymnase de La Grenadière à PÉRIGUEUX alimentera, outre le gymnase, le Centre Médico-Social de la Boétie, l'Espace Pierre Mauroy, la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord, le Collège Clos-Chassaing. Les travaux sont programmés début 2021 pour une mise en service au printemps de la même année.

L'intérêt de ce projet est le nombre de producteurs et de consommateurs potentiels éligibles à cette opération car le périmètre de ce projet inclut une partie du centre-ville de PERIGUEUX.

Ainsi, cette installation permettra dès mi 2021 :

- Une baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre de 80 Tonnes /an ;
- Des économies d'électricité de 10.000 €/an.

Cette opération peut servir de test, et être multipliée à l'échelon départemental.

POSSIBILITÉS JURIDIQUES

Le Département de la Dordogne, dans le cadre du projet de La Grenadière sera la personne morale, ainsi que le consommateur et le producteur. Ainsi, l'électricité produite n'est pas facturée facilitant la gestion financière et juridique de cette première opération.

Si le Département souhaite intégrer de nouveaux consommateurs, tiers (bailleur social, collectivité, ...) une entité juridique autonome devra être créée, sous la forme d'une communauté d'énergie renouvelable afin d'associer ces tiers en qualité de producteurs ou consommateurs. Cette communauté d'énergie renouvelable devant se présenter sous la forme d'une Société d'Économie Mixte (SEM) ou d'une Société Publique Locale (SPL).

LES PROJETS DÉPARTEMENTAUX PHOTOVOLTAÏQUES

De nombreux projets photovoltaïques peuvent être réalisés dans les trois prochaines années sur l'ensemble du territoire.

Les puissances proposées sont estimées et devront être affinées.

SITES Sous réserves des études structures, des observations de l'Architecte des Bâtiments de France et des raccordements ENEDIS)	COMMUNES	TYPE DE PROJET	INVESTISSEUR	PUISSANCE PREVISIONNELLE PRODUCTION KWC	SURFACE M²	POSITIONS DES PANNÉAUX	DATE DE MISE EN PRODUCTION PREVISIONNELLE
POLE SPORTIF DE LA GRENADIÈRE	PERIGUEUX	AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	CD24	75	700	Toiture	avr-21
LOGEMENTS DE LA GRENADIÈRE	PERIGUEUX	AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	CD24	18	150	Toiture	avr-21
PARC DÉPARTEMENTAL	MARSAC SUR L'ISLE	REVENTE TOTALE	CD24	100	800	Toiture	déc-21
PARC DÉPARTEMENTAL	MARSAC SUR L'ISLE	AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE	CD24	60	400	Ombrelles	déc-21
LASCAUX 4	MONTIGNAC	AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE	CD24	30	250	A déterminer	2021-2022
LASCAUX 4 PARKING P2	MONTIGNAC	REVENTE TOTALE	CD24	330	3 000	Ombrelles	2021-2022
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE TENNIS	TRELISSAC	REVENTE TOTALE	CD24	100	800	Toiture	2022
SATESE - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE	COULOUNIEUX CHAMIERIS	AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE	CD24	9	75	Toiture	2022
CENTRE DÉPARTEMENTAL JOSEPHINE BAKER	PERIGUEUX	AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	CD24	60	400	Toiture	2022
CENTRE D'EXPLOITATION	LE BUGUE	REVENTE TOTALE	CD24	100	800	Toiture	2022
DOJO DÉPARTEMENTAL	COULOUNIEUX CHAMIERIS	AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	CD24	60	400	Ombrelles	2022
DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITÉS	COULOUNIEUX CHAMIERIS	AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	CD24	30	250	Toiture	2022
BASE DE LOISIRS	ST MARTIN DE GURSON	REVENTE TOTALE	CD24	120	800	Ombrelles	2022
COLLEGE LEONCE BOURLIAGUET	THIVIERS	AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	CD24	60	550	Toiture	2022
COLLEGE ANNE FRANK	PERIGUEUX	AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	CD24	60	550	Toiture	2022
BIBLIOTHEQUE DÉPARTEMENTALE DORDOGNE PERIGORD	PERIGUEUX	AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	CD24	18	150	Toiture	2023
CITE SCOLAIRE ARNAUD DANIEL	RIBERAC	AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	CD24	60	550	Toiture	2023
MAISON DU DÉPARTEMENT	RIBERAC	AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	CD24	9	75	Toiture	2023
COLLEGE EUGENE LEROY	BERGERAC	AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	CD24	60	550	Toiture	2023
COLLEGE JACQUES PREVERT	BERGERAC	AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	CD24	60	550	Toiture	2023

LE BOIS-ENERGIE

PRÉAMBULE

Le Département est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche volontariste de promotion de la filière du bois-énergie. De nombreuses chaufferies ont ainsi, grâce à l'action de notre Collectivité, pu être mises en service.

ÉTAT DES LIEUX POUR LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX ET COLLÈGES

Le Département est ainsi aujourd'hui l'un des principaux utilisateurs du bois-énergie sur le territoire. Certains sites sont équipés d'une chaufferie bois indépendante, quand d'autres sont raccordés à des réseaux de chaleur bois-énergie dans le cadre de Délégation de Service Public (DSP).

SITES	COMMUNES	CHAUFFERIE	MODE DE GESTION
COLLEGE MICHEL DE MONTAIGNE	PERIGUEUX	RESEAU DE CHALEUR DES DEUX RIVES	DSP VILLE PERIGUEUX
CITE SCOLAIRE BERTRAN DE BORN	PERIGUEUX	RESEAU DE CHALEUR DES DEUX RIVES	DSP VILLE PERIGUEUX
ARCHIVES DEPARTEMENTALES	PERIGUEUX	RESEAU DE CHALEUR DES DEUX RIVES	DSP VILLE PERIGUEUX
CENTRE JOSEPHINE BAKER	PERIGUEUX	RESEAU DE CHALEUR DES DEUX RIVES	DSP VILLE PERIGUEUX
ESPACE CULTUREL FRANCOIS MITTERRAN	PERIGUEUX	RESEAU DE CHALEUR DES DEUX RIVES	DSP VILLE PERIGUEUX
VILLAGE DE L'ENFANCE	PERIGUEUX	RESEAU DE CHALEUR HOPITAL	DSP VILLE PERIGUEUX
COLLEGE JEAN MOULIN	COULOUNIEUX CHAMIER	RESEAU DE CHALEUR COULOUNIEUX	DSP VILLE COULOUNIEUX CHAMIER
COLLEGE ANNE FRANK	PERIGUEUX	RESEAU DE CHALEUR GOUR DE L'ARCHE	DSP VILLE PERIGUEUX
COLLEGE ARTHUR RIMBAUD	SAINT ASTIER	RESEAU DE CHALEUR DE ST ASTIER	DSP DEPARTEMENT
COLLEGE PIERRE FANLAC	BELVES	CHAUFFERIE COLLECTIVE	Gestion départementale
CITE SCOLAIRE ARNAUD DANIEL	RIBERAC	CHAUFFERIE COLLECTIVE Exploitation Région	Gestion Région
COLLEGE PLAISANCE	LANOUAILLE	RESEAU DE CHALEUR LANOUAILLE	Régie communale

Le futur Pôle des Solidarités de COULOUNIEUX-CHAMIER (comprenant le CMS) sera le prochain site à raccorder.

La valorisation du bois-énergie doit permettre de répondre aux obligations du décret tertiaire, sa promotion doit néanmoins être ciblée, en priorité vers les sites équipés de chaufferies fioul.

FIN DES CHAUDIÈRES FIOUL

Le Gouvernement a annoncé au cours de l'été 2020 les premières mesures issues de la Convention citoyenne pour le climat, dont la fin des chaudières fioul et au charbon.

En effet, il sera bientôt interdit d'installer des chaudières au fioul et au charbon dans le neuf, mais également impossible de remplacer une chaudière existante par ces types de chauffage, au profit d'une chaudière plus respectueuse de l'environnement dès le 1^{er} janvier 2022.

Actuellement, 9 chaufferies fioul équipent certains bâtiments (collèges, bâtiments administratifs...) et devront progressivement être remplacées avant 2030. La première chaufferie à remplacer pouvant être celle alimentant le Collège de La Roche-Beaulieu à ANNESSE-ET-BEAULIEU (dès 2021).

LE DISPOSITIF « COUP DE POUCE »

Un arrêté du 14 mai 2020, modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, est venu créer un nouveau dispositif réglementaire dénommé « Coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires ».

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, la Commission Permanente a voté la signature d'une convention entre le Département et le cabinet CTR-LEYTON afin d'accompagner le Département pour bénéficier du dispositif. Il permettra au Département de pouvoir bénéficier dès 2021 d'une bonification de la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) obtenus à la suite de la réalisation des opérations d'économies d'énergie éligibles (changement de leurs chaudières au charbon, au fioul ou au gaz non performantes dans le secteur tertiaire).

LA MOBILITE DURABLE

PRÉAMBULE

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) fixe l'objectif de neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, avec une réduction de 37,5 % des émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2030. Elle encourage de ce fait la promotion des modes actifs de déplacement moins consommateurs d'énergie fossile et le développement des infrastructures adaptées.

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) et la loi LOM précisent les obligations, pesant sur le gestionnaire de voirie, consistant à créer et à évaluer l'aménagement d'itinéraires cyclables sous la forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines ou hors agglomération.

Par ailleurs, le développement des nouvelles mobilités notamment la mobilité connectée, autonome et décarbonée suppose en préalable l'entretien et l'adaptation des infrastructures routières.

Gestionnaire d'un réseau de 5.000 kilomètres linéaires structurant le territoire départemental, le Département souhaite se doter d'une stratégie locale en matière de mobilité, pour définir les priorités et réaliser, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, l'aménagement de son réseau routier en cohérence avec les orientations qui seront définies et permettant la transition écologique et énergétique.

Même si la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a transféré la compétence transports interurbains et scolaires à la Région, le Département reste compétent pour le transport des élèves souffrant d'un handicap. Aux termes de la loi LOM, il peut contribuer à l'élaboration et la mise en place d'un Plan d'action en matière de mobilité solidaire.

Enfin, les attributions du Département en matière d'assistance technique aux Communes et aux EPCI sont élargies par la LOM à la « mobilité ».

Un récent décret en date du 18 juin 2020 offre désormais la possibilité pour le Département d'assurer des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de son assistance aux Communes et intercommunalités dans le domaine de la mobilité.

ENJEUX et OBJECTIFS

Aménagement du territoire

- Répondre aux besoins de déplacements en intégrant tous les modes de transport et les spécificités du territoire, (notamment des secteurs périurbains et ruraux vers les centres urbains et les zones économiques et touristiques) ;
- Répondre aux obligations en matière d'accessibilité.

Développement durable

- Réduire les émissions polluantes, sonores et les Gaz à Effet de Serre ;
- Rechercher des solutions innovantes pour diminuer les consommations énergétiques, les besoins en matériaux et l'imperméabilisation des sols dans les travaux d'aménagement ;
- Promouvoir les modes actifs de déplacement (vélos, piétons notamment) ;
- Permettre le développement des modes alternatifs (bornes de recharge des véhicules électriques, ...).

Transports collectifs

- Développer des aires de covoiturage à proximité des principaux axes routiers.

Circulation et stationnement

- Sécuriser et optimiser la circulation sur les routes départementales structurantes ;
- Requalifier ou pacifier les routes en traversée des villes et des villages (aménagement sous maîtrise d'ouvrage départementale ou en assistance aux communes et intercommunalités).

Mobilité liée à l'activité économique

- Renforcer la desserte des principaux lieux d'emploi, avec une attention particulière à la mobilité innovante et partagée ;
- Optimiser les itinéraires des poids lourds, que ce soit en transit ou en lien avec les zones d'activités ou de carrières.

ÉTAT DES LIEUX : DIAGNOSTIC MOBILITÉ

Pour répondre à ces objectifs, il convient en premier lieu de faire un état des lieux des actions existantes et de définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place.

Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en compte les plans de mobilité et autres mesures de politiques plus transversales, telles que l'urbanisme, la qualité de l'air, ainsi que les orientations des autres autorités organisatrices des transports et des mobilités.

Le diagnostic comprendra notamment :

- Une analyse fine des déplacements (flux existants, transports publics, place de la voiture, du vélo...) ;
- Les spécificités du territoire et notamment l'attractivité touristique de certains secteurs, les pôles économiques, les implantations des carrières...) ;
- L'état des lieux des infrastructures (transports de marchandises et matériaux de carrières, aires de covoiturage, itinéraires cyclables...) ;
- Un diagnostic sécuritaire des itinéraires départementaux ;
- L'impact des mobilités sur l'environnement : biodiversité, pollution de l'air et gaz à effet de serre ;

Et aboutira sur une proposition d'actions globales sur le territoire départemental en lien avec le réseau routier départemental.

Calendrier : 2021

Estimation : 100 k€

RÉALISATION DU PLAN D' ACTIONS

A l'issue du diagnostic, mise en œuvre des actions prioritaires (sécurisation d'itinéraires, création de pistes cyclables, aménagement d'aires de co-voiturage, accompagnement d'aménagements urbains, actions de sensibilisation, de communication ou de coordination avec d'autres acteurs de la mobilité, ...)

Calendrier : 2022 / 2027

Budget prévisionnel : 2 M€/an

FINANCEMENT

Possibilité de financements sur les modes actifs de déplacement par la Région et l'Europe.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les technologies numériques se sont infusées dans la totalité des métiers de notre collectivité mais aussi dans les usages quotidiens de tout citoyen. De la production, en passant par l'utilisation quotidienne jusqu'à la destruction, ces technologies ont un impact sur l'environnement. Le Département gère un parc informatique de plus de 13.000 équipements numériques (postes informatiques, ordinateurs portables, écrans, smartphones, équipements réseaux, serveurs, etc.).

C'est dans ce cadre que depuis près de 10 ans de nombreuses actions ont été menées pour réduire l'impact environnemental de ces derniers. Depuis 2016, le Département exige dans ses marchés publics l'écolabel EPEAT (Electronic Product Environmental Assessment Tool) qui permet d'apprécier les critères de performance environnementaux des produits sur notamment la durabilité, l'économie d'énergie et le recyclage. Début 2019, le Département a renforcé son protocole de gestion des déchets informatiques pour la Collectivité afin de maximiser la réutilisation, le réemploi, la réparation des équipements électroniques avant que ces derniers soient recyclés et valorisés.

L'année 2020 marque une nouvelle ambition avec la création du projet de sobriété numérique qui vise à adopter un équilibre entre évolution des usages et bonnes pratiques pour atteindre un numérique sobre et responsable.

1) Réduire l'impact énergétique des technologies numériques:

Sur la totalité de la chaîne du Système d'Information, des équipements des utilisateurs finaux aux réseaux informatiques, jusqu'aux centres de données, des objectifs d'optimisation sont fixés pour 2021 :

- Optimisations sur les architectures réseaux :
 - Changement des équipements de data-center et renouvellement de 20 % des équipements sur les sites départementaux pour répondre à l'augmentation des usages numériques tout en améliorant l'efficacité énergétique et les communications "au plus court" – investissement de 200.000 € pour la modernisation ;
 - Extinction automatique la nuit des bornes Wifi et des 2.200 postes téléphoniques ;

Objectif : En complément de la modernisation des équipements, parvenir à une réduction de 50 % de la consommation énergétique globale d'ici fin 2021, soit 6.000 € d'économie / an.

- Modernisation des centres de données départementaux qui portent les usages numériques de plus de 20.000 utilisateurs :
 - Remplacement des infrastructures serveurs et stockages par une solution technique nouvelle génération, plus moderne et performante techniquement, 3 fois moins consommatrice en énergie – investissement de 650.000 € avec en complément une économie énergétique de 20.000 € / an ;
 - Remplacement du système de climatisation de l'Hôtel du Département à PÉRIGUEUX par un système nouvelle génération qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, moins consommatrice, plus durable (free-cooling indirect). Combinée aux évolutions techniques menées sur les infrastructures réseaux et serveurs, la consommation énergétique sera réduite de plus de 50 % ; économie de 6.000 € / an ;

- Lancement d'un audit technique génie climatique au Centre Départemental de l'Alerte et de l'Urgence pour faire évoluer le refroidissement des salles informatiques.
- Mise en œuvre de tableaux de bord « Sobriété numérique & nous » pour chaque direction du Département pour alerter les agents sur le volume global de données générées et sensibiliser à des pratiques plus minimalistes qui consistent à ne conserver que les données utiles ou importantes pour la réalisation des missions de service public et répondre aux obligations archivistiques.

2) Le Schéma Directeur du Numérique renforcé par le projet de Sobriété numérique

En 2017, le Schéma Directeur du Numérique voté porte une ambition importante sur la transformation numérique du territoire et de la Collectivité. La mise en œuvre d'importants projets de dématérialisation des processus métiers et le développement des outils de mobilité ont permis avec la COVID de mettre plus de 1.000 agents départementaux en télétravail. En 2021, une consolidation des travaux est prévue pour inscrire durablement le télétravail au sein des services métiers et réduire ainsi les déplacements « domicile-bureau » de 10 % pour l'ensemble des agents, réduisant de fait les émissions en CO2 d'autant (estimation d'une réduction de 200 Tonnes de CO2/an). Pour cela, le Département investira 230.000 € pour doter les agents d'équipements mobiles sécurisés et faire évoluer le bâti sur certains sites départementaux (Wifi, solution de visioconférence).

Enfin, le projet de Gestion de la Relation Usager (GRU) lancé en 2019, et démarré avec le lancement de la plateforme demarches.dordogne.fr en septembre 2020 va permettre d'une part de faciliter la recherche d'information sur les services apportés par les Communes, Intercommunalités et le Département et d'autre part d'ouvrir progressivement aux usagers la réalisation de démarches administratives en ligne, évitant ainsi pour ceux le souhaitant, de se déplacer sur site.

Fin 2021, un nouveau Schéma à visée départementale permettra de fixer les ambitions en matière de transformation numérique et de sobriété numérique en intégrant les enjeux de services numériques aux usagers pour favoriser le consommateur local, l'utilisation des mobilités douces et, plus globalement, de renforcer le potentiel d'attractivité du département de la Dordogne.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-08 du 20 janvier 2021

Motion relative à la revalorisation des métiers de l'aide à domicile.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Thierry CAPIERRE, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Elisabeth MARTY, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Michel TESTUT, Colette VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Michel LAJUGIE	Didier BAZINET	pouvoir à	Jean-Michel MAGNE
Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Christel DEFOULNY	Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Stéphane DOBBELS
Sylvie CHEVALLIER	pouvoir à	Henri DELAGE	Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE
Maryline FLAQUIÈRE	pouvoir à	Jean-Fred DROIN	Nicole GERVAISE	pouvoir à	Marie-Pascale ROBERT-ROLIN
Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CAPIERRE	Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE
Jean-Paul LOTTERIE	pouvoir à	Jacqueline TALIANO	Marie-Lise MARSAT	pouvoir à	Annie SEDAN
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION	Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL
Juliette NEVERS	pouvoir à	Pascal BOURDEAU	Pascal PROTANO	pouvoir à	Thierry BOIDÉ
Christian TEILLAC	pouvoir à	Nathalie MANET-CARBONNIÈRE	Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Germinal PEIRO
Marie-Rose VEYSSIÈRE	pouvoir à	Thierry NARDOU	Armand ZACCARON	pouvoir à	Colette VEYSSIÈRE

RAPPORTEUR : Annie SEDAN

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Délibération n° 21-08 du 20 janvier 2021

Motion relative à la revalorisation des métiers de l'aide à domicile.

CONSIDÉRANT le professionnalisme et le dévouement dont font preuve les aides à domicile depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19 et le premier confinement du printemps 2020 ;

RAPPELANT, d'une part, la décision unanime, en juin dernier, des élus départementaux de leur témoigner gratitude et reconnaissance par l'octroi d'une prime exceptionnelle de 500 €, mobilisant une enveloppe globale de 750.000 € ; d'autre part, notre choix de favoriser les groupements de commandes afin de constituer des parcs de véhicules mis à disposition des agents concernés ;

SOULIGNANT la nécessaire revalorisation du statut de cette profession dont l'utilité, eu égard notamment au vieillissement de la population, a été mise en lumière à l'occasion de la crise sanitaire ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉPLORE l'avis défavorable donné le 12 novembre 2020 par la Commission nationale d'agrément à l'avenant n° 43 relatif aux emplois et rémunérations de la Branche de l'Aide, de l'accompagnement, des soins et des services à Domicile (BAD), qui procède à une refonte ambitieuse du système de classification des emplois et des rémunérations du secteur susvisé.

REGRETTE que le gouvernement n'ait pas passé outre ce rejet alors que les termes dudit avenant avaient été approuvés par l'ensemble des partenaires sociaux.

REDOUTE, d'une part, que la seule application de l'avenant n° 43 crée une concurrence dans les recrutements entre services privés et publics et, d'autre part, que l'augmentation des rémunérations des aides à domicile sans réforme globale du mode de financement des SAAD n'ait un effet pervers sur le nombre d'heures octroyées à chaque usager. En effet, les montants des plans d'aide des bénéficiaires de l'APA étant plafonnés réglementairement, une hausse du coût horaire des interventions entraînerait mécaniquement une baisse du nombre d'heures.

DEMANDE au gouvernement de préciser les sommes qu'il entend directement affecter à la revalorisation des salaires. En effet, si la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 prévoit une enveloppe nationale de 150 M€ en 2021 et 200 M€ en 2022 « *afin de contribuer à l'attractivité, à la dignité et à l'amélioration des salaires des métiers des professionnels des services d'accompagnement et d'aide à domicile* », versée par la CNSA « *aux départements finançant un dispositif de soutien à ces professionnels* », ces crédits ne sont pas explicitement fléchés. En outre, aucun engagement n'a été pris au-delà de 2022. Le coût estimé pour le Département de l'application de l'avenant précité s'élèverait à environ 660.000 € pour les seuls services associatifs habilités à l'aide sociale (au nombre de 12) ; les services publics sont exclus de cette revalorisation alors qu'ils sont nombreux en Dordogne (15 services habilités à l'aide sociale).

INVITE le gouvernement, pour marquer de façon concrète et durable la reconnaissance de l'Etat à l'égard des professionnels de l'aide à domicile, de lancer une réforme du mode de financement des services afin de ne pas pénaliser les usagers, et de compenser, enfin, à juste hauteur, les dépenses relatives à l'APA et à la PCH, plutôt que d'attribuer une dotation dont la pérennité n'est pas garantie.

APPELLE le gouvernement à s'engager sur l'augmentation des moyens affectés aux Départements pour prendre en charge la lutte contre la dépendance des personnes âgées, dans la perspective de l'élaboration du projet de loi « Grand âge et autonomie », promis par le Président de la République et l'éventuelle création de la 5^{ème} branche de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie des personnes âgées.

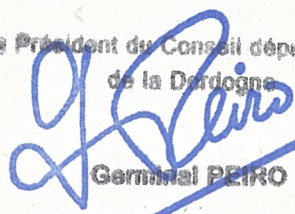
Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germain PEIRO

TABLE DES MATIERES

N° de la Délibération	Objet	Pages
	1^{ère} COMMISSION : Finances - Administration générale - Patrimoine - Aide aux communes.	
1	Rapport général.	1
2	Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne.	3
3	Budget Participatif Dordogne-Périgord 2020. Listes des lauréats et conventions-types.....	29
	2^{ème} COMMISSION : Emploi - Economie - Tourisme - Affaires européennes et Coopération décentralisée.	
4	ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE : - projet de convention avec M. le Préfet de la Dordogne. - prolongation exceptionnelle de la contractualisation avec les communes et intercommunalités à hauteur de 15,4 M€ au titre de 2021.....	36
	3^{ème} COMMISSION : Solidarité - Santé - Insertion - Famille - Enfance	
5	Réalisation du Pôle des Solidarités de COULOUNIEIX-CHAMIERES dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Convention financière.	56
	4^{ème} COMMISSION : Agriculture – Forêt - Aménagement Rural - Développement durable.	
6	Rapport sur la situation en matière de développement durable du Département de la Dordogne. Année 2020.	64
7	Orientations pluriannuelles du Département en matière de sobriété énergétique. Un pas de plus vers l'excellence environnementale.....	165
	MOTION	
8	Motion relative à la revalorisation des métiers de l'aide à domicile.	179